

La Compagnie d'assurance générale Co-operators

Rapport annuel 2019



Notre mission

Co-operators : sécurité financière pour les Canadiens et leurs collectivités

Notre vision

Co-operators est reconnue par les Canadiens comme...

- > le gardien de leur prospérité et de leur tranquillité d'esprit;
- > un chef de file de confiance du secteur des services financiers qui se distingue par sa nature coopérative;
- > un promoteur actif d'une société durable.

Nos valeurs

Co-operators...

- > agit avec intégrité;
- > traite ses membres et ses clients avec respect;
- > encourage ses employés à atteindre l'excellence et leur donne les moyens pour y arriver;
- > incarne les valeurs et les principes coopératifs;
- > maintient le juste équilibre entre ses objectifs financiers, les préoccupations environnementales et le bien-être de la société.

Principes coopératifs universels

1. Adhésion volontaire et ouverte à tous
2. Pouvoir démocratique exercé par les membres
3. Participation économique des membres
4. Autonomie et indépendance
5. Éducation, formation et information
6. Coopération entre les coopératives
7. Engagement envers la communauté

Table des matières

02	Mission, vision, valeurs et principes coopératifs
04	Profil de l'entreprise
04	Gouvernance d'entreprise et rapport annuel
05	Rapport de gestion
45	Glossaire
47	Responsabilité à l'égard de l'information financière
48	Rapport de l'auditeur indépendant
51	Rapport de l'actuaire désigné
52	États financiers consolidés
57	Notes annexes
112	Répertoire de l'entreprise
113	Conseil d'administration
114	Organisations membres

Profil de l'entreprise

De propriété canadienne, La Compagnie d'assurance générale Co-operators (CAGC) est un chef de file de l'assurance multiproduit et des services financiers dont les actifs s'élèvent à plus de 7,4 milliards de dollars.

L'entreprise, qui regroupe aujourd'hui 4 072 employés, compte également un réseau exclusif de conseillers en sécurité financière composé de 2 530 représentants en assurance partout au pays.

Dans le cadre de son secteur d'activité principal, l'assurance de dommages, CAGC protège 896 000 habitations, 1,5 million de véhicules, 40 000 exploitations agricoles et 269 000 entreprises.

Gouvernance d'entreprise

Membre du groupe de sociétés Co-operators, CAGC aborde les pratiques exemplaires et la gouvernance d'entreprise dans une perspective organisationnelle complète. L'entreprise divulgue en détail ses pratiques de gouvernance dans la notice annuelle, déposée à la fin mars de chaque année sur SEDAR (sedar.com), ainsi que dans son rapport annuel intégré.

Rapport annuel

Le présent rapport annuel constitue le rapport financier annuel de CAGC, qu'elle est tenue de remettre à ses actionnaires conformément au paragraphe 334(1) de la Loi sur les sociétés d'assurances du Canada.

La liste ci-dessous présente les sections du rapport annuel qui sont remises aux actionnaires conformément au paragraphe 334(1) de la Loi sur les sociétés d'assurances du Canada et les numéros de page correspondant à ces sections dans le rapport annuel :

Responsabilité à l'égard de l'information financière 47

Rapport de l'auditeur indépendant de CAGC 48

Rapport de l'actuaire désigné de CAGC 51

États financiers consolidés de CAGC 52

Liste des filiales de CAGC 57 (note 1)

Pourcentage des droits de vote de CAGC pour chacune de ses filiales 57 (note 1)

Valeur comptable des actions de chaque filiale de CAGC 110 (note 27)

Adresse du siège social de chaque filiale de CAGC 112

Rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2019

Le 13 février 2020

Le présent rapport de gestion analyse les activités et la situation financière de La Compagnie d'assurance générale Co-operators pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sauf mention contraire ou si le contexte l'indique, les expressions « Co-operators Générale », « la Compagnie », « nous » et « notre » désignent les activités consolidées de La Compagnie d'assurance générale Co-operators et de ses filiales en propriété exclusive, en l'occurrence La Souveraine, Compagnie d'assurance générale (« La Souveraine »), la Compagnie d'assurance COSECO (« COSECO »), La Compagnie d'Assurance Générale CUMIS (« CUMIS Générale »), Co-operators Investment Limited Partnership (« CILP »), Co-operators Strategic Growth Corporation (« CSGC ») et Co-operators Insurance Agencies Limited (« CIAL »). L'acronyme « CAGC » désigne les activités non consolidées de La Compagnie d'assurance générale Co-operators. CAGC a acquis CUMIS Générale le 1^{er} avril 2018; on se reportera à la rubrique *Transactions entre parties liées* pour d'autres détails.

Les renseignements contenus dans le présent rapport doivent être lus conjointement avec nos états financiers consolidés et les notes annexes. Les renvois aux notes correspondent aux notes des états financiers consolidés. Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire, et s'appuient sur les états financiers consolidés préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Le lecteur peut consulter d'autres documents d'information relatifs à Co-operators Générale, dont sa notice annuelle, sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Nous avons recours à certaines mesures de la performance financière qui n'ont pas de sens normalisé selon les IFRS et ne sauraient par conséquent être comparées à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs ni se substituer à d'autres mesures de la performance financière établies selon les IFRS. Ces mesures sont définies dans le présent document à la rubrique *Principales mesures financières (hors IFRS)*.

Le présent rapport comprend des énoncés prospectifs dont l'information fait intervenir des risques et des incertitudes, et divers facteurs, dont ceux décrits ci-après ou dans notre notice annuelle, pourraient entraîner un écart important entre nos résultats réels et ces énoncés prospectifs. Le lecteur est donc invité à lire la mise en garde suivante.

MISES EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion peut contenir des énoncés et renseignements prospectifs, dont des énoncés sur les activités, les objectifs, les stratégies, la situation financière et les résultats de Co-operators Générale. Ces énoncés, qui figurent dans le présent rapport de gestion (ainsi que dans les documents qui y sont intégrés par renvoi), se reconnaissent à l'emploi d'expressions à caractère prospectif comme « pouvoir », « vouloir », « devoir », « prévoir », « planifier », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « croire », « estimer », « prédire », « probable » ou les formes négatives ou d'autres variantes de ces expressions ou d'autres expressions semblables. Ces énoncés ne sauraient être garants de résultats à venir, et ils comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou faits réels divergent substantiellement de ceux qui avaient été prévus. En outre, le présent rapport de gestion peut renfermer des énoncés et renseignements prospectifs tirés de sources indépendantes du secteur. En raison de leur nature, les énoncés prospectifs font intervenir de multiples hypothèses, des risques connus et inconnus et des incertitudes, d'ordre général et spécifique, qui pourraient faire en sorte que les prédictions, prévisions, projections et autres affirmations prospectives ne se réalisent pas. Les énoncés et renseignements prospectifs du présent rapport de gestion ne valent qu'à la date de son établissement.

Les énoncés et renseignements prospectifs du présent rapport de gestion comportent, sans s'y limiter, des énoncés se rapportant à nos attentes en matière de croissance, à l'incidence sur la Compagnie des modifications apportées à la réglementation gouvernementale, aux variations possibles du niveau de nos charges, aux modifications apportées aux lois fiscales et aux avantages prévus des acquisitions et cessions.

À l'égard des énoncés et renseignements prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion, nous avons posé des hypothèses portant, entre autres, sur les sujets suivants : les taux de croissance et les taux d'inflation au Canada et à l'échelle internationale, les marchés de l'habitation au Canada et aux États-Unis, les marchés financiers au Canada et à l'échelle internationale, la vigueur du dollar canadien par rapport au dollar américain, les niveaux de l'emploi et des dépenses de consommation au Canada, et les répercussions des lois et des règlements fiscaux imposés par les gouvernements fédéral ou provinciaux du Canada ou leurs organismes. Quelques-unes des hypothèses que nous avons posées sont décrites à la rubrique *Perspectives, prospection de clientèle et environnement opérationnel*.

Même si nous estimons que les attentes sur lesquelles reposent ces énoncés prospectifs sont raisonnables, rien ne garantit qu'elles s'avéreront exactes. Comme nous ne saurions garantir les résultats, niveaux d'activité, rendements ou réalisations futurs, rien dans ces énoncés prospectifs ne saurait être interprété comme une affirmation que les résultats réels seront en tout ou en partie conformes à ce qui y est indiqué. Des risques et d'autres facteurs, dont certains sont indépendants de notre volonté, pourraient faire que les résultats réels diffèrent substantiellement de ceux qui sont exposés dans les énoncés et renseignements prospectifs du présent rapport de gestion et des documents qui y sont intégrés par renvoi. Ces risques et facteurs sont notamment liés à : notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie ou à exploiter notre entreprise comme prévu, notre capacité à évaluer avec précision les risques liés aux polices d'assurance que nous souscrivons, une évolution défavorable des marchés financiers ou d'autres facteurs susceptibles de nuire à nos placements, le caractère cyclique du secteur de l'assurance IARD, notre capacité à prévoir avec justesse la fréquence des sinistres futurs, la fréquence et la gravité des événements météorologiques, les changements climatiques, l'évolution de la réglementation, les litiges et les mesures réglementaires, la publicité négative visant périodiquement le secteur de l'assurance, l'intensité de la concurrence, notre dépendance à l'égard de conseillers pour la vente de nos produits, notre capacité à mener à bien notre stratégie en matière d'acquisitions, les mesures à prendre en rapport avec la vente de L'Union Canadienne, Compagnie d'assurances à Roins Financial Services Limited, notre participation à la Facility Association (accord de mise en commun obligatoire pour toutes les entreprises du secteur), les attaques terroristes et leurs conséquences, les catastrophes, notre capacité à maintenir notre notation financière, notre capacité à atténuer les risques au moyen de la réassurance, notre capacité à gérer avec efficacité le risque de crédit (y compris le risque de crédit lié à la santé financière des réassureurs), notre dépendance à l'égard des technologies de l'information et des systèmes de télécommunication, les répercussions de technologies nouvelles ou en évolution, y compris celles ayant une incidence sur le transport personnel, les atteintes à la sécurité des systèmes d'information et à la protection des renseignements personnels, y compris le cyberterrorisme, ou les failles dans cette sécurité et cette protection, notre dépendance à l'égard de certains employés clés, la conjoncture économique, financière et politique générale.

Le lecteur doit considérer que la liste de facteurs qui précède ne saurait être exhaustive et que cette mise en garde s'applique expressément aux énoncés et renseignements prospectifs du présent rapport de gestion. Nous ne sommes nullement tenus d'actualiser l'information prospective qui y est présentée après la date de sa publication en vue de la rendre conforme aux résultats réels ou à l'évolution de nos attentes, sauf dans la mesure prévue par les lois applicables.

APERÇU DE L'ENTREPRISE

À NOTRE SUJET

À titre d'importante société du secteur de l'assurance multirisque de propriété canadienne, Co-operators Générale a pour activité principale de fournir des produits d'assurance habitation, automobile, agricole et entreprise à des particuliers et à des entreprises grâce à un réseau de distribution diversifié. Nous sommes l'un des fournisseurs d'assurance incendie, accidents et risques divers (« IARD ») les plus importants du Canada, avec une part du marché national d'environ 6,1 %¹. Notre modèle de distribution multicanal repose sur quatre grandes sociétés :

CAGC, qui distribue partout au Canada des produits d'assurance des particuliers et d'assurance entreprise par l'intermédiaire d'un réseau de conseillers en sécurité financière regroupant 2 530 représentants d'assurance accrédités. CAGC distribue aussi les produits d'assurance vie et de gestion du patrimoine de Co-operators Compagnie d'assurance-vie, une société liée. Les clients peuvent obtenir une soumission pour notre gamme de produits d'assurance sur le site www.cooperators.ca.

La Souveraine, qui offre de l'assurance pour les risques complexes et des produits spécialisés aux entreprises canadiennes.

COSECO, qui propose des régimes d'assurance groupe automobile et habitation aux employeurs, aux associations professionnelles et aux groupes d'affinité partout au Canada.

CUMIS Générale, qui propose des produits d'assurance des particuliers et d'assurance entreprise aux caisses populaires et caisses d'épargne et de crédit et à leurs membres.

Co-operators Générale est une filiale des Services financiers Co-operators limitée (« SFCL »), et sa société mère ultime est le Groupe Co-operators limitée (« GCL »), une coopérative de propriété canadienne qui compte 45 membres. Parmi ses principales sociétés liées sous contrôle commun figurent Co-operators Compagnie d'assurance-vie (« CCAV »), La Compagnie d'Assurance-Vie CUMIS (« CUMIS-Vie »), Addenda Capital inc. (« Addenda »), Federated Agencies Limited (« FAL »), H.B. Gestion d'assurance collective Itée (« Groupe H.B. »), Premier Managers Holdings Corporation (« PMHC ») et The Edge Benefits Limited. « Co-operators » désigne GCL et ses filiales directes et indirectes. Addenda, société de gestion de placements, gère la majorité des placements qui composent le portefeuille de Co-operators Générale. Nous partageons aussi de nombreux autres services généraux avec nos entreprises liées afin de créer un maximum de synergies au sein de notre groupe de sociétés.

¹ Au 31 décembre 2018; données disponibles les plus récentes provenant de MSA Research.

Notre stratégie reste arrimée à la mission de Co-operators : sécurité financière pour les Canadiens et leurs collectivités. Au terme de la première année de notre plan stratégique de quatre ans, nous examinons les progrès accomplis vers l'atteinte de nos objectifs. Nous avons avancé à grands pas dans l'exécution de nos axes stratégiques : Mobilisation de la clientèle, Identité coopérative, Avantage concurrentiel, Façonner l'avenir et Capital humain. Au cours des trois prochaines années, nous poursuivrons sur notre lancée en nous appliquant à améliorer et à protéger davantage la sécurité financière de nos membres et de nos clients, la résilience de nos collectivités et le bien-être collectif des Canadiens. Nous sommes déterminés à proposer des solutions concurrentielles axées sur le client, à offrir des solutions pertinentes, actuelles et attrayantes à nos membres et à être le fournisseur de services financiers que privilégient les coopératives et les entreprises qui partagent la même vision.

Être le chef de file du secteur des services financiers en matière de mobilisation de la clientèle

Notre clientèle est composée d'un éventail varié de particuliers, de familles, de coopératives, de caisses populaires ou caisses d'épargne et de crédit, d'organismes sans but lucratif, d'entreprises et autres. La qualité de la mobilisation de notre clientèle repose sur notre capacité à comprendre et à satisfaire les besoins propres à tous nos clients en leur offrant des produits et des solutions efficaces qui protègent leur sécurité financière, la résilience de leur collectivité et leur bien-être collectif.

L'un des piliers de notre stratégie consiste à offrir à nos clients une expérience omnicanal guidée, c'est-à-dire une expérience adaptée en fonction de notre compréhension de chaque client et de ses besoins. Les clients choisissent eux-mêmes quand, comment et où ils veulent faire affaire avec nous et peuvent passer d'un canal à un autre avec une parfaite aisance quand ils le souhaitent. L'expansion des fonctionnalités numériques qui sous-tendent notre approche omnicanal guidée améliorera la mobilisation de la clientèle.

La mobilisation de la clientèle ne reflète pas seulement la manière dont les clients interagissent avec nous; elle comporte aussi des composantes de valeur, de qualité et d'exhaustivité des produits et des services que les clients choisissent de se procurer auprès de notre groupe de sociétés. Nous allons offrir des conseils et des solutions personnalisés afin de réellement mobiliser nos clients.

Nos investissements constants visant à perfectionner nos techniques d'intelligence d'affaires et la segmentation nous permettent de mieux comprendre les besoins de nos clients, de fixer le prix de nos produits de manière plus juste et d'établir une tarification qui soit cohérente avec les risques d'assurance que nous prenons. Les données obtenues permettront de fournir à nos canaux de distribution des renseignements exploitables et de créer une expérience exceptionnelle pour nos clients.

La façon dont nos clients nous perçoivent est à la base d'une mobilisation réussie de notre clientèle. Chaque année, nous surveillons de près notre performance afin de mesurer la création de valeur bidirectionnelle pour nos clients dans tous nos secteurs d'activité. Dans l'étude de 2019 réalisée par J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle à l'égard de l'assurance habitation et automobile, nous avons eu l'honneur de nous classer au premier rang pour l'assurance habitation dans la région Atlantique-Ontario, et au premier rang pour l'assurance automobile dans les régions de l'Alberta, de l'Ontario et de l'Atlantique. Notre excellent positionnement signifie que nous répondons aux besoins des clients.

Démontrer notre volonté de concrétiser les principes de la coopération

Notre société mère, GCL, est une coopérative; cette identité est le fondement même de la nôtre et de nos activités. Nous continuerons d'être une part inestimable du système coopératif et d'en faire la promotion. Nous proposons Co-op Guard™ (Garde-coop^{MC} au Québec), notre gamme de produits et de services conçue exprès pour le secteur des coopératives, la seule gamme de ce type à être offerte dans tout le Canada.

Notre engagement envers notre identité coopérative et à l'égard des principes de développement durable signifie que nous allons non seulement répondre aux besoins du monde des coopératives, mais aussi étendre notre système de valeurs par l'intégration de ces principes à nos actions, à notre processus de prise de décisions et à nos processus de gestion, ainsi qu'aux produits et services que nous offrons à tous nos clients. La santé, le bien-être, la prévention des sinistres et les connaissances en finances constituent des domaines où nos valeurs en tant que fournisseur de services financiers coopératif nous permettent d'adopter un point de vue unique en matière de conseils et de défense des droits de tous nos clients.

L'élaboration de solutions et de services financiers à l'intention des Canadiens qui n'y ont pas accès représente une part importante de la façon dont nous affirmons notre identité coopérative. Les changements climatiques continueront de solliciter des efforts de la part de notre secteur; nous comptons résoudre cette difficulté en améliorant nos capacités de souscription et en proposant des produits et des services-conseils qui renseigneront les clients et accroîtront leur résilience. Par exemple, la garantie Eau multirisque est notre réponse à un besoin en assurances IARD qui est rapidement devenu le plus important au Canada. Depuis le lancement de cette garantie en 2015, nos clients ont pu déclarer des sinistres dus aux inondations qui n'auraient pas été couverts sans cette garantie supplémentaire. En poursuivant nos efforts de solidification des infrastructures et en nous affairant à répondre à d'autres besoins non satisfaits en collaboration avec les gouvernements fédéral et provinciaux et avec les autorités municipales, nous témoignerons de notre position de chef de file en matière d'assurance contre les inondations et de résilience communautaire. Nous avons aussi contribué au Fonds canadien d'investissement coopératif afin de faire progresser les entreprises coopératives partout au Canada.

Nous continuons de démontrer notre engagement envers les principes de la coopération au moyen de notre politique et de nos pratiques de placement et par l'adoption d'une approche de placement qui cherche expressément à produire un rendement financier de même que des retombées sociales et environnementales mesurables fréquemment. Notre stratégie d'investissement d'impact cible trois principaux secteurs : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements; la santé et le bien-être; et l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles. La mise en œuvre et l'amélioration constante de nos pratiques d'investissement durable et d'impact soutiendront notre vision à long terme. En 2018, GCL s'est fixé l'ambitieux objectif d'avoir 20 % de ses actifs investis sous forme d'investissements d'impact à la fin de 2022 au plus tard. Nous sommes sur la bonne voie pour atteindre cette cible puisque plus de 19,4 % de nos actifs ont été investis sous cette forme en 2019. Les investissements d'impact alimentent en capitaux les impératifs environnementaux et sociaux les plus criants tout en procurant aux investisseurs un rendement financier (ajusté en fonction du risque) concurrentiel. L'effet de nos investissements est évalué de manière active et publié chaque année. Pour de plus amples informations sur cette mesure, on se reportera à la rubrique *Information financière relative aux changements climatiques*.

Améliorer notre position concurrentielle sur le marché

Pour atteindre nos objectifs, nous devons faire preuve d'excellence opérationnelle. Nos efforts en ce sens porteront sans relâche sur la poursuite d'activités rentables. Nous chercherons à dégager constamment une rentabilité et une croissance au sein de toutes nos branches d'activité, tout en veillant à l'efficacité de nos activités dans tous leurs aspects. Cette efficacité sera possible en améliorant nos plateformes numériques et en simplifiant notre structure de fonctionnement. Nous accordons la priorité à une gestion stricte de nos dépenses, ainsi qu'à l'amélioration de notre agilité organisationnelle et de la vitesse de notre mise en marché, tout en tirant profit de nos services d'intelligence d'affaires. Une approche rigoureuse appliquée à l'excellence opérationnelle favorisera l'établissement d'un environnement dans lequel Co-operators Générale peut accroître son avantage concurrentiel, sa rentabilité et sa part de marché.

Nous recueillerons et analyserons des données précises et complètes et nous nous en servirons pour améliorer notre capacité de prise de décisions, nos solutions, nos produits et nos services. Nous travaillons à créer les fonctionnalités liées aux données et à la production de rapports au sein de nos services d'intelligence d'affaires à l'aide d'outils et de technologies de pointe, ce qui permettra d'améliorer nos capacités en matière de souscription et de prise de décisions.

Créer l'avenir auquel nous aspirons

Le rythme de l'évolution de notre secteur d'activité et de secteurs connexes continue d'influer sur les comportements des consommateurs et de créer de nouvelles demandes. Le passage au numérique, les progrès technologiques et une connectivité sans précédent sont en train de façonner le comportement des clients; leurs attentes engendrent inévitablement de nouveaux modèles d'affaires. Nous avons déjà en place des ressources pour explorer ce domaine et y investir. Par exemple, Co-operators a formé un partenariat avec Slice Labs Inc. (Slice) afin d'offrir des services uniques de grande valeur en répondant à des besoins non comblés dans une économie numérique en pleine évolution. Aux termes d'une entente exclusive conclue avec Slice, Co-operators pourra créer de nouveaux produits d'assurance qui répondront aux besoins des clients qui, en raison de l'émergence de l'économie numérique, cherchent de plus en plus des solutions faciles et sur demande en matière d'assurance. Le premier produit, lancé en 2018 sous la marque Duuo par Co-operators^{MD}, offre une assurance facturée à l'utilisation aux gens qui louent leur propriété via des plateformes telles que Airbnb®, HomeAway® et VRBO®. Trois autres produits ont été lancés en 2019, dont une assurance événements réinventée qui procure, sur demande, une protection simple, économique et en temps opportun. Ces produits sont souscrits par CAGC. La marque Duuo par Co-operators^{MD} témoigne de l'engagement de Co-operators à collaborer avec les clients pour leur offrir la tranquillité d'esprit de façon simple, rapide, équitable et abordable – un engagement que nous continuerons d'assumer grâce à la plateforme de Slice.

Compter sur un effectif souple et prêt pour le changement

En cette période de changement sans pareil, nous sommes conscients que notre personnel est à la base même de notre avantage concurrentiel à long terme. Il est crucial que nous disposions d'un effectif dynamique et diversifié qui peut agir avec excellence dans un contexte de changements rapides. Nous nous assurerons de toujours disposer de structures et de pratiques qui soutiennent cet objectif, tout en favorisant un milieu de travail sain et inclusif qui encourage les idées novatrices, l'entraide et l'expérimentation.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ET APERÇU DES RÉSULTATS

(en millions de dollars, sauf le rendement des capitaux propres, le résultat par action et les ratios)

	2019	2018 ³	2017
Principales données financières¹			
Primes directes souscrites	3 752,4	3 295,9	2 740,4
Primes nettes acquises	3 274,7	2 886,9	2 559,1
Résultat net	174,0	(37,1)	121,1
Total de l'actif	7 488,0	6 698,7	5 922,1
Total du passif	5 640,7	5 048,8	4 391,0
Capitaux propres	1 847,3	1 649,9	1 531,1
Principaux indicateurs de succès¹			
Croissance des primes directes souscrites	13,9 %	20,3 %	6,5 %
Croissance des primes nettes acquises	13,4 %	12,8 %	6,6 %
Résultat technique, exclusion faite de l'ajustement fondé sur le rendement du marché (« ARM »)	(37,3)	(152,5)	(81,7)
Résultat par action ²	6,40 \$	(2,03) \$	5,17 \$
Rendement des capitaux propres (« RCP »)	10,8 %	(2,5) %	8,5 %
Ratio combiné, exclusion faite de l'ARM	101,1 %	105,2 %	103,2 %
Ratio combiné, y compris l'ARM	102,0 %	105,0 %	102,4 %
Test du capital minimal (« TCM »)	209 %	208 %	216 %

¹ Se reporter à la rubrique *Principales mesures financières (hors IFRS)*.

² SFCL détient la totalité des actions ordinaires de CAGC.

³ Les chiffres présentés comprennent les résultats d'exploitation et la situation financière de CUMIS Générale à compter du 1^{er} avril 2018, date de son acquisition.

En 2019, tous nos principaux secteurs d'assurance et toutes les régions ont continué leur croissance. L'accroissement des primes moyennes jumelé à la croissance des souscriptions et du nombre de polices en vigueur sur les véhicules ont fait augmenter les primes directes souscrites de 13,9 % et les primes nettes acquises de 13,4 % par rapport à l'exercice précédent. Cet accroissement représente toutefois une baisse de 6,4 points de pourcentage par rapport à la croissance des primes directes souscrites de 2018, ce qui reflète l'attention soutenue que nous portons à la croissance rentable. La croissance de l'exercice précédent avait aussi bénéficié de l'acquisition, le 1^{er} avril 2018, de CUMIS Générale.

Exclusion faite de l'ARM, le résultat technique de 2019, qui s'est soldé par une perte de 37,3 M\$, s'est amélioré par rapport à la perte technique de 152,5 M\$ de 2018. Cette amélioration est surtout attribuable à l'accroissement des primes dans tous les secteurs d'assurance et toutes les régions; les secteurs qui ont le plus contribué à l'amélioration sont ceux de l'assurance automobile et de l'assurance habitation. Globalement, le montant net des sinistres et frais de règlement a augmenté par rapport à celui de l'exercice précédent, mais une réduction du nombre de sinistres majeurs en 2019 par rapport à 2018 a contribué à l'amélioration de notre résultat technique.

Les revenus et profits nets de placement se sont établis à 272,1 M\$, en hausse de 205,4 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est surtout attribuable à un redressement des marchés boursiers après la faiblesse qu'ils ont affichée à la fin de 2018, ainsi qu'à la baisse des taux d'intérêt à long terme au cours de l'exercice.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

RÉSULTAT NET

	2019	2018	2017
Résultat net (M\$)	174,0	(37,1)	121,1
Rendement des capitaux propres (« RCP »)	10,8 %	(2,5) %	8,5 %

Nous avons dégagé un bénéfice net de 174,0 M\$ pour l'exercice, soit une hausse de 211,1 M\$ par rapport à la perte nette de 37,1 M\$ de l'exercice précédent. La hausse du résultat net a entraîné une amélioration du RCP, qui est passé de (2,5) % en 2018 à 10,8 % en 2019. Nos résultats de 2019 ont bénéficié de la croissance soutenue des souscriptions dans tous les secteurs d'assurance, de la baisse du nombre de sinistres majeurs et de la hausse du rendement des placements par suite du redressement des marchés boursiers et de la baisse des taux d'intérêt à long terme.

PRIMES DIRECTES SOUSCRITES ET PRIMES NETTES ACQUISES

En millions de dollars	2019	2018	Variation %	2017
Primes directes souscrites	3 752,4	3 295,9	13,9 %	2 740,4
Primes nettes acquises	3 274,7	2 886,9	13,4 %	2 559,1

En 2019, les primes directes souscrites ont progressé de 13,9 %, ou 456,5 M\$, par rapport à celles de l'exercice précédent. La progression des primes directes souscrites est principalement attribuable à l'accroissement des primes moyennes dans tous les secteurs d'assurance et toutes les régions et, dans une moindre mesure, à l'augmentation des souscriptions et du nombre de polices en vigueur sur les véhicules en Ontario. Quant aux primes nettes acquises, elles ont crû de 13,4 %, ou 387,8 M\$, par rapport à l'exercice précédent, et cette augmentation s'est aussi manifestée dans tous les secteurs d'assurance et toutes les régions.

Se reporter à la note 22 des états financiers consolidés pour un rapprochement des primes directes souscrites et des primes nettes acquises.

Primes nettes acquises par secteur d'assurance

En millions de dollars	2019	2018	Variation %	2017
Assurance automobile	1 603,8	1 388,5	15,5 %	1 219,2
Assurance habitation	902,7	811,2	11,3 %	730,2
Assurance entreprise	551,4	490,4	12,4 %	447,5
Assurance agricole	143,4	130,5	9,9 %	126,7
Assurance voyage et autres	73,4	66,3	10,7 %	35,5
Total	3 274,7	2 886,9	13,4 %	2 559,1

Le secteur de l'assurance automobile, qui demeure notre secteur le plus important selon les primes nettes acquises, a affiché une croissance de 15,5 % ou 215,3 M\$ par rapport à 2018. Cette croissance est attribuable à l'augmentation des primes moyennes et, dans une moindre mesure, à la croissance du nombre de polices en vigueur sur des véhicules dans toutes les régions, principalement dans les provinces de l'Ouest et en Ontario. Les primes nettes acquises du secteur de l'assurance habitation ont augmenté de 11,3 %, sous l'effet de la hausse des primes moyennes en Ontario et dans les provinces de l'Ouest. Les primes nettes acquises du secteur de l'assurance entreprise ont progressé de 12,4 % par rapport à l'exercice précédent. Les ajustements de tarifs jumelés à la croissance des souscriptions, en particulier en Ontario et dans les provinces de l'Ouest, expliquent les hausses enregistrées dans ces régions. Pour le secteur de l'assurance agricole, les primes nettes acquises ont augmenté de 9,9 % par rapport à l'exercice précédent sous l'impulsion surtout des ajustements de tarifs dans les provinces de l'Ouest et en Ontario. Pour le secteur de l'assurance voyage et autres, les primes nettes acquises se sont accrues de 10,7 % par rapport à l'exercice précédent. L'accroissement par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par l'apport des résultats de CUMIS Générale pour l'exercice 2019 complet, alors qu'en 2018 les résultats de CUMIS Générale n'avaient été intégrés à ceux de Co-operators Générale que pour les huit derniers mois, soit à partir de son acquisition par CAGC le 1^{er} avril 2018.

Primes nettes acquises par région géographique

En millions de dollars	2019	2018	Variation %	2017
Provinces de l'Ouest	1 155,7	1 050,0	10,1 %	956,2
Ontario	1 649,0	1 426,5	15,6 %	1 241,7
Québec	161,4	128,4	25,7 %	110,4
Provinces de l'Atlantique	308,6	282,0	9,4 %	250,8
Total	3 274,7	2 886,9	13,4 %	2 559,1

Pour les provinces de l'Ouest et l'Ontario, les primes nettes acquises ont augmenté de 105,7 M\$ et de 222,4 M\$, respectivement, par rapport à l'exercice précédent. Dans les deux régions, cette augmentation découle de l'accroissement des primes moyennes et de la hausse des souscriptions dans tous les secteurs d'assurance. Au Québec, l'accroissement des primes moyennes a donné lieu à une augmentation de 33,0 M\$ des primes nettes acquises. Dans les provinces de l'Atlantique, les primes nettes acquises ont progressé de 26,6 M\$ grâce à l'accroissement des primes moyennes et à l'augmentation du nombre de polices en vigueur par rapport à l'exercice précédent.

REVENUS ET PROFITS DE PLACEMENT

En millions de dollars	2019	2018	2017
Produit d'intérêts	97,9	86,1	77,0
Produit de dividendes	78,2	51,1	47,8
Autres revenus de placement	0,3	0,2	0,2
Frais de placement	(6,8)	(6,4)	(6,3)
Revenus nets de placement	169,6	131,0	118,7
Profits nets réalisés	86,6	11,3	47,0
Profits (pertes) de change nets	14,0	(9,0)	19,8
Variations de la juste valeur	5,8	(46,3)	24,9
Pertes de valeur	(3,9)	(20,3)	(8,4)
Profits (pertes) nets de placement	102,5	(64,3)	83,3
Revenus et profits nets de placement	272,1	66,7	202,0

Les revenus et les profits nets de placement de 2019 ont été supérieurs de 205,4 M\$ à ceux de l'exercice précédent. Cette hausse découle essentiellement des profits nets de placement comptabilisés pour l'exercice considéré, alors que des pertes avaient été subies pour l'exercice précédent. Elle a en outre été soutenue par une augmentation des revenus nets de placement en 2019.

Les profits nets de placement de 102,5 M\$ pour l'exercice considéré contrastent avec les pertes nettes de placement de 64,3 M\$ subies pour l'exercice précédent. Les profits nets réalisés sur les actions ordinaires ont augmenté de 35,0 M\$ par rapport à l'exercice précédent, sous l'effet de la vigueur des marchés boursiers et d'une augmentation du taux de rotation de notre portefeuille. Les profits nets réalisés sur les obligations ont augmenté de 42,9 M\$ par rapport à l'exercice précédent par suite du resserrement des écarts de crédit. La variation positive de 23,0 M\$ des profits de change nets est attribuable essentiellement à la vigueur du dollar canadien, qui s'est apprécié de 7,3 % en 2019 par rapport au dollar américain. La variation positive de 52,1 M\$ de la juste valeur s'explique principalement par le fait qu'une correction du marché avait eu une incidence négative sur le portefeuille au cours de l'exercice précédent, ce qui ne s'est pas produit en 2019. Pour l'exercice considéré, les pertes de valeur ont été inférieures de 16,4 M\$ à celles de l'exercice précédent en raison de la vigueur des marchés boursiers mondiaux en 2019 par rapport à 2018, les marchés ayant subi une correction dans les derniers mois de 2018.

Les revenus nets de placement ont été supérieurs de 38,6 M\$ à ceux de l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable à la hausse des distributions versées par les sociétés en commandite et les fonds d'investissement.

La composition des actifs investis est présentée à la rubrique *Actifs investis* du présent rapport de gestion.

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

En millions de dollars	2019	2018	2017
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans l'état du résultat net :			
Profits (pertes) nets latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	203,5	(66,6)	48,0
Ajustement de reclassement au titre des (profits) pertes portés au résultat, montant net	(86,9)	3,3	(42,2)
Éléments susceptibles d'être reclassés, avant impôt	116,6	(63,3)	5,8
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat relative aux éléments susceptibles d'être reclassés	32,3	(18,7)	1,7
	84,3	(44,6)	4,1
Éléments qui ne seront pas reclassés dans l'état du résultat net :			
Réévaluation des obligations au titre des prestations de retraite	(3,2)	11,4	(11,0)
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat relative aux éléments qui ne seront pas reclassés	(0,8)	3,1	(3,0)
	(2,4)	8,3	(8,0)
Autres éléments du résultat global	81,9	(36,3)	(3,9)

Les autres éléments du résultat global correspondent à un bénéfice de 81,9 M\$ pour l'exercice, soit une variation positive de 36,3 M\$ par rapport à la perte en autres éléments du résultat global de 2018. Ce résultat découle des profits latents de 203,5 M\$ liés au redressement des marchés boursiers mondiaux et de la baisse des taux d'intérêt à long terme. De ce montant, une tranche de 144,9 M\$ des profits latents de notre portefeuille d'actions ordinaires concordait avec la progression de 19,1 % de l'indice S&P/TSX des actions ordinaires et celle de 22,8 % de l'indice S&P 500. La variation positive a été annulée en partie par des ajustements de reclassement de 86,9 M\$ comptabilisés à l'état consolidé du résultat net de l'exercice.

CHARGES

Sinistres et frais de règlement – ratio sinistres-primés

En millions de dollars, sauf les ratios	2019	2018	Variation	2017
Sinistres et frais de règlement non actualisés, montant net	2 243,8	2 117,3	126,5	1 794,8
Incidence de l'ARM	30,0	(7,9)	37,9	(20,9)
Sinistres et frais de règlement, montant net	2 273,8	2 109,4	164,4	1 773,9
Ratio sinistres-primés, exclusion faite de l'ARM	68,5 %	73,3 %	(4,8) pts	70,1 %
Ratio sinistres-primés, y compris l'ARM	69,4 %	73,1 %	(3,7) pts	69,3 %

Le montant net des sinistres et frais de règlement non actualisés a augmenté de 126,5 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse du nombre de clients dans le secteur de l'assurance automobile et par les sinistres importants survenus dans le secteur de l'assurance entreprise spécialisée. Cette augmentation a été en partie contrée grâce à nos secteurs de l'assurance habitation et agricole qui, ensemble, ont enregistré une réduction des frais de règlement faisant suite à la diminution du montant des sinistres de l'année même et du nombre moins élevé de sinistres importants. Le montant net des sinistres et frais de règlement a globalement augmenté, mais le montant des primes nettes acquises l'a surpassé et donné lieu à une amélioration de 4,8 points de pourcentage de notre ratio sinistres-primés.

Les sinistres et frais de règlement non réglés sont actualisés selon le taux de rendement de marché de nos portefeuilles d'obligations et de créances hypothécaires, compte tenu du taux des obligations du gouvernement du Canada à 5 ans, majoré d'un différentiel de taux. Les fluctuations du rendement de marché du portefeuille ont une incidence sur les sinistres et frais de règlement non réglés et sont prises en compte dans l'ARM. Le rendement de marché du portefeuille d'obligations et du portefeuille de créances hypothécaires commerciales a diminué au cours de l'exercice, ce qui a fait baisser le taux d'actualisation. Ce facteur a été aggravé par la hausse des sinistres non réglés et, ensemble, ils ont eu une incidence négative nette de 30,0 M\$ sur l'ARM, contrairement à une incidence positive de 7,9 M\$ en 2018.

Ratio sinistres-primés par secteur d'assurance

En pourcentage, exclusion faite de l'ARM	2019	2018	Variation	2017
Assurance automobile	78,1	78,5	(0,4) pts	74,0
Assurance habitation	58,2	69,9	(11,7) pts	67,1
Assurance entreprise	63,4	68,6	(5,2) pts	63,4
Assurance agricole	61,3	74,9	(13,6) pts	84,1
Assurance voyage et autres	39,4	38,9	0,5 pts	33,3
Total	68,5	73,3	(4,8) pts	70,1

En 2019, notre ratio sinistres-primés s'est amélioré dans tous nos secteurs d'assurance, sauf celui de l'assurance voyage et autres, dont le ratio est resté pratiquement le même par rapport à celui de l'exercice précédent. L'amélioration globale est attribuable au fait que l'accroissement des primes a surpassé celui des sinistres et frais de règlement, ainsi qu'au nombre moins élevé de sinistres importants tout au long de 2019.

Dans le secteur de l'assurance automobile, le ratio sinistres-primés s'est amélioré de 0,4 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent sous l'effet de la hausse des primes moyennes et du nombre de polices en vigueur sur des véhicules, facteurs qui ont été annulés par l'augmentation de la fréquence et de la gravité des sinistres survenus dans l'année même en Ontario et dans les provinces de l'Ouest, où le nombre de clients a fortement augmenté. Pour ce qui est du ratio sinistres-primés en assurance habitation, l'amélioration de 11,7 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à la baisse du montant des sinistres de l'année même et du nombre de sinistres importants. Le ratio sinistres-primés de l'exercice précédent avait été défavorablement touché par plusieurs graves tempêtes de vent et de verglas survenues en Ontario, qui ne se sont pas reproduites en 2019. L'accroissement des primes moyennes et l'évolution favorable des sinistres dans les provinces de l'Ouest et en Ontario ont entraîné une amélioration de 5,2 points de pourcentage du ratio sinistres-primés du secteur de l'assurance entreprise par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration a été en partie annulée par des épisodes de mauvaises conditions météorologiques dans les provinces de l'Atlantique et au Québec. La croissance des primes nettes acquises découlant de la hausse des primes moyennes et une diminution de la fréquence et de la gravité des sinistres survenus pendant l'année même se sont traduites par une amélioration de 13,6 points de pourcentage du ratio sinistres-primés de notre secteur de l'assurance agricole. Le ratio sinistres-primés du secteur de l'assurance voyage et autres s'est légèrement détérioré de 0,5 point de pourcentage, ce qui est imputable à une hausse de la fréquence des sinistres survenus au cours de l'année même.

Ratio sinistres-primés par région géographique

En pourcentage, exclusion faite de l'ARM	2019	2018	Variation	2017
Provinces de l'Ouest	65,9	67,5	(1,6) pts	69,2
Ontario	67,8	76,4	(8,6) pts	69,8
Québec	78,3	78,9	(0,6) pts	83,2
Provinces de l'Atlantique	76,9	77,0	(0,1) pts	69,6
Total	68,5	73,3	(4,8) pts	70,1

L'amélioration de 1,6 point de pourcentage du ratio sinistres-primés dans les provinces de l'Ouest par rapport à l'exercice précédent s'explique par le fait que la hausse des primes moyennes et du nombre de polices en vigueur a surpassé l'augmentation de la fréquence des sinistres de l'année même, principalement dans les secteurs de l'assurance automobile et entreprise.

En Ontario, le ratio sinistres-primés s'est amélioré de 8,6 points de pourcentage sous l'effet principalement de la hausse des primes moyennes et du nombre de polices en vigueur dans tous les secteurs d'assurance. Cette amélioration a été en partie annulée par l'augmentation de la fréquence des sinistres de l'année même, surtout dans le secteur de l'assurance automobile.

Au Québec, le ratio sinistres-primés s'est amélioré de 0,6 point de pourcentage comparativement à celui de l'exercice précédent. La croissance des primes nettes acquises de l'exercice considéré a surpassé l'accroissement de la fréquence et de la gravité des sinistres de l'année même, surtout dans les secteurs de l'assurance automobile et entreprise.

Enfin, dans les provinces de l'Atlantique, le ratio sinistres-primés est resté pratiquement le même qu'il y a un an, car la croissance des primes nettes acquises a été annulée par l'incidence des mauvaises conditions météorologiques et l'augmentation des sinistres de l'année même dans tous les secteurs d'assurance.

Autres charges d'exploitation – ratio frais-primés

En pourcentage, sauf le total des autres charges d'exploitation (en millions de dollars)	2019	2018	Variation	2017
Total des autres charges d'exploitation	1 068,1	922,2	145,9	846,0
Ratio frais-primés	32,6 %	31,9 %	0,7 pt	33,1 %
Composantes du ratio frais-primés				
Taxes sur les primes et autres taxes	3,5	3,5	- pt	3,5
Commissions et rémunération des conseillers, montant net	17,0	17,0	- pt	17,1
Frais généraux	12,1	11,4	0,7 pt	12,5
Ratio frais-primés	32,6	31,9	0,7 pt	33,1

Les autres charges d'exploitation comprennent les taxes sur les primes et autres taxes, le montant net des commissions et de la rémunération des conseillers, ainsi que les frais généraux. Elles ont augmenté de 145,9 M\$ pour l'exercice, ce qui a donné lieu à un ratio frais-primés de 32,6 %, soit une hausse de 0,7 point de pourcentage par rapport à 2018. Les frais liés aux taxes sur les primes et aux autres taxes et le montant net des commissions et de la rémunération des conseillers ont augmenté par rapport à l'exercice précédent, ce qui concorde avec la croissance des primes. Le montant net des commissions et de la rémunération des conseillers a également été touché par la hausse de l'obligation au titre des commissions de transition des conseillers. Le ratio frais généraux-primés a augmenté de 0,7 point de pourcentage par suite de l'accroissement, au cours de l'exercice, des coûts liés au personnel et des dépenses consacrées aux projets.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En 2019, le taux d'impôt sur le résultat adopté est le même que celui de l'exercice précédent, soit 27,0 %. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le taux d'impôt effectif s'est établi à 18,7 %, ce qui correspond à une charge d'impôt de 40,1 M\$. Se reporter à la note 11 de nos états financiers consolidés pour consulter un rapprochement entre le taux d'impôt adopté et le taux d'impôt effectif.

SITUATION DE TRÉSORERIE, SOURCES DE FINANCEMENT ET SITUATION FINANCIÈRE

ACTIFS INVESTIS

Composition des actifs investis

Pourcentage selon la juste valeur	2019	2018	2017
Obligations	54,9 %	57,2 %	51,4 %
Actions	25,5 %	23,7 %	28,4 %
Créances hypothécaires	9,8 %	9,4 %	9,6 %
Fonds d'investissement	3,7 %	3,8 %	4,3 %
Sociétés en commandite	3,5 %	2,9 %	2,2 %
Autres	2,6 %	3,0 %	4,1 %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %

La Compagnie détient un portefeuille de placements de grande qualité et bien diversifié, constitué essentiellement d'obligations, de titres de capitaux propres et de créances hypothécaires commerciales. Notre portefeuille d'obligations représente 2 925,7 M\$, ou 54,9 %, des actifs investis de la Compagnie. Il est diversifié par secteur géographique et par secteur d'activité, et il est composé en grande partie d'instruments de créance du gouvernement canadien. La qualité du crédit de notre portefeuille d'obligations est présentée ci-après.

Pourcentage selon la juste valeur	2019	2018	2017
AAA	37,2 %	40,3 %	34,7 %
AA	31,2 %	26,4 %	26,0 %
A	17,9 %	19,7 %	23,8 %
BBB	10,2 %	10,4 %	12,1 %
Inférieur à BBB	2,8 %	2,5 %	3,4 %
Non noté	0,7 %	0,7 %	- %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Notre portefeuille de titres de capitaux propres représente 1 359,2 M\$, ou 25,5 %, des actifs investis et se compose essentiellement d'actions ordinaires et d'actions privilégiées cotées en bourse. Il est diversifié par secteur d'activité et par émetteur, et constitué à 86,4 % de titres canadiens. Nous détenons des créances hypothécaires d'une valeur comptable de 521,9 M\$ sur des immeubles résidentiels et commerciaux au Canada. Les créances hypothécaires représentent 9,8 % de nos actifs investis et sont d'excellente qualité, car le système de notation interne d'Addenda accorde à 99,8 % d'entre elles une note de première qualité. Ensemble, les fonds d'investissement et les sociétés en commandite représentent 7,2 % des actifs investis. Les parts de fonds d'investissement sont investies dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres, et nos parts dans des sociétés en commandite représentent des investissements dans des infrastructures multirésidentielles et des biens immobiliers.

La Compagnie adhère à une politique et à une stratégie de placement reposant sur la prudence et le respect des lignes directrices réglementaires ainsi que, de façon générale, sur les flux de trésorerie liés aux primes et les tendances en matière de règlement des sinistres de chaque gamme de produits. Nous nous concentrons sur les rendements à long terme, tout en saisissant les occasions qui se présentent sur le marché. Pour ce faire, nous investissons dans un ensemble de titres diversifiés et modifions la répartition entre les catégories d'actifs selon l'évolution du marché. La qualité du crédit de notre portefeuille demeure élevée, 96,4 % de nos obligations étant considérées comme de première qualité et 86,2 % ayant une note A ou supérieure. Les obligations de première qualité sont celles qui ont une note BBB ou supérieure. La note 5 des états financiers consolidés présente la répartition détaillée des actifs investis.

La rubrique *Gestion des risques* et la note 6 des états financiers consolidés offrent des renseignements sur les risques de crédit et de taux d'intérêt qui s'y rapportent.

SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT NON RÉGLÉS

Nos objectifs en matière de souscription sont la prise en charge de risques de façon prudente en visant la diversification afin d'obtenir des résultats rentables. Dans le secteur de l'automobile, nous assurons un client après avoir fait l'examen de son dossier de conduite et de ses antécédents sur le plan des sinistres. Nous assurons les biens immobiliers en fonction de l'état des lieux, de la valeur de remplacement des immeubles, des résultats techniques et d'autres facteurs qui ont une incidence sur le risque de sinistre. Les conseillers et les courtiers sont rémunérés en partie en fonction des résultats techniques de leur portefeuille.

Notre passif au titre des sinistres et frais de règlement non réglés correspond à la meilleure estimation faite par la direction du montant nécessaire pour régler tous les sinistres en cours ou non déclarés. L'estimation est établie selon les normes actuarielles acceptées. Le calcul de notre passif au titre des sinistres non réglés passe par l'établissement de provisions suffisantes à la date d'évaluation initiale de manière qu'il y ait peu de risque que le passif soit inadéquat au cours d'un exercice donné.

L'estimation initiale des sinistres et frais de règlement non réglés est effectuée sur une base non actualisée. Ce processus est décrit à la rubrique *Jugements, estimations et hypothèses comptables importants*. Le taux d'actualisation servant à l'évaluation des sinistres et frais de règlement non réglés est fondé sur le rendement de marché du portefeuille d'actifs auxquels sont adossés les passifs liés aux sinistres sous-jacents et tient compte du calendrier des flux de trésorerie liés aux actifs et aux passifs.

Passif au titre des sinistres non réglés, montant net

En millions de dollars	2019	2018	2017
Solde au début de l'exercice	2 613,6	2 340,7	2 232,4
Moins : incidence de l'actualisation à la fin de l'exercice précédent	103,3	105,2	126,1
Sinistres et frais de règlement non réglés et non actualisés à la fin de l'exercice précédent	2 510,3	2 235,5	2 106,3
Montant réglé sur les sinistres d'années antérieures	(813,8)	(733,4)	(635,5)
Changement d'estimations relatives aux sinistres d'années antérieures	(6,7)	(50,7)	(88,2)
Sinistres subis dans l'année même	2 251,7	2 169,0	1 883,0
Montant réglé sur les sinistres subis dans l'année même	(1 235,4)	(1 206,8)	(1 030,1)
Acquisition d'une filiale d'une partie liée	-	96,7	-
Sinistres et frais de règlement non réglés et non actualisés à la fin de l'exercice	2 706,1	2 510,3	2 235,5
Incidence de l'actualisation	133,3	103,3	105,2
Sinistres et frais de règlement non réglés, montant net	2 839,4	2 613,6	2 340,7

Les sinistres et frais de règlement non réglés correspondent au coût du paiement et du règlement des sinistres, et comprennent les estimations du coût des sinistres non encore réglés et des sinistres survenus, mais non encore déclarés. Les sinistres et frais de règlement subis dans l'année tiennent compte de l'évolution des sinistres, c'est-à-dire tout écart entre l'estimation des sinistres et frais de règlement non réglés d'années antérieures et les frais d'indemnisation réellement payés, majoré de toute variation des estimations relatives aux sinistres non réglés ou non déclarés. En 2019, nous avons enregistré une évolution favorable des sinistres actualisés de 139,1 M\$ par rapport aux exercices antérieurs. Pour de plus amples informations, se reporter à la note 7 des états financiers consolidés.

Se reporter à la rubrique *Faits nouveaux concernant la législation et la réglementation* ci-dessous pour une description sommaire des faits de nature législative, judiciaire ou réglementaire qui ont une incidence sur les estimations de l'exercice considéré et des exercices ultérieurs.

CAPITAUX PROPRES

En millions de dollars	2019	2018	2017
Actions ordinaires	359,8	229,8	48,1
Actions privilégiées			
Appel public à l'épargne	100,0	100,0	100,0
Placement privé	85,0	83,7	79,8
Capital d'apport	100,9	100,9	10,1
Résultats non distribués	1 029,4	1 045,1	1 169,4
Cumul des autres éléments du résultat global	172,3	90,4	123,7
Total	1 847,4	1 649,9	1 531,1

Notre état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019 comprend plus de 1,8 G\$ en capitaux propres, preuve du maintien de notre solidité financière. Globalement, nos capitaux propres ont augmenté de 197,5 M\$ en 2019 par rapport à 2018. Le résultat global positif de 255,9 M\$ a contribué à l'augmentation des capitaux propres, qui a été contrebalancée en partie par les dividendes déclarés de 58,3 M\$.

Le capital est une ressource stratégique essentielle. Il rend compte de la santé financière de notre organisation et nous permet de saisir les occasions commerciales stratégiques qui se présentent. Un capital solide sert également de filet de sécurité en cas de perte ou de catastrophe, et accroît la confiance que les organismes de réglementation, les actionnaires et les titulaires de police, entre autres, nous témoignent. Pour un complément d'information sur la gestion du capital, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés.

Un résumé des actions émises et en circulation de la Compagnie est présenté ci-dessous. La note 17 des états financiers consolidés présente les modalités et une liste complète de toutes les actions autorisées.

2019	Autorisé	Émis
Actions privilégiées de catégorie A, série A	1 440 000	-
Actions privilégiées de catégorie A, série B	illimité	790 177
Actions privilégiées de catégorie B	Illimité	412
Actions privilégiées de catégorie D, série A	Illimité	13 803
Actions privilégiées de catégorie D, série B	Illimité	42 535
Actions privilégiées de catégorie D, série C	Illimité	43 184
Actions privilégiées de catégorie E, série C	Illimité	4 000 000
Actions privilégiées de catégorie F, série A	Illimité	488 624
Actions privilégiées de catégorie G, série A	illimité	14 984
Actions ordinaires	illimité	26 620 395

Ont fait l'objet d'une émission publique nos actions privilégiées de catégorie E, série C, qui sont cotées à la Bourse de Toronto et négociées sous le symbole CCS.PR.C.

DIVIDENDES ET RÉSULTAT PAR ACTION

Dividendes déclarés

En dollars par action	2019	2018	2017
Actions privilégiées de catégorie A			
Série A	-	1,88	1,88
Série B	5,00	5,00	5,00
Actions privilégiées de catégorie B	2,50	2,50	2,50
Actions privilégiées de catégorie D			
Série A	5,00	5,00	5,00
Série B	5,00	5,00	5,00
Série C	5,00	5,00	5,00
Actions privilégiées de catégorie E			
Série C	1,25	1,25	1,25
Actions privilégiées de catégorie F	1,88	1,88	1,88
Actions privilégiées de catégorie G	2,50	2,50	2,50
Actions ordinaires	1,81	-	7,45

Résultat par action

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et le résultat par action	2019	2018	2017
Résultat net	174,0	(37,1)	121,1
Moins les dividendes sur actions privilégiées	10,3	10,3	10,2
Résultat net disponible pour les actionnaires	163,7	(47,4)	110,9
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ¹	25 560 160	23 359 013	21 463 047
Résultat par action ordinaire	6,40	(2,03)	5,17

¹ SFCL détient la totalité des actions ordinaires de CAGC.

TEST DU CAPITAL MINIMAL

	2019	2018	2017
Résultat du TCM	209 %	208 %	216 %

Le résultat de 209 % de Co-operators Générale au TCM représente un excédent de capital de 233,5 M\$ (198,0 M\$ en 2018) par rapport à notre minimum interne de 180 %. Le TCM subit l'influence de divers facteurs, dont les taux d'intérêt, la variation de notre capital-actions, le rendement des marchés de titres de capitaux propres et nos résultats d'exploitation.

NOTATION PAR DES TIERS

Les agences de notation attribuent plusieurs types de notes. Une note portant sur la solidité financière renseigne les titulaires de police sur la capacité d'une société d'assurances à honorer ses obligations de paiement envers les titulaires de police. Une note portant sur la qualité du crédit de l'émetteur renseigne les investisseurs sur la capacité d'une société à respecter ses obligations de premier rang. La note d'une action privilégiée donne des indications sur la solvabilité des actions privilégiées émises par une société.

Notation de Standard & Poor's

	Perspectives	2019	2018	2017
Co-operators Générale – solidité financière	Stables	A-	A-	A-
Co-operators Générale – qualité du crédit de l'émetteur	Stables	A-	A-	A-
Co-operators Générale – actions privilégiées	s. o.	P-2	P-2	P-2

Notation de A.M. Best

	Perspectives	2019	2018	2017
Co-operators Générale – solidité financière	Stables	A-	A-	A-
Co-operators Générale – qualité du crédit de l'émetteur	Stables	a-	a-	a-
La Souveraine – solidité financière	Stables	A-	A-	A-
La Souveraine – qualité du crédit de l'émetteur	Stables	a-	a-	a-

Notation de DBRS

	Perspectives	2019	2018	2017
Co-operators Générale – solidité financière	Stables	A (faible)	A (faible)	A (faible)
Co-operators Générale – qualité du crédit de l'émetteur	Stables	A (faible)	A (faible)	A (faible)
Co-operators Générale – actions privilégiées	Stables	Pfd-2 (faible)	Pfd-2 (faible)	Pfd-2 (faible)

FLUX DE TRÉSORERIE

En millions de dollars	2019	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	547,2	222,0	142,0
Activités d'investissement			
Ventes (achats) de placements, montant net	(403,6)	(340,3)	40,5
Achats de participations dans des entreprises associées et des coentreprises	-	-	(0,3)
Achats d'immobilisations incorporelles et corporelles, montant net	(28,5)	(6,8)	(9,9)
Acquisition d'une filiale d'une partie liée, déduction faite de la trésorerie acquise	-	(176,8)	-
Actifs détenus en vue de la vente, montant net	-	-	0,5
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(432,1)	(523,9)	30,8
Activités de financement			
Actions privilégiées émises, montant net	(0,3)	4,1	5,6
Actions ordinaires émises	-	181,7	-
Apport en capital	-	100,0	-
Paievements au titre des obligations locatives	(10,8)	-	-
Dividendes versés	(58,4)	(10,2)	(170,0)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(69,5)	275,6	(164,4)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	45,6	(26,3)	8,4

Les flux de trésorerie dégagés sur les activités d'assurance et les rendements des placements surpassent habituellement les besoins en matière de règlement de sinistres et les charges d'exploitation, et suffisent à financer en outre nos engagements et nos projets de croissance. Nos engagements se rapportent principalement aux apports en capital non provisionnés, dont il est question à la rubrique *Arrangements non comptabilisés et engagements contractuels*.

PRINCIPALES MESURES FINANCIÈRES (HORS IFRS)

Nous mesurons et évaluons la performance de nos activités consolidées au moyen de plusieurs mesures financières. Ces mesures visent à aider le lecteur à comprendre nos volumes d'activités, la qualité du risque accepté, nos pratiques de provisionnement, ainsi que la solidité financière et le levier financier de Co-operators Générale.

Ces mesures ne sont pas conformes aux IFRS, mais reposent sur des éléments tirés des états financiers consolidés préparés conformément aux IFRS, et elles correspondent à des mesures financières courantes dans le secteur de l'assurance IARD.

Les **primes directes souscrites** (« **PDS** ») sont une composante des produits des activités ordinaires qui représente le total des ventes d'assurances effectuées directement par l'assureur au cours de l'exercice. Les primes directes souscrites ne comprennent ni les cessions ni les acceptations en réassurance et elles ne doivent pas être confondues avec les primes acquises au cours de l'exercice, aussi appelées « primes nettes acquises ». La croissance des primes directes souscrites sur un an est une bonne indication des tendances sur le plan du volume d'activités.

Le **ratio sinistres-primes** (ou « *taux de réalisation des risques* ») est une composante du ratio combiné. Exprimé en pourcentage, il correspond au ratio du montant net des sinistres et frais de règlement aux primes nettes acquises.

Le **ratio frais-primes**, autre composante du ratio combiné exprimée en pourcentage, correspond au ratio du total des taxes sur les primes et autres taxes, des commissions, de la rémunération des conseillers ainsi que des frais généraux, aux primes nettes acquises.

Le **ratio combiné** est le ratio du total des charges sur les primes nettes acquises, exprimé en pourcentage. Dans le secteur de l'assurance, le ratio combiné sert à mesurer la rentabilité d'une société du point de vue des risques assurés. Ce ratio correspond à la somme du ratio des sinistres-primes et du ratio frais-primes.

Le **bénéfice** ou la **perte technique** est le bénéfice ou la perte découlant de la prise de risques d'assurance, exclusion faite de l'incidence de l'ajustement fondé sur le rendement du marché.

L'**ajustement fondé sur le rendement du marché** (« **ARM** ») correspond à l'incidence des variations de la provision pour actualisation sur le passif lié aux sinistres. Il inclut l'incidence des changements apportés au taux d'actualisation utilisé pour actualiser le passif au titre des sinistres en fonction de la variation du rendement fondé sur le marché des actifs sous-jacents. L'ajustement fondé sur le rendement du marché tient aussi compte des ajustements apportés aux provisions pour écarts défavorables des sinistres et d'autres hypothèses d'actualisation.

L'**évolution des sinistres** est un facteur essentiel pour comprendre le caractère raisonnable des pratiques de provisionnement d'une société d'assurances. Elle correspond à la différence entre les coûts estimatifs des sinistres et les coûts réellement payés pour les sinistres réglés, majorée de toute variation des estimations relatives aux sinistres non encore réglés ou non déclarés. Une évolution favorable des sinistres contribue positivement au résultat net, tandis qu'une évolution défavorable y contribue négativement. Une évolution des sinistres constamment favorable est généralement un signe de solidité des pratiques de provisionnement d'une société d'assurances.

Le **rendement des capitaux propres** (« **RCP** ») est le ratio du résultat net sur la moyenne des capitaux propres d'ouverture et de clôture, à l'exclusion du cumul des autres éléments du résultat global.

Le **test du capital minimal** (« **TCM** ») est un test prévu dans la réglementation qui évalue, au moyen d'une formule tenant compte du risque, le capital disponible par rapport au capital requis. La formule attribue une pondération en fonction du risque aux divers éléments d'actif et de passif figurant à l'état de la situation financière, afin de déterminer le niveau de capital requis. Le capital disponible correspond au total des capitaux propres, plus ou moins certains ajustements prescrits par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »). Le ratio de fonds propres ciblé par le BSIF pour l'industrie, que nous sommes tenus de respecter, correspond à 150 % du capital requis.

RÉSULTATS TECHNIQUES

En millions de dollars, sauf les ratios	2019	2018	2017
Primes nettes acquises, avant les primes de remise en vigueur	3 274,3	2 891,0	2 557,3
Charge (recouvrement) au titre des primes de remise en vigueur	(0,4)	4,1	(1,8)
Primes nettes acquises présentées	3 274,7	2 886,9	2 559,1
Sinistres et frais de règlement non réglés et non actualisés, montant net (exclusion faite de l'ARM)	2 243,8	2,117,3	1 794,8
Ratio sinistres-primes (exclusion faite de l'ARM)	68,5 %	73,3 %	70,1 %
Autres charges d'exploitation	1 068,2	922,1	846,0
Ratio frais-primes	32,6 %	31,9 %	33,1 %
Perte technique	(37,3)	(152,5)	(81,7)
Ratio combiné, exclusion faite de l'ARM	101,1 %	105,2 %	103,2 %

ÉVOLUTION DES SINISTRES

En millions de dollars	2019 ¹	2018 ¹	2017
Sinistres et frais de règlement non réglés, montant net	2 839,4	2 613,6	2 340,7
Plus : revenus de placement associés aux sinistres non réglés		122,2	83,2
Moins : sinistres réglés, montant net		813,8	1 104,1
Moins : nouvelle estimation des sinistres non réglés au 31 décembre		1 782,9	1 162,7
Évolution favorable des sinistres		139,1	157,1
Première année		139,1	111,4
Deuxième année			45,7
Évolution favorable des sinistres		139,1	157,1

¹ Les chiffres comprennent le montant net des sinistres et frais de règlement non réglés de CUMIS Générale.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES (« RCP »)

En millions de dollars, sauf les ratios	2019	2018 ¹	2017
Résultat net	174,0	(37,1)	121,1
Capitaux propres moyens, déduction faite du cumul des autres éléments du résultat global	1 617,3	1 483,5	1 429,4
Rendement des capitaux propres (« RCP »)	10,8 %	(2,5) %	8,5 %

¹ Les chiffres présentés comprennent les résultats d'exploitation et la situation financière de CUMIS Générale, qui a été acquise le 1^{er} avril 2018.

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Les résultats trimestriels rendent compte du caractère saisonnier de nos activités. Les primes sont généralement souscrites selon des cycles de renouvellement annuel, le plus souvent au deuxième trimestre, et les intempéries ont souvent eu une incidence négative sur le ratio sinistres-primes aux premier et troisième trimestres.

La date ou l'heure d'un sinistre sont difficiles à prédire à cause de plusieurs facteurs incontrôlables, par exemple les mesures réglementaires, les conditions météorologiques et les révisions des estimations des provisions au titre des placements. Les résultats dépendent également de facteurs plus prévisibles, comme le calendrier des principales dépenses, les révisions des estimations des provisions au titre des sinistres, ainsi que les décisions d'achat ou de vente touchant notre portefeuille de placements.

(en millions de dollars, sauf le résultat par action et les ratios)

2019	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Exercice
Primes directes souscrites	757,6	1 049,8	999,7	945,3	3 752,4
Primes nettes acquises	763,0	804,6	840,6	866,5	3 274,7
Résultat net	21,8	79,1	12,4	60,7	174,0
Autres éléments du résultat global	95,3	(3,0)	14,7	(25,1)	81,9
Principales statistiques					
Résultat par action	0,84 \$	2,84 \$	0,42 \$	2,30 \$	6,40 \$
Ratio sinistres-primes, exclusion faite de l'ARM	71,9 %	62,3 %	70,8 %	64,5 %	68,5 %
Ratio frais-primes	32,5 %	33,1 %	32,2 %	32,7 %	32,6 %
Ratio combiné, exclusion faite de l'ARM	104,4 %	95,4 %	103,0 %	97,3 %	101,1 %

2018	1 ^{er} trimestre ¹	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Exercice
Primes directes souscrites	599,7	941,7	909,1	845,4	3 295,9
Primes nettes acquises	658,1	717,4	750,6	760,8	2 886,9
Résultat net	(27,8)	(4,0)	12,9	(18,2)	(37,1)
Autres éléments du résultat global	(7,8)	21,5	(14,1)	(35,9)	(36,3)
Principales statistiques					
Résultat par action	(1,35) \$	(0,35) \$	0,48 \$	(0,81) \$	(2,03) \$
Ratio sinistres-primes, exclusion faite de l'ARM	74,5 %	75,7 %	73,4 %	70,0 %	73,3 %
Ratio frais-primes	33,0 %	32,1 %	30,7 %	32,1 %	31,9 %
Ratio combiné, exclusion faite de l'ARM	107,5 %	107,8 %	104,1 %	102,2 %	105,2 %

¹ Les chiffres présentés ne comprennent pas les résultats de CUMIS Générale, qui a été acquise le 1^{er} avril 2018.

En 2019, les primes directes souscrites trimestrielles ont suivi une tendance semblable à celle de 2018, le deuxième trimestre étant le meilleur, suivi du troisième trimestre. Le ratio sinistres-primes du premier trimestre de 2019 s'est amélioré de 2,6 points de pourcentage par rapport au même trimestre de 2018 pour s'établir à 71,9 %. Cette amélioration est attribuable à la diminution de la fréquence et de la gravité des sinistres survenus au cours de l'année même dans les provinces de l'Ouest et de l'Atlantique. Le ratio sinistres-primes du deuxième trimestre s'est amélioré de 13,4 points de pourcentage, car les tempêtes de verglas et de vent qui avaient touché l'Ontario et le Québec au cours de la période correspondante de l'exercice précédent ne se sont pas reproduites. Le ratio sinistres-primes du troisième trimestre s'est amélioré de 2,6 points de pourcentage sous l'effet principalement de la hausse des primes, qui a été en partie annulée par un accroissement des sinistres et frais de règlement découlant des mauvaises conditions météorologiques.

Revue des résultats du quatrième trimestre de 2019

Le bénéfice net du trimestre s'est chiffré à 60,7 M\$, contre une perte nette de 18,2 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cela correspond à un bénéfice par action ordinaire de 2,30 \$ pour le trimestre, contre une perte par action ordinaire de 0,81 \$ en 2018. Ce redressement est en grande partie attribuable aux primes nettes acquises, qui ont inscrit une solide progression de 13,9 %, ou 105,7 M\$, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette progression s'explique par la solide croissance du nombre de polices et la hausse des primes moyennes et du taux de conservation dans le secteur de l'assurance automobile. Elle a été en partie contrée par la hausse des coûts des sinistres imputable à l'augmentation des sinistres de l'année même du secteur de l'assurance automobile dans les provinces de l'Ouest et de l'Ontario.

Les primes directes souscrites du quatrième trimestre ont augmenté de 11,8 % par rapport à celles du trimestre correspondant de 2018 et se sont chiffrées à 945,3 M\$, tandis que les primes nettes acquises se sont accrues de 13,9 % par rapport au quatrième trimestre de l'exercice

précédent en atteignant 866,5 M\$. La progression des primes directes souscrites et des primes nettes acquises est attribuable à l'augmentation des primes moyennes et à la croissance soutenue des souscriptions dans tous les secteurs d'assurance et toutes les régions, en particulier en Ontario dans le secteur de l'assurance automobile, dont le nombre de clients a fortement augmenté.

Le ratio sinistres-primes du trimestre, exclusion faite de l'ARM, s'est établi à 64,5 %, contre 70,0 % pour la période comparable de 2018, ce qui représente une amélioration de 5,5 points de pourcentage. Cette amélioration est attribuable au fait que la croissance des primes nettes acquises a surpassé l'accroissement de la fréquence et de la gravité des sinistres de l'année même pour le trimestre, surtout dans le secteur de l'assurance automobile.

Les charges d'exploitation du quatrième trimestre ont augmenté de 18,1 M\$ par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent sous l'effet de la hausse des commissions et de la rémunération des conseillers découlant de l'accroissement des primes et des variations de l'obligation au titre des commissions de transition des conseillers, ainsi que de l'augmentation des coûts liés au personnel et des dépenses consacrées aux projets.

Au quatrième trimestre de 2019, le rendement de nos placements a été solide. Nos revenus nets de placement se sont établis à 74,7 M\$, ce qui représente une variation positive de 90,2 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Ce résultat est attribuable principalement aux profits latents de 8,6 M\$ sur les actions privilégiées et aux profits de change nets réalisés de 5,0 M\$ pour le trimestre à l'étude, contre des pertes respectives de 37,9 M\$ et de 8,9 M\$ pour le même trimestre de l'exercice précédent.

Les autres éléments du résultat global correspondent à une perte de 25,1 M\$, soit une amélioration de 10,8 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2018. La plus grande partie de la perte du trimestre est imputable aux pertes latentes de 58,3 M\$ de notre portefeuille d'obligations par suite de la hausse des taux d'intérêt pendant la période, ainsi qu'aux ajustements de reclassement de 12,4 M\$ apportés dans l'état consolidé du résultat net. De plus, des variations défavorables du taux d'actualisation et d'autres hypothèses actuarielles ont donné lieu à une réévaluation de 3,1 M\$ de notre obligation au titre des prestations de retraite. Ce facteur a été en partie compensé par des profits latents de 12,0 M\$ sur les actions ordinaires découlant de la vigueur soutenue des indices S&P/TSX et S&P 500 des actions ordinaires.

ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Prêts de titres

La Compagnie prête pendant de brèves périodes à d'autres institutions financières des titres qu'elle détient dans son portefeuille de placements, en vue de générer des revenus additionnels. Nous recevons, en garantie des titres que nous prêtons, d'autres titres dont la qualité de crédit et la valeur sont supérieures. Au 31 décembre 2019, les titres prêtés se composaient d'actions d'une valeur de 75,7 M\$ et d'obligations d'une valeur de 715,7 M\$. Des titres d'une juste valeur de 849,5 M\$ avaient été reçus en garantie. La garantie reçue n'a pas été comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière de Co-operators Générale.

Engagements de placement

Nous nous sommes engagés envers des fonds de capital-investissement à fournir des fonds additionnels de 71,7 M\$ et de 177,5 M\$ US à des structures de société en commandite. Le commandité peut demander le versement des apports en capital au moment où il le juge approprié et selon le montant qu'il estime nécessaire. Au 31 décembre 2019, nous avons fourni des apports en capital totalisant 162,5 M\$ à l'égard de ces engagements.

Règlements échelonnés

Dans le cours normal des activités de règlement des demandes, nous procédons au règlement de certaines obligations envers les demandeurs de règlement en faisant l'acquisition de rentes, auprès de sociétés d'assurance vie tierces, aux termes de conventions de règlements échelonnés. Cette pratique a lieu avec plusieurs assureurs canadiens autorisés. Notre risque net correspond au risque de crédit lié aux sociétés d'assurance vie auprès desquelles ces rentes sont acquises. Pour gérer ce risque, nous concluons des contrats de règlement échelonné avec des sociétés d'assurance vie dont la notation est de A ou supérieure à cette note. Le risque est aussi réduit dans la mesure où une couverture est fournie par Assuris, régime de protection du secteur de l'assurance vie qui finance la plupart des passifs des polices des assureurs vie canadiens insolubles. Au 31 décembre 2019, nous garantissons les obligations des sociétés d'assurance vie aux termes de ces rentes, qui totalisaient 794,8 M\$ selon la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs attendus de ces garanties. Aucune défaillance n'a eu lieu, et la Compagnie estime que le risque de défaillance est faible.

ÉVENTUALITÉS

Nous sommes parties à une poursuite judiciaire découlant du cours normal de nos activités d'assurance, mais nous sommes d'avis que ce litige en cours n'aura pas de répercussions importantes sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de Co-operators Générale. Au 31 décembre 2019, aucune autre éventualité significative n'avait été relevée.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le 27 mai 2019, CAGC a conclu un accord avec une société sous contrôle commun, H.B. Gestion d'assurance collective Itée, afin d'acquérir une branche d'activité proposant des services de courtage en assurance collective habitation et automobile partout au Canada. Les deux parties à l'accord sont entièrement détenues par SFCL. CAGC a appliqué la méthode fondée sur la valeur de l'entité préexistante en comptabilisant l'acquisition à la valeur comptable de l'actif net. L'écart entre la valeur comptable et la contrepartie versée a été comptabilisé en capitaux propres dans les états financiers consolidés de la Compagnie. La contrepartie, dont la juste valeur s'établit à 130,0 M\$, a été financée par CAGC au moyen de l'émission d'actions ordinaires à l'intention de sa société mère, SFCL. La valeur comptable de l'actif net acquis était de néant. L'acquisition procure à CAGC un accès direct à la clientèle du Groupe H.B.

Dans le cours normal de nos activités, nous obtenons des services de notre société mère ultime et de notre société mère immédiate, ainsi que de parties liées qui sont sous le contrôle commun de notre société mère ultime. Se reporter à la note 25 des états financiers consolidés pour un complément d'information sur les transactions entre parties liées.

Services reçus**Services généraux de Services financiers Co-operators limitée** (151,6 M\$ en 2019; 126,6 M\$ en 2018)

Notre société mère, SFCL, nous fournit des services généraux. SFCL recouvre le coût des services liés à l'approvisionnement du siège social, aux ressources humaines, au conseil d'administration, à l'assemblée générale annuelle, à l'équipe de haute direction, au contentieux, à la conformité, à la gestion des risques d'entreprise, à l'actuariat, à la réassurance, à la planification stratégique, à la gestion du portefeuille de projets d'entreprise, au financement d'entreprise, aux services de comptabilité financière, à la fiscalité, à l'audit, à la commercialisation, aux communications, aux technologies de l'information et aux services en milieu de travail. Les frais de gestion facturés sont établis selon le principe du recouvrement des coûts et répartis entre les diverses filiales de la société mère en fonction du recours estimatif aux services en question. Il s'agit d'un contrat qui se renouvelle chaque année.

Services à la haute direction fournis par le Groupe Co-operators limitée (8,7 M\$ en 2019; 8,3 M\$ en 2018)

Des services nous sont fournis par certains hauts dirigeants de la société mère ultime, GCL. Les charges sont attribuées aux diverses filiales de la société mère en fonction de la charge de rémunération engagée par GCL au titre de ces salariés. Il s'agit d'un contrat qui se renouvelle chaque année.

Distribution de produits par H.B. Gestion d'assurance collective Itée (73,3 M\$ en 2019; 67,3 M\$ en 2018)

Le Groupe H.B. est le principal circuit de distribution de COSECO et offre aussi ses services de distribution à CUMIS Générale. Le Groupe H.B. réclame des commissions pour ses services de distribution. Il s'agit d'un contrat qui se renouvelle chaque année.

Distribution de produits par Premier Managers Holdings Corporation (23,9 M\$ en 2019; 19,1 M\$ en 2018)

La société Premier est l'un des canaux de distribution de La Souveraine. Premier réclame des commissions pour ses services de distribution. Il s'agit d'un contrat qui se renouvelle chaque année.

Réassurance fournie par Co-operators Compagnie d'assurance-vie (primes : 68,3 M\$ en 2019, 86,7 M\$ en 2018; commissions : 36,9 M\$ en 2019, 45,1 M\$ en 2018)

CUMIS Générale cède à CCAV une portion des primes d'assurance accident et maladie ainsi que les charges de commissions connexes de son secteur de l'assurance voyage. Les contrats de réassurance sont conclus à des conditions similaires à celles d'autres contrats de réassurance conclus avec des tiers.

Administration des prestations à l'intention des employés et des retraités de Co-operators Compagnie d'assurance-vie (9,1 M\$ en 2019; 7,1 M\$ en 2018)

Les régimes d'assurance vie et d'assurance invalidité de longue durée des employés ainsi que leurs régimes de soins médicaux et dentaires sont administrés en vertu d'un contrat couvrant uniquement les services administratifs, dont les modalités sont semblables à celles que CCAV fixe pour ses clients tiers. Il s'agit d'un contrat qui se renouvelle chaque année.

Services de gestion de placements d'Addenda Capital Inc. (5,1 M\$ en 2019; 5,1 M\$ en 2018)

Addenda fournit des services de gestion de placements pour notre portefeuille d'actifs investis. Les honoraires sont facturés d'une manière comparable aux montants facturés à des clients externes d'Addenda. Il s'agit d'un contrat qui se renouvelle chaque année.

Entente de services conclue entre Federated Agencies Limited et les membres et les sous-membres (2,3 M\$ en 2019; 2,6 M\$ en 2018)

Federated Agencies Limited détient des licences l'autorisant à fournir des produits et des services aux membres de GCL et aux membres de ces derniers. Des commissions sont facturées pour les services de courtage et de souscription. Il s'agit d'un contrat qui se renouvelle chaque année.

Services fournis

Nous fournissons des services de distribution (44,0 M\$ en 2019; 42,4 M\$ en 2018) et de commercialisation (8,8 M\$ en 2019; 8,7 M\$ en 2018) des produits d'assurance et de gestion du patrimoine de CCAV. Nous rémunérons directement les conseillers et recevons les paiements en fonction de la production de CCAV. Le taux de rémunération est négocié de manière juste et équitable, et s'appuie sur des statistiques comparables du secteur. Nous facturons par ailleurs à CCAV la portion du programme de commercialisation qui correspond aux activités d'assurance vie. Il s'agit d'un contrat renégocié périodiquement.

CUMIS Générale accepte en réassurance de CCAV une portion des primes d'assurance accident et maladie (3,8 M\$ en 2019; 3,6 M\$ en 2018) et assume les charges de commissions connexes (2,2 M\$ en 2019; 2,2 M\$ en 2018) du secteur de l'assurance voyage. Le contrat de réassurance est conclu à des conditions similaires à celles d'autres contrats de réassurance conclus avec des tiers.

PERSPECTIVES, PROSPECTION DE CLIENTÈLE ET ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

CONJONCTURE COMMERCIALE ET ÉCONOMIQUE

L'année 2019 a été mouvementée. Les craintes des marchés des capitaux, alimentées par l'incertitude géopolitique et économique, ont donné lieu à diverses approches en matière de politique monétaire. Au Canada, l'économie a progressé de 1,7 % après trois trimestres dénués de mesures de soutien de la politique monétaire. En fait, le taux d'inflation au Canada a même dépassé la cible de 2 % fixée par la Banque du Canada, qui a donc décidé de maintenir son taux directeur à 1,75 %. Selon nous, la banque centrale du Canada ne modifiera pas son taux directeur en 2020, et l'économie progressera de 1,8 % cette année.

La Réserve fédérale américaine a annulé en partie la hausse de 100 points de base du taux cible des fonds fédéraux de 2018 en l'abaissant de 75 points de base en 2019. Selon la banque centrale des États-Unis, cet ajustement de milieu de cycle était nécessaire pour contrer les difficultés que pourrait causer une guerre commerciale et leurs répercussions sur l'activité économique. Le changement d'approche de la Réserve fédérale a pesé sur le marché obligataire, provoquant une inversion de la courbe des taux en août et amenant de nombreux participants au marché à prendre en compte une récession imminente. Au cours du second semestre, des progrès ont été accomplis sur le plan commercial, les États-Unis et la Chine semblant s'entendre sur une trêve. Les données économiques ont contredit les marchés, qui craignaient une récession imminente; la pente de la courbe des taux s'est accentuée, et les taux obligataires ont augmenté dans l'ensemble à la fin de l'exercice.

La plupart des banques centrales du monde ont suivi la tendance à l'assouplissement monétaire de la Réserve fédérale pour que ce long cycle économique se poursuive tout au long de 2020. En outre, les incertitudes commerciales semblent avoir été reléguées au second plan, ce qui a réduit les craintes d'un ralentissement mondial. Même l'économie européenne, malgré le Brexit, montre des signes de stabilisation. Après les trois premiers trimestres de 2019, l'économie américaine a progressé de 2,3 %, et nous prévoyons que l'ajustement de milieu de cycle se traduira par un taux de croissance de 2,1 % en 2020. La banque centrale des États-Unis est impatiente de voir le taux d'inflation et les attentes en matière d'inflation atteindre la cible de 2 %. Selon nous, la Réserve fédérale maintiendra une politique monétaire expansionniste et se fera discrète en cette année d'élection aux États-Unis, ce qui accroît la probabilité que le taux d'inflation cible soit atteint dans un contexte où le taux de chômage est bas.

Grâce à la trêve commerciale, il est plus probable que l'économie mondiale, en particulier celle des pays de l'Amérique du Nord, continue de progresser en 2020. Outre les risques géopolitiques qui pourraient modifier ce contexte, la politique monétaire expansionniste des économies

ayant atteint ou dépassé leur rendement maximum pourrait aussi faire monter l'inflation. La réaction des banques centrales déterminera combien de temps encore durera ce cycle économique.

Nous avons consulté Addenda, notre société de gestion de placements, pour formuler ces hypothèses et nous les avons incluses dans notre processus de planification. Nous nous efforçons aussi, à l'intérieur des paramètres de notre politique de placement, de tirer parti des possibilités présentes sur le marché et d'en atténuer les risques pour dégager un rendement suffisant de nos actifs investis tout en protégeant notre capital.

SECTEUR DE L'ASSURANCE IARD

Les paragraphes qui suivent décrivent quelques-uns des obstacles qui devraient se présenter en 2020 et par la suite, de même que notre stratégie à cet égard.

Changements climatiques et phénomènes météorologiques violents – La fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques liés aux changements climatiques s'accroissent constamment. En raison de cette tendance, les assureurs ont dû faire face à un accroissement marqué des sinistres occasionnés par des phénomènes météorologiques violents. Les coûts de reconstruction ont augmenté à cause de la fréquence accrue de tels phénomènes, des infrastructures déficientes et de la hausse de la valeur des biens.

Cependant, faire face à cette tendance nous a aussi permis de mieux comprendre les répercussions des changements climatiques sur les risques auxquels nous sommes exposés et de trouver des solutions novatrices pour aider chacun à y réagir (tant du point de vue de l'atténuation des risques que de l'indemnisation). Nous avons été proactifs en poursuivant la segmentation de nos polices afin de procurer aux clients la protection dont ils ont besoin, à des tarifs qui nous rendent concurrentiels et rentables.

Les phénomènes météorologiques violents entraînent souvent des inondations, et les villes comme les habitations sont de plus en plus vulnérables à des risques non assurés. Les politiques gouvernementales actuelles accordent trop d'importance au recouvrement des pertes et pas assez à la réduction des risques. Nous sommes déterminés à trouver des solutions durables qui protégeront mieux nos collectivités et notre économie. Nous continuerons de soutenir les efforts qui visent à mobiliser les gouvernements et d'autres parties prenantes afin de mettre au point des solutions pour gérer, réduire et transférer les risques associés aux inondations.

Nouveaux modes de distribution – Traditionnellement, la distribution aux particuliers des assurances habitation et automobile revient essentiellement aux assureurs IARD et aux petits courtiers indépendants. Ce modèle est en train de changer, car les courtiers indépendants procèdent de plus en plus à des regroupements ou sont rachetés par des sociétés d'assurance. Les sociétés qui créent les produits d'assurance s'intéressent donc à de nouveaux canaux de distribution, se tournant vers le numérique ou formant d'autres partenariats. Nous sommes déterminés à offrir à nos clients un modèle de distribution omnicanal guidée pour qu'ils puissent choisir eux-mêmes comment, quand et où ils font affaire avec nous. Nous élargirons également nos relations clients en faisant appel à des partenaires dont les compétences complètent les nôtres ou qui nous procurent un avantage concurrentiel. Nous ciblerons délibérément des segments du marché qui nous positionnent favorablement en nous permettant d'offrir les meilleures gammes de produits, et nous sommes tout aussi déterminés à créer des partenariats qui favoriseront l'amélioration de nos gammes de produits et de nos compétences.

Virage numérique – Les assureurs investissent de plus en plus dans les canaux, les outils et les plateformes afin d'améliorer tous les aspects de la chaîne de valeur de l'assurance. Les clients marquent un intérêt grandissant pour les outils numériques offerts en libre-service. Grâce au numérique, les assureurs peuvent aussi offrir de nouveaux produits tels que les suppléments qui se greffent aux produits existants et des produits simplifiés. Par ailleurs, l'automatisation croissante et les outils d'aide à la prise de décisions contribuent à la rationalisation des services administratifs de l'ensemble du processus, de la souscription jusqu'au règlement des sinistres. Le virage numérique est au cœur de la mise sur pied de notre modèle de distribution omnicanal guidée.

Diversification du portefeuille de produits – Les assureurs IARD, en particulier ceux qui exercent leurs activités dans le secteur de l'assurance automobile principalement, cherchent de plus en plus à diversifier leurs activités afin de transformer leur modèle économique et opérationnel, ainsi qu'à profiter des innovations et des nouvelles technologies. Les assureurs s'efforcent d'élargir leur domaine d'intervention au-delà de leurs activités de base, soit par croissance interne, soit par acquisition. Ceux qui se sont principalement intéressés au marché de détail par le passé se tournent maintenant de plus en plus vers le marché de l'assurance entreprise pour prendre de l'expansion.

Le résultat technique au premier plan – Les sinistres coûtent de plus en plus cher en raison des changements climatiques, de la flambée du prix des maisons et de l'augmentation des coûts de réparation des véhicules du fait de l'évolution de la technologie. En revanche, les nouvelles technologies axées sur la sécurité des automobiles devraient réduire la fréquence des accidents, et les nouvelles maisons résistent de mieux en mieux aux incendies, aux cambriolages et à d'autres risques. Devant ces tendances opposées, conjuguées à un recul du rendement des placements et à la volatilité accrue des marchés, les assureurs comptent davantage sur leurs activités de souscription pour dégager des profits. Nous avons déployé des efforts considérables en 2019 pour obtenir un résultat technique positif, et cet objectif restera au cœur de nos préoccupations dans le cadre de notre stratégie de quatre ans.

Nouvelles technologies et cybergépendance – Les tendances dans l'industrie sont de plus en plus conditionnées par les possibilités des nouveautés technologiques et les attentes grandissantes des consommateurs. Notre secteur d'activité pourrait entreprendre une vaste transformation reposant sur l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, les mégadonnées et l'analytique qui viendraient soutenir la souscription, la tarification, les règlements de sinistres et le respect de la réglementation tout en enrichissant l'expérience client. Ces nouveautés ouvrent de nouvelles occasions de croissance, car elles permettent de suivre et d'analyser davantage de données et, par conséquent, d'offrir de nouveaux types de police et de tarifier les risques de manière plus précise.

On s'attend à ce que le nombre d'appareils connectés et la quantité de données transmises connaissent une croissance faramineuse. Les données tirées de l'Internet des objets pourraient servir à l'ensemble des produits et à tous les secteurs d'assurance.

L'avènement des véhicules sans conducteur ne fait que multiplier l'incertitude qui entoure le marché de l'assurance automobile. Les répercussions économiques et sociales des véhicules sans conducteur, connectés et électriques seront à l'origine d'une grande transformation. L'une des composantes prédominantes de cette évolution est la transition qui s'opère entre la possession individuelle d'un véhicule et le concept de la mobilité en tant que service. Il reste des inconnues dans l'équation, notamment en ce qui concerne la rapidité avec laquelle la technologie sous-jacente sera développée et adoptée ainsi que la façon dont la réglementation s'y adaptera.

À mesure que s'accroît la dépendance à l'égard de la technologie et de la connectivité, le cyberrisque prend de l'ampleur et atteint la vie personnelle et professionnelle de tous les Canadiens. Cette dépendance occasionne certes pour nos activités des risques opérationnels, mais elle représente également une occasion de fournir des produits novateurs capables d'assurer les personnes et les entreprises contre ce nouveau risque.

FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LA LÉGISLATION ET LA RÉGLEMENTATION

Les faits nouveaux concernant les lois, les affaires judiciaires et la réglementation ont une incidence sur la manière dont nous constituons nos provisions pour sinistres. Des modifications apportées aux lois au cours de périodes antérieures auront probablement une incidence sur nos activités aux périodes futures. Les modifications apportées à la législation et à la réglementation, actuelles et futures, sont exposées dans les paragraphes qui suivent.

Régime d'assurance automobile de l'Ontario

L'assurance automobile est très réglementée par l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (« ARSF »). L'ARSF est chargée de l'application de la *Loi sur les assurances* et des règlements qui s'y rattachent et de l'approbation de toute modification des tarifs de l'assurance automobile. Nous surveillons activement l'évolution du cadre législatif et nous nous efforçons de dialoguer avec le gouvernement et ses organismes sur les grands dossiers. La présente rubrique fait le point sur plusieurs questions en cours.

Autorité ontarienne de réglementation des services financiers

En juin, l'ARSF a commencé à assumer ses fonctions de réglementation et a remplacé la Commission des services financiers de l'Ontario (« CSFO »). L'ARSF a l'intention d'adopter une approche fondée sur des principes à l'égard de la réglementation et a récemment mis en place un nouveau processus normalisé relatif au dépôt de demandes de type « déclaration et application » visant à simplifier la réglementation tarifaire. Nous continuons de dialoguer avec l'ARSF en siégeant à plusieurs comités consultatifs sur l'assurance IARD.

Réforme de l'assurance automobile

Dans son budget de 2019-2020, le gouvernement de l'Ontario a rendu public son plan directeur *Priorité aux conducteurs*, un cadre pour la réforme visant à rendre l'assurance automobile plus abordable et accessible. Nous avons participé activement à plusieurs consultations gouvernementales et groupes consultatifs sur le plan directeur. Jusqu'à maintenant, aucune loi découlant de la réforme n'a été instaurée.

Assurance automobile en Alberta

L'assurance automobile est très réglementée par le Bureau du surintendant et l'Automobile Insurance Rate Board (« AIRB ») de l'Alberta. Le premier est chargé de l'application de la loi sur les assurances (*Insurance Act*) et des règlements qui s'y rattachent, tandis que l'AIRB doit approuver toutes les modifications des tarifs de l'assurance automobile. Le marché de l'Alberta a connu des difficultés, et nous avons activement collaboré avec le gouvernement et les organismes de réglementation pour les régler.

Réglementation tarifaire

En septembre 2019, après deux périodes distinctes au cours desquelles les hausses de tarifs cumulatives ont été plafonnées à 5 % pour chaque période, la deuxième période de plafonnement a expiré sans qu'un troisième plafond ne soit mis en place. Nous avons déposé une demande de hausse de tarifs supérieure au plafond précédent, qui a été approuvée. Il s'agit d'une étape importante du règlement des problèmes de rentabilité auxquels font face la Compagnie et le secteur dans son ensemble. Toutefois, des pressions s'exercent toujours sur les coûts, et les résultats continuent de se détériorer; les hausses de tarifs ne constituent qu'une solution à court terme. Nous restons déterminés à collaborer avec le gouvernement et l'AIRB et à fixer des objectifs communs pour la réforme de l'assurance automobile qui profiteront aux conducteurs.

Réforme de l'assurance automobile

Au cours de la dernière année, nous avons dialogué avec le gouvernement et les organismes de réglementation pour insister sur l'urgence d'entreprendre une réforme de l'assurance automobile afin de régler les importants problèmes de ce secteur. Nous sommes satisfaits de l'annonce récente qu'a faite le gouvernement de la formation d'un comité consultatif sur l'assurance automobile et nous ferons connaître nos recommandations à ses membres. Aucun changement législatif n'a encore été instauré.

Examen du régime d'assurance automobile de Terre-Neuve-et-Labrador en vue d'une réforme

Cette année, deux volets de la loi découlant de la réforme de l'assurance automobile ont été instaurés : la franchise pour les blessures corporelles a été sensiblement augmentée, des protocoles de traitement pour les blessures courantes ont été annoncés pour l'assurance de première ligne, et un mécanisme d'indemnisation directe en cas de dommages matériels a été mis en place. Les règlements régissant l'indemnisation directe en cas de dommages matériels ont été rendus publics à l'automne 2019 et entreront en vigueur au début de 2020. Le volet de la loi touchant les protocoles de traitement n'a pas encore été mis en application. Nous ne nous attendons pas à ce que ces changements aient une incidence importante sur les coûts associés aux indemnités d'accident de la route ou aux sinistres impliquant des blessures corporelles.

GESTION DES RISQUES

Une gestion des risques efficace est essentielle à la prise de bonnes décisions sur le plan stratégique et opérationnel et à leur mise en œuvre. Il s'agit en l'occurrence de déceler et de comprendre les risques auxquels s'expose l'organisation, d'en apprécier l'importance et de prendre les mesures nécessaires pour maintenir ces risques à l'intérieur de seuils de tolérance admissibles. Nous sommes conscients de l'importance d'une saine culture de gestion des risques, où l'évaluation efficace et efficiente des risques importants est à la base de toutes les décisions et de la planification stratégique.

L'approche de Co-operators en matière de détermination, d'appréciation, de quantification, de surveillance, de communication et d'atténuation des risques se réalise à l'échelle de l'organisation et s'applique aussi à Co-operators Générale. Le conseil d'administration, directement ou par l'entremise du Comité de gestion du risque et de la rémunération du conseil, veille à ce que la haute direction ait mis en place des politiques de gestion des risques appropriées et à ce que les processus de gestion des risques soient efficaces. Notre chef de la gestion des risques fournit périodiquement au Comité de gestion du risque et de la rémunération du conseil et à la haute direction des rapports sur notre profil de risque en regard de la tolérance au risque approuvée par le conseil.

Nous avons recensé et pris en compte une variété de risques dans le cadre de nos activités. Nous surveillons aussi les nouveaux risques qui évoluent dans des directions encore incertaines, ceux qui ont été oubliés parce qu'ils étaient latents ou ceux qui sont véritablement nouveaux. Nous évaluons constamment notre situation face aux risques et leurs effets possibles sur notre stratégie d'entreprise, notre plan d'affaires, notre position concurrentielle, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière. La liste des risques détectés n'est peut-être pas complète, et il se peut que des risques non identifiés au départ soient décelés par la suite, ou que des changements importants aient lieu dans l'exposition aux risques connus, ce qui entraînerait une réévaluation de leur effet relatif sur Co-operators Générale.

Au moins une fois l'an, nous effectuons une évaluation interne des risques et de la solvabilité selon le dispositif ORSA. Cette évaluation est un outil qui facilite la compréhension des relations qui existent entre notre profil de risque et nos besoins en capital. Le dispositif ORSA est conçu pour s'intégrer à notre stratégie d'affaires et à notre plan d'affaires. Dans le cadre du processus d'évaluation, nous prenons en compte tous les risques significatifs raisonnablement prévisibles et pertinents. Le processus comporte des simulations de crise durant la période de planification nous permettant d'adopter une position prospective reflétant la nature dynamique de nos activités et de notre contexte d'exploitation. À la lumière de cette évaluation, nous déterminons le niveau de capital requis pour couvrir nos risques, y compris ceux qui sont abordés dans les lignes directrices sur le capital réglementaire.

Conseil d'administration : La plupart des tâches de surveillance de notre Conseil de gestion des risques de l'entreprise sont déléguées au Comité de gestion du risque et de la rémunération du conseil de GCL. Toutefois, l'ensemble du conseil conserve la responsabilité d'approuver le cadre de gestion des risques de l'entreprise et le cadre de la tolérance au risque après examen des recommandations du Comité de gestion du risque et de la rémunération. En outre, une fois l'an, le conseil examine et approuve les résultats issus du dispositif ORSA et approuve aussi la cible interne en matière de capital minimal de CAGC.

Comité de gestion du risque et de la rémunération du conseil : Ce comité, composé d'un sous-groupe du conseil d'administration de GCL, a pour mandat de donner l'exemple pour établir une solide culture de gestion des risques de l'entreprise et de superviser le cadre de gestion dans ce domaine. Le Comité de gestion du risque et de la rémunération surveille les méthodes de gestion des risques de l'entreprise et s'assure qu'elles sont efficaces en approuvant les limites s'appliquant aux risques importants, en examinant l'information qui lui est régulièrement présentée sur notre profil de risque en regard de la tolérance au risque approuvée par le conseil et en acquérant une compréhension des mesures prises par la direction en réponse aux problèmes relevés. De plus, le Comité de gestion du risque et de la rémunération supervise la stratégie permettant le recours aux méthodes et aux outils de modélisation des risques et du capital, de même que notre programme de simulation de crise. Il est également responsable de déterminer l'incidence des risques liés aux changements climatiques dans le cadre du dispositif ORSA et de simulations de crise.

Comité de gestion du risque de la direction : Le Comité de gestion du risque de la direction regroupe tous les membres de l'équipe de direction de Co-operators, qui comprend le chef de la direction et ses subalternes directs, le chef de la gestion des risques et le vice-président de l'équipe de planification stratégique. Le Comité de gestion du risque de la direction se réunit au moins une fois par trimestre; il s'agit d'un groupe de prise de décisions stratégiques responsable de la planification, de l'orientation et de la gestion en ce qui a trait à l'incidence de tous les risques importants auxquels l'entreprise doit faire face. Ce comité contribue aussi à donner l'exemple pour l'établissement d'une solide culture de la gestion des risques de l'entreprise, appuie la vision de cette gestion dans toute l'entreprise et agit à titre d'autorité supérieure à laquelle sont soumises les questions liées aux risques.

Comité de gestion du capital : Le Comité de gestion du capital est un sous-comité chargé de surveiller et d'évaluer la répartition du capital et les décisions stratégiques et de formuler des recommandations à l'équipe de direction de Co-operators. Il voit à ce que les pratiques de gestion du capital concordent avec toutes les exigences et les attentes réglementaires. Il est responsable, entre autres choses, de comprendre l'incidence des situations de crise sur le capital et de s'assurer que des plans de secours adéquats en matière de capital sont en place pour faire face à des scénarios de crise plausibles mais peu probables.

Comité de gestion des placements : Le Comité de gestion des placements est un sous-comité chargé d'examiner les programmes d'octroi de prêts et de placement, et de conseiller la direction à ce sujet. Il élabore les politiques de gestion des risques liés à l'octroi de prêts et aux placements et en recommande l'adoption; il assure en outre l'évaluation et la surveillance des politiques de placement et produit des rapports à cet égard.

Comité des normes relatives aux réassureurs et aux assureurs de contrepartie : Le Comité des normes relatives aux réassureurs et aux assureurs de contrepartie est un sous-comité qui établit et communique les normes s'appliquant à l'évaluation des contreparties avec lesquelles nous avons actuellement ou pourrions avoir à l'avenir une relation commerciale et financière. Il est également responsable de surveiller les risques de crédit et de défaut de paiement des contreparties en fonction de ces normes.

Gestion des risques des unités fonctionnelles et des unités d'exploitation : Les unités fonctionnelles qui exercent des activités à l'échelle du groupe de sociétés et les unités d'exploitation qui mènent des activités au sein de leurs sociétés respectives sont responsables de la gestion des risques qui se rapportent à leurs activités. Même si ces risques sont propres à une unité fonctionnelle ou à une unité d'exploitation donnée, le cadre de gestion des risques de l'entreprise établit une terminologie commune et fournit des outils communs qui permettent de cerner, d'apprécier, de quantifier et de gérer ces risques.

Fonctions de surveillance : Des équipes chargées de responsabilités de surveillance indépendantes se greffent à certaines unités fonctionnelles telles que la gestion des risques d'entreprise, la conformité, la gouvernance d'entreprise, le contrôle des finances, les services juridiques, les ressources humaines, la fiscalité, les technologies de l'information, l'actuariat et d'autres fonctions de contrôle et fonctions du groupe. Leurs membres ne participent pas activement à la gestion des activités; ils ont pour tâches de surveiller les risques, d'offrir un accompagnement dans leur domaine d'expertise et de collaborer à la conception et au suivi des contrôles en matière de risque.

Services d'audit : Les Services d'audit effectuent des examens périodiques du risque visant à vérifier le respect des politiques et des pratiques de gestion des risques, et fournissent ainsi l'assurance indépendante que des contrôles de risque sont bel et bien en place et que leur fonctionnement est efficace.

TOLÉRANCE AU RISQUE

L'objectif de la délimitation de notre tolérance au risque consiste à définir les types et l'ampleur des risques que nous sommes prêts à accepter et que nous pouvons prendre de manière responsable tout en recherchant un rendement approprié et en tentant d'atteindre nos objectifs stratégiques. Nos énoncés de tolérance au risque décrivent, à un niveau général, les risques que nous éviterons, les risques que nous sommes prêts à assumer et les limites qui s'appliqueront à ces risques.

Notre tolérance au risque est fondée sur les principes suivants :

- La prise de risques est à la base de nos activités.
- Les risques que nous prenons doivent servir notre mission et être conformes à notre vision et à nos valeurs.
- En tant que coopérative, notre accès à de nouveaux capitaux est limité. Pour conserver et élargir nos activités, nous devons dégager un rendement raisonnable sur le capital dont nous disposons.
- Nous devons gérer le risque en respectant un juste équilibre entre nos objectifs à court et à long terme de manière à être concurrentiels sur le marché tout en assurant la pérennité de nos activités.
- Nous souhaitons à la fois évaluer les occasions où il est approprié de prendre des risques et empêcher la prise de risques excessifs.
- Les risques auxquels nous sommes exposés sont nombreux, complexes et souvent liés. Certains sont facilement mesurables, d'autres pas. Il est vrai que la modélisation nous permet de comprendre nos risques et que les contrôles sont un moyen précieux pour les atténuer, mais rien ne saurait éliminer entièrement la nécessité de recourir à notre jugement éclairé et à notre bon sens.

L'établissement de notre tolérance au risque est un processus dynamique et itératif qui suppose un dialogue constant dans toute l'entreprise. Notre tolérance au risque est susceptible de varier au fil du temps pour s'adapter à l'évolution de notre capacité à gérer les risques. Notre profil de risque réel et son rapport avec notre tolérance souhaitée font l'objet d'un suivi et de rapports trimestriels présentés à la haute direction, au Comité de gestion du risque et de la rémunération du conseil ainsi qu'au conseil d'administration lui-même.

Notre tolérance au risque façonne le profil de risque de l'entreprise, influe sur l'élaboration et la mise à exécution de notre stratégie et détermine les risques que nous prenons en fonction de la capacité de notre entreprise à y faire face.

UNIVERS DU RISQUE

Nous classons nos risques selon une catégorisation commune qui forme ce que nous appelons notre « univers du risque » :

- Risque de placement – Risque de perte qui dépend de la qualité des actifs investis ou de la relation entre les actifs et les passifs d'assurance ou qui découle des fluctuations des marchés financiers. Le risque financier comprend le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché et le risque immobilier.
- Risque d'assurance – Risque de perte financière susceptible de se produire lorsque le montant, le moment du versement ou la fréquence des versements de prestations ou des paiements de primes aux termes des contrats d'assurance ou de réassurance diffèrent de ceux qui étaient prévus au moment de la tarification des contrats d'assurance ou de la constitution de provisions à leur égard. Le risque d'assurance se distingue du risque de placement, du risque d'exploitation, du risque stratégique et du risque d'atteinte à la réputation en ceci que ces derniers sont accessoires au transfert du risque ou l'accompagnent.
- Risque d'exploitation – Risque de perte directe ou indirecte pouvant découler de procédés internes, de personnes ou de systèmes inadéquats ou ayant fait défaut ou d'événements externes. Le risque d'exploitation comprend le risque juridique et réglementaire, mais exclut le risque stratégique et le risque d'atteinte à la réputation. Les événements externes susceptibles de l'engendrer sont par exemple les problèmes mondiaux comme les changements climatiques.
- Risque stratégique – Risque découlant de notre éventuelle incapacité à adopter et à mettre en œuvre des tactiques et des plans d'affaires efficaces, à affecter adéquatement les ressources et à nous adapter aux changements de notre environnement commercial. Nous étudions et analysons les répercussions des tendances stratégiques qui se dessinent dans le cadre de notre processus de planification stratégique et échaudons nos plans en conséquence.
- Risque d'atteinte à la réputation – Risque de perte pouvant découler d'une activité de GCL ou de ses représentants qui entacheraient notre image auprès de la collectivité ou nuiraient à la confiance du public. Ce risque peut entraîner la perte de clients, des poursuites, une augmentation du coût du capital et le resserrement de la surveillance des organismes de réglementation. Nous soignons notre réputation en agissant selon nos valeurs, en acceptant la responsabilité de nos actes, ainsi qu'en prenant les devants pour communiquer et exercer nos activités d'une manière juste, honnête, transparente et respectueuse de l'éthique.

Les rubriques qui suivent présentent certains des risques qui entrent dans chacune de ces catégories.

Risque de crédit

Risque découlant du manquement d'une contrepartie ou d'un débiteur à honorer ses obligations à notre égard

Le risque de crédit auquel la Compagnie est exposée comprend le défaut de remboursement de prêts hypothécaires, le risque de contrepartie lié aux réassureurs et le risque de perte de valeur d'actifs (se rapportant par exemple aux placements à court terme, aux obligations, aux sociétés en commandite, aux créances hypothécaires et aux prêts et créances). Notre comité des normes relatives aux réassureurs et aux assureurs de contrepartie établit des normes à l'égard des contreparties et surveille le respect de ces normes, de sorte que l'exposition de Co-operators au risque de contrepartie ne soit pas excessive ou inacceptable. Les politiques de placement de la Compagnie établissent des limites pour le portefeuille d'obligations, y compris des limites quant à la composition du portefeuille, au type d'émetteur, à la qualité des obligations, aux titres d'un même émetteur et au secteur des entreprises. Elles énoncent aussi des directives pour l'exposition géographique. Co-operators Générale a aussi une politique détaillée en matière de créances hypothécaires qui prévoit, entre autres, des limites quant aux prêts consentis à un emprunteur donné, à la diversification par type de bien immobilier et à la diversification géographique. Pour un complément d'information sur le risque de crédit, se reporter à la note 6 des états financiers consolidés.

Risque de marché

Risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie qui en seront tirés varient par suite de fluctuations des prix de marché

Le risque de marché comprend le risque lié à l'écart de crédit, le risque actions, le risque de change et le risque de taux d'intérêt. Nous employons diverses stratégies pour faire en sorte que le risque de marché auquel nous sommes exposés reste dans les limites de notre tolérance. Ces stratégies consistent notamment à limiter notre exposition à certains types d'actifs, à réduire ou à éliminer nos activités associées à un risque de marché trop élevé, à gérer la durée nette à l'aide de stratégies d'appariement de l'actif et du passif, à recourir à des instruments dérivés ou à fixer des limites sur la qualité de crédit des titres à revenu fixe.

Le risque lié à l'écart de crédit correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent à cause d'une variation de l'écart de crédit. Le risque lié à l'écart de crédit est distinct du risque de défaut d'une contrepartie ou d'un débiteur.

Le risque actions découle des fluctuations et de la volatilité des marchés boursiers, notamment la volatilité du cours des actions et des indices. Des techniques de diversification sont employées pour réduire le risque au minimum. Nos politiques de placement plafonnent les placements dans une entité ou un groupe donné d'entités liées à 5 % de nos actifs. Les indices indiqués dans le tableau ci-dessous servent de référence à notre portefeuille de titres. Une variation de 10 % des indices, toutes les autres variables étant maintenues constantes, aurait l'effet estimatif suivant sur la juste valeur des titres détenus au 31 décembre 2019 :

En millions de dollars			
Titres en portefeuille	Indice de référence	2019	2018
Actions ordinaires canadiennes	Indice composé S&P/TSX	69,7	54,1
Actions américaines	Indice S&P 500 (\$ CA)	18,8	15,9
Actions étrangères ¹	Indice MSCI EAEO (\$ CA)	-	0,4

¹ Co-operators Générale a vendu son portefeuille d'actions étrangères en décembre 2018.

Notre risque de change découle principalement des placements que nous détenons. Notre politique limite les placements dans des titres libellés en monnaie étrangère à 15 % de la valeur des actifs investis. Nous atténuons le risque de change en achetant et en vendant des contrats de change à terme. Les contrats de change à terme sont des engagements de vendre ou d'acheter des devises qui seront livrées à une date ultérieure donnée, à un taux fixe. Pour un complément d'information sur le risque de change, se reporter à la note 6 des états financiers consolidés.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varie à cause des fluctuations ou de la volatilité des taux d'intérêt. Lorsque les flux de trésorerie liés à l'actif ne correspondent pas aux flux de trésorerie liés au passif, il peut se révéler nécessaire de céder des actifs pour couvrir les obligations liées aux polices ou de réinvestir des rentrées de fonds excédentaires lorsque les taux d'intérêt sont défavorables.

Les données historiques et les données courantes servent à établir les tendances en matière de règlement des sinistres par catégorie d'assurance, qui permettent de définir les grandes lignes de la stratégie et de la politique de placement. En vue de réduire une partie du risque de taux d'intérêt, Co-operators Générale a institué une stratégie d'appariement de l'actif et du passif. Une partie des actifs garantissant le passif au titre des sinistres et frais de règlement non réglés de la Compagnie sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, selon l'option de la juste valeur, en vue de compenser une partie cible des répercussions financières des variations de taux d'intérêt et d'éviter une éventuelle non-concordance comptable. Même si les hausses de taux d'intérêt ont tendance à avoir une incidence positive sur notre résultat net, elles tendent aussi à affaiblir notre situation financière globale du fait de leur effet sur la valeur des obligations. Une variation de 1 % du taux d'intérêt, toutes les autres variables étant maintenues constantes, aurait l'effet estimatif ci-après sur la juste valeur des titres détenus au 31 décembre 2019.

En millions de dollars	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Disponibles à la vente	JVBRN	Disponibles à la vente	JVBRN
Obligations	131,9	7,1	120,9	6,3
Actions privilégiées canadiennes	-	16,9	-	16,0
Fonds d'investissement	17,7	-	14,6	-

Risque de liquidité

Risque découlant de la détention d'actifs liquides inadéquats pour faire face à nos obligations à leur échéance. Il englobe les liquidités opérationnelles et stratégiques

Le risque de liquidité peut provenir de conditions défavorables sur les marchés financiers susceptibles d'avoir une incidence négative sur notre capacité à monnayer les actifs investis en temps voulu et d'une manière économique, ou encore du comportement des titulaires de police exigeant des paiements en espèces par suite de demandes de règlement, d'engagements contractuels ou d'autres situations. Les règlements de sinistres sont financés par les rentrées de fonds liées aux activités ordinaires, lesquelles dépassent normalement les besoins en trésorerie. Se reporter à la rubrique *Arrangements non comptabilisés et engagements contractuels* du présent rapport de gestion pour en savoir plus sur nos engagements.

Nous ne détenons pas de passif significatif dont le remboursement anticipé pourrait être exigé soudainement par un prêteur ou un client. Nous n'avons pas non plus d'engagements importants en matière de dépenses d'investissement, car de telles dépenses ne sont pas nécessaires dans le cours normal de nos activités. En outre, nous déterminons nos besoins de liquidités dans des conditions normales et en situation de crise pour nous assurer que nous disposons en tout temps d'un niveau suffisant d'actifs investis liquides. Nous pouvons emprunter 19,0 M\$ sur nos facilités de crédit ou obtenir le soutien financier de notre société mère. Pour un complément d'information sur le risque de liquidité, se reporter à la note 6 des états financiers consolidés.

RISQUES D'ASSURANCE

Pour les sociétés d'assurance IARD, le risque d'assurance correspond au risque que les titulaires de police d'assurance automobile, habitation, entreprise ou voyage subissent des sinistres dont la fréquence ou la gravité serait accrue. L'augmentation de la fréquence ou de la gravité des sinistres entraîne des règlements plus élevés relativement aux blessures corporelles, à l'assurance responsabilité civile ou à l'assurance contre les dommages aux biens ou la perte des biens. Le risque d'assurance comprend le risque de catastrophe, le risque lié aux sinistres, le risque de conception et de tarification d'un produit, le risque de réassurance, le risque de provisionnement et le risque de souscription. Pour un complément d'information sur le risque d'assurance, se reporter à la note 7 des états financiers consolidés.

Risque de catastrophe

Risque qu'une catastrophe puisse compromettre sérieusement notre situation financière

Les sociétés d'assurance IARD peuvent subir les contrecoups d'une catastrophe, laquelle s'entend d'une série de demandes de règlement en assurance automobile ou de dommages matériels faisant suite à un seul et même sinistre. Les catastrophes peuvent être de différents types : tremblements de terre, tornades, vent, grêle, tempête hivernale, inondations ou incendies. Elles peuvent avoir d'importantes conséquences pour nos résultats d'exploitation et notre situation financière. La fréquence et la gravité des catastrophes sont impossibles à prédire. Pour limiter les conséquences potentielles pour nous, nous recourons à la réassurance, grâce à laquelle nous obtenons des remboursements pour des demandes de règlement se rapportant à un même événement, jusqu'à concurrence de 1,4 G\$. La franchise et la limite globale pour la réassurance contre les catastrophes s'appliquent à l'ensemble des assureurs IARD formant le groupe. Après application du programme de réassurance contre les catastrophes, le plein de conservation de Co-operators Générale à l'égard des sinistres survenus se chiffre à 70,0 M\$, ce qui représente environ 4,2 % de notre capital. Aux fins de la gestion du capital, le capital s'entend des capitaux propres, déduction faite du cumul des autres éléments du résultat global.

L'augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques violents constitue une difficulté grandissante pour le secteur de l'assurance en général. Cette difficulté se complique du fait que les infrastructures municipales vieillissantes ne sont pas de taille à faire face à de violentes tempêtes, que la concentration de la population vivant dans des régions vulnérables s'accroît et que la valeur des biens immobiliers exposés au risque s'est accrue. C'est notre devoir, en tant qu'entreprise qui s'est donné pour mission d'assurer la sécurité financière des Canadiens et de leurs collectivités, de continuer d'améliorer notre connaissance des diverses répercussions possibles des changements climatiques et des risques qui y sont associés, tout en cherchant à élaborer et à faire connaître des solutions qui protègent nos clients et favorisent leur résilience financière. S'il est vrai que de nombreuses manifestations des changements climatiques ne dépendent pas directement de notre volonté, il n'en demeure pas moins que nous avons la possibilité d'inciter nos clients à adopter des comportements écologiques, de réduire les risques au moyen de la tarification et de la conception des produits et de favoriser la prise de décisions écologiques dans nos collectivités au moyen de divers efforts de sensibilisation. Pour en savoir plus à ce sujet, consulter la rubrique *Information financière relative aux changements climatiques* du présent rapport de gestion.

Nos activités de souscription sont largement diversifiées par secteur d'assurance et par secteur géographique. Rien ne garantit qu'une catastrophe n'entraînera pas un nombre de demandes de règlement supérieur à notre couverture de réassurance maximale; toutefois, si l'on se fie aux modèles de pertes pour catastrophes, notre protection dépasse le montant recommandé par la réglementation et se situe à un niveau que la direction juge prudent, conformément à nos normes de tolérance au risque.

Risque de réassurance

Risque qu'un programme de réassurance de l'entreprise (cession ou acceptation en réassurance) ne produise pas les résultats escomptés

Nous souscrivons de la réassurance en vue de limiter notre exposition à un risque donné, à une catégorie de risque ou à une région de risque donné. Nous réévaluons annuellement les limites de nos contrats de réassurance et le niveau de couverture requis. Une fois les couvertures déterminées, nous négocions avec soin les modalités de nos contrats de réassurance avec des entités triées sur le volet. La disponibilité et le coût de la réassurance sont fonction des conditions du marché. Pour gérer le risque de réassurance, nous évaluons et surveillons aussi la solidité financière de nos réassureurs à intervalles réguliers. Il n'y a pas eu de défaillance majeure de la part de nos réassureurs au cours des 10 dernières années. Se reporter à la note 9 des états financiers consolidés pour un complément d'information sur la réassurance.

Risque de conception et de tarification d'un produit

Risque attribuable à la tarification ou aux caractéristiques de nos produits d'assurance lorsque les montants réels des produits des activités ordinaires ou des coûts s'écartent des montants qui étaient attendus au moment de la tarification

Nous établissons les prix de nos produits en tenant compte de nombreux facteurs, dont la fréquence des sinistres passés et les tendances passées en ce qui concerne leur gravité, les ratios frais-primas par gamme de produits, les tendances en matière de sorties de trésorerie, les facteurs de risques spéciaux, le capital requis pour soutenir la gamme de produits et le revenu de placement tiré de ce capital. Notre processus de tarification est conçu de manière à dégager un rendement des capitaux suffisant tout en assurant la stabilité des taux à long terme. Ces facteurs sont revus et adaptés périodiquement selon l'évolution du contexte.

Nous nous appliquons à ce que nos prix génèrent un rendement adéquat du capital investi; cependant, des facteurs externes, comme la conjoncture ou la réglementation, peuvent nuire à notre capacité d'y parvenir. Par exemple, dans les provinces qui administrent la tarification de l'assurance automobile, le barème doit être soumis à l'approbation de chaque organisme de réglementation provincial. Il est possible que, en dépit de tous nos efforts, les organismes de réglementation prennent des décisions qui nous empêchent de majorer nos tarifs d'assurance automobile ou de prendre d'autres mesures que nous jugerions souhaitables. Par ailleurs, au cours d'une période d'intense concurrence dans l'une ou l'autre des gammes de produits, il se peut que nos concurrents proposent pour leurs produits un prix inférieur aux tarifs que nous considérons comme acceptables, ce qui nuirait à notre capacité de maintenir nos prix au niveau désiré. Qui plus est, il devient hasardeux de prédire les tendances futures des sinistres sur la base de leur fréquence et de leur gravité passées à cause de l'évolution de notre environnement naturel, qui est amplifiée par les changements climatiques. Pour continuer de concevoir et d'offrir des produits répondant aux besoins des Canadiens et de leurs collectivités, nous avons investi dans le perfectionnement de notre fonction interne d'intelligence d'affaires et de nos modèles prévisionnels, qui nous procurent des renseignements plus poussés sur les régions plus exposées aux dangers.

Risque de souscription

Risque découlant du choix et de l'approbation des risques à assurer

Notre objectif en matière de souscription est de favoriser une croissance suffisante de nos activités sur notre marché cible de manière prudente et diversifiée, en vue de dégager des bénéfices techniques. La souscription d'un contrat d'assurance automobile comporte un examen annuel du dossier de conduite du client et de ses antécédents en matière de sinistres. Nous assurons un bien en tenant compte de son lieu, de son état et de sa valeur de remplacement, ainsi qu'en fonction des antécédents en matière de sinistres et d'autres facteurs pertinents. Des tarificateurs possédant des compétences et une expérience approfondies évaluent les risques les plus complexes à l'aide de manuels de souscription qui précisent les pratiques et les procédures utilisées dans la détermination du risque d'assurance, ainsi que dans la prise de décision d'assurer ou de ne pas assurer un bien donné. Nous mettons aussi à profit notre système d'intelligence d'affaires qui nous fournit les outils nécessaires pour un meilleur effort de segmentation et de souscription. Tous les employés du secteur de la souscription reçoivent une formation, et la qualité de leur travail est régulièrement contrôlée. Nos conseillers et nos courtiers sont rémunérés en partie en fonction de la rentabilité de leur portefeuille.

Risque lié aux sinistres

Risque que le montant de règlement définitif d'un sinistre diffère du montant prévu

Nos experts en sinistres sont au nombre de plus de 1 000 au Canada. La majorité des sinistres est réglée à l'interne, et le reste l'est par des experts en sinistres indépendants. Chaque expert dispose d'une marge de manœuvre limitée, selon sa formation, ses compétences et son expérience, et a accès à des manuels de référence complets conçus pour l'aider à déterminer les enquêtes à réaliser et l'information à recueillir avant le règlement d'un sinistre. Notre procédure de traitement des sinistres donne des résultats appropriés pour le contrôle des frais de règlement.

Risque de provisionnement

Risque d'une mauvaise estimation des provisions techniques, faisant en sorte que les sorties de trésorerie réelles diffèrent de celles prévues au moment du provisionnement. Ce risque dépend de l'évaluation actuarielle et des pratiques de provisionnement

Nous constituons des provisions pour sinistres et frais de règlement non réglés d'une valeur que nous estimons suffisante pour nous permettre de nous acquitter de nos obligations ultimes à l'égard des sinistres. Il existe un risque d'écart considérable entre les montants constatés dans les comptes et les montants réels auxquels seront ultimement réglés les sinistres. Notre pratique consiste à maintenir une marge suffisante pour assurer que notre résultat des exercices à venir ne subira pas les contrecoups de l'évolution défavorable des sinistres survenus au cours d'années précédentes ou d'autres facteurs variables comme l'inflation. Nous surveillons en permanence les fluctuations de la suffisance de nos provisions et faisons régulièrement examiner nos niveaux de provisionnement par des experts de l'extérieur. Nous sommes exposés à la fluctuation des taux de rendement de notre portefeuille à long terme en ce qui concerne l'évaluation des sinistres non réglés actualisés. Un tableau de l'évolution des sinistres et une analyse de sensibilité sont présentés à la note 7 des états financiers consolidés.

RISQUES D'EXPLOITATION

Risque lié à la poursuite des activités et à la résilience

Risque que les activités d'exploitation de l'entreprise soient interrompues pendant une période prolongée ou que la reprise des activités après une interruption soit impossible

De nombreux événements pourraient interrompre nos activités d'exploitation. Il peut s'agir de catastrophes soudaines, comme une coupure de courant, une cyberattaque, un tremblement de terre, des inondations ou un ouragan, ou un événement à évolution plus lente comme une pandémie. Nous disposons de plans et avons pris des mesures pour maintenir notre résilience et nos normes de service à la clientèle dans la mesure du possible. Nous avons mis en place des plans d'évacuation des immeubles qui sont évalués et mis à l'essai régulièrement, ainsi que des lignes directrices en cas d'intempéries, des directives de télétravail, des procédures de communication en situation de crise et une ligne d'urgence à l'intention du personnel. Des plans de continuité de l'exploitation et de réaction en cas de maladie infectieuse sont élaborés, documentés, mis à jour et mis à l'essai en fonction de normes établies. La conformité aux normes en question fait l'objet d'un suivi et d'un rapport présenté au moins une fois l'an à la haute direction et au conseil d'administration.

Risque lié à la comptabilité financière

Risque que notre information financière et nos opérations comptables ne soient pas enregistrées, tenues à jour et communiquées conformément aux IFRS et aux exigences professionnelles et sectorielles

IFRS 17 *Contrats d'assurance* et IFRS 9 *Instruments financiers* entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Ces nouvelles normes entraînent un volume sans précédent de nouvelles obligations de présentation de l'information financière et exigences réglementaires qui auront un effet massif sur nos traitements et nos systèmes en matière d'actuariat, de risques et de données comptables. Nous nous préparons à ce risque de transition et de mise en œuvre et gérons ce risque au moyen d'un modèle opérationnel et d'une plateforme technologique intégrés à l'usage des fonctions financières et actuarielles qui nous permettront d'utiliser tous ensemble un seul et même système de calcul et de communication de l'information.

Pour un complément d'information sur ces normes et sur d'autres changements de comptabilité financière qui auront un effet sur nos activités, se reporter à la rubrique *Modifications comptables futures*.

Risque lié aux questions mondiales

Risque que des tendances mondiales ou des événements externes influant sur nos clients et leurs collectivités modifient la nature du secteur de l'assurance dans son ensemble ou entrave notre capacité à demeurer une entreprise pertinente pour nos organisations membres et notre clientèle. Le risque lié aux questions mondiales recouvre l'environnement naturel, politique, juridique, réglementaire et social et englobe le risque systémique.

Nous tenons compte des conséquences d'éventuels changements apportés à notre environnement naturel, politique, juridique, réglementaire, économique et social dans nos processus de planification stratégique, afin d'en comprendre l'incidence et d'ajuster nos plans au besoin. Les risques présents dans notre environnement naturel par suite des changements climatiques ont des effets à long terme sur notre contexte d'affaires. Comme Co-operators s'est engagée à être le promoteur d'un avenir durable, nous aspirons à fournir des produits d'assurance et des solutions de gestion de placements à des particuliers et à des entreprises qui souhaitent exercer une influence positive sur l'environnement social ou naturel. Nous prôtons les comportements favorisant le développement durable et nous nous efforçons d'intégrer des pratiques de développement durable à notre propre organisation, notamment en faisant des investissements à effet positif et en réduisant notre empreinte carbone. Pour une analyse de notre détermination à gérer ce risque, se reporter à la rubrique *Information financière relative aux changements climatiques* du présent rapport de gestion.

Risque lié à la conformité à la réglementation

Risque de manquement aux lois et règlements applicables, notamment en matière de corruption, d'éthique commerciale, de protection des consommateurs, de pratiques d'emploi, de pratiques sur le marché, de confidentialité et de fiscalité

Les sociétés d'assurance IARD sont soumises à une réglementation considérable de la part des gouvernements. Nous surveillons notre conformité à tous les règlements pertinents dans chacun des territoires où nous exerçons nos activités. Comme dans tout secteur réglementé, il est possible que des modifications réglementaires ou des événements futurs nous empêchent d'augmenter nos tarifs ou de prendre d'autres mesures en vue d'améliorer nos résultats d'exploitation. De même, des modifications futures de la réglementation, des interprétations juridiques nouvelles ou inattendues, ou encore des événements politiques inattendus pourraient transformer en profondeur l'environnement commercial dans lequel nous menons nos activités. Nous participons activement aux discussions avec les organismes de réglementation, les gouvernements et les groupes du secteur afin de nous assurer d'être suffisamment informés des modifications envisagées et de faire en sorte que nos préoccupations soient prises en compte.

Pour des informations sur les modifications réglementaires susceptibles d'avoir une incidence sur nos activités, on se reportera plus haut à la rubrique *Faits nouveaux concernant la législation et la réglementation* du présent rapport de gestion.

Risque lié aux technologies de l'information

Risque que nous ne soyons pas en mesure d'obtenir, de développer, d'implémenter, d'utiliser et de soutenir la technologie nécessaire pour atteindre nos objectifs d'affaires actuels et futurs et répondre aux attentes de nos clients. Le risque lié aux technologies de l'information comprend les risques associés à la sécurité des accès, aux opérations informatiques, à la gestion des solutions et aux changements de systèmes de TI.

Les cybermenaces ne cessent de se transformer; on découvre de nouvelles vulnérabilités affectant la technologie sous toutes ses facettes. En tant que membre de l'industrie des services financiers, notre organisation est exposée à des agents malveillants qui guettent toute faiblesse technique ou vulnérabilité exploitable. Un cyberincident pourrait entraîner des conséquences significatives pour notre organisation et nos clients telles que l'interruption de la disponibilité des systèmes, la perte de données ou une atteinte à leur intégrité, la violation de la confidentialité des renseignements ou la diffusion de renseignements confidentiels et des dommages à notre réputation ou à notre marque. Nous avons pour but de nous doter de processus de contrôle strict et d'un environnement technologique résilient qui soient capables de protéger nos systèmes informatiques et les renseignements sur nos clients.

Pour atténuer et gérer notre exposition à une cyberattaque, notre organisation a institué un programme de gestion du risque de sécurité comportant une composante de gouvernance et une composante opérationnelle, y compris des séances de formation et des activités de sensibilisation à tous les niveaux de la hiérarchie. Nous avons conçu notre gouvernance de technologie interne pour qu'elle respecte les exigences de la réglementation et les pratiques exemplaires ayant cours dans l'industrie. Notre programme vise à protéger les systèmes et à prendre en compte la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information. Les activités clés comprennent la surveillance de nos systèmes à l'affût d'événements, activité qui vise à prévenir et à détecter d'éventuelles intrusions, et la surveillance des environnements interne et externe, activité destinée à repérer les vulnérabilités et à y remédier. En plus d'avoir instauré un plan exhaustif de continuité des activités, nous évaluons en continu notre programme de cybersécurité afin de nous assurer que la Compagnie est bien positionnée pour répondre aux besoins de nos activités et de notre clientèle.

Risque lié à des tiers et à l'impartition

Risque de gestion inefficace des fournisseurs de services (externes ou intragroupe)

Nous savons que les relations avec des tiers représentent à la fois des risques et des avantages. Nos relations avec des tiers et nos conventions d'impartition font en sorte que la nature même du risque de défaillance éventuelle de nos processus ou de nos contrôles (intrusion dans les systèmes informatiques, interruption des activités) se transforme. Nous examinons soigneusement les tiers avec lesquels nous faisons affaire ainsi que la qualité de leurs contrôles à l'égard des risques au moyen de notre programme de gestion du risque lié aux fournisseurs. Nous faisons expressément appel à des tiers réputés pour leur expertise dans leur domaine et la qualité supérieure de leurs contrôles afin d'atténuer les autres risques auxquels nous sommes exposés et de mieux répondre aux besoins et aux préférences de notre clientèle.

RISQUES STRATÉGIQUES

Risque lié aux préférences et aux habitudes de notre clientèle : Risque de ne pas comprendre les besoins et les attentes de nos clients et d'échouer à nous y adapter.

Risque lié à la concurrence : Risque que la position de notre entreprise sur le marché se ressente de nos choix stratégiques et de ceux de nos concurrents qui mènent leurs activités sur le même marché. Le risque lié à la concurrence peut provenir du secteur de la finance ou de l'assurance ou d'un tout autre secteur, et la concurrence peut provenir des acteurs habituels ou d'entreprises qui ne nous livraient pas concurrence jusqu'ici. Le risque lié à la concurrence comprend l'impossibilité de réaliser des économies d'échelle et les inefficiences qui menaceraient notre capacité à fournir à point nommé et de manière efficiente des produits et des services qui soient de qualité et rentables tout à la fois.

Risque lié au contexte commercial : Risque que notre entreprise ne comprenne pas les changements fondamentaux touchant le contexte d'exploitation du secteur des services financiers ou n'arrive pas à s'y adapter, comme l'arrivée des véhicules sans conducteur et la transformation de la plateforme de service de transport qui en découlera.

Nous tâchons de cerner les répercussions des nouvelles tendances stratégiques et nous en tenons compte lorsque nous établissons nos processus de planification stratégique et nos plans d'affaires.

INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les Canadiens, nos collectivités et nos activités subiront les répercussions des changements climatiques. Une étude canadienne récente a révélé que le Canada enregistre en moyenne un réchauffement deux fois plus rapide que le reste du monde. Ce réchauffement cause une plus grande variabilité des conditions météorologiques et modifie l'habitabilité de nombreuses régions du pays. Nous pouvons déjà en observer les effets dans le secteur de l'assurance IARD, comme en témoigne l'accroissement notable du nombre de sinistres catastrophiques au cours des dernières décennies, sous l'impulsion surtout du risque plus élevé de phénomènes météorologiques violents et de catastrophes naturelles.

En 2015, le Conseil de stabilité financière (« CSF »), organisme international établi au Royaume-Uni et chargé de superviser le système financier mondial et de formuler des recommandations à son sujet, a mis sur pied un Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (le « GIFCC »). Le GIFCC, dirigé par le secteur financier, élabore un ensemble uniforme d'informations financières à fournir à titre volontaire que les prêteurs, les assureurs et les investisseurs trouveront utiles pour comprendre les risques significatifs et pour intégrer à leur processus décisionnel le risque lié aux changements climatiques. En juin 2017, le GIFCC a délivré son rapport définitif, auquel nous avons publiquement accordé notre appui. Notre organisation accueille positivement les nouvelles recommandations sur les informations à fournir. Nous avons établi une feuille de route triennale traçant les étapes de l'adoption des recommandations du GIFCC; celles-ci portent sur la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, les paramètres et les objectifs. Ces informations couvrent la période de présentation de l'information financière allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019; nous les communiquons pour une deuxième fois selon ce cadre. Elles donnent un aperçu de la méthode qu'utilise notre entreprise pour repérer et gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques.

Les informations en question ont l'aval de notre première vice-présidente aux finances et chef des finances et de notre premier vice-président, Relations avec les membres, Gouvernance et Services d'entreprise, ainsi que celui d'autres hauts dirigeants de la Compagnie. Notre société mère ultime, GCL, publiera son premier rapport indépendant selon les recommandations du GIFCC en avril 2020.

GOUVERNANCE

À Co-operators, les changements climatiques constituent un sujet d'inquiétude partagé aussi par nos membres. C'est pourquoi l'engagement actif de notre conseil d'administration à ce sujet a été très bien reçu. Au niveau du conseil, le Comité de gestion du risque et de la rémunération et le Comité du développement durable et de la responsabilité sociale supervisent notre gestion des risques liés aux changements climatiques et notre stratégie pour y faire face. Le processus de compréhension du risque lié aux changements climatiques, qui fait partie intégrante de nos efforts, est supervisé par ces deux mêmes comités, qui ont modifié leur mandat pour y inclure la surveillance des questions liées aux changements climatiques. Pour accroître les capacités du conseil d'administration, des connaissances et des compétences liées aux changements climatiques ont été ajoutées à la matrice des compétences du conseil et au processus d'évaluation de la gouvernance du conseil pour 2019. Les deux comités se réunissent une fois l'an pendant une demi-journée au cours de laquelle ils passent en revue notre situation par rapport au risque lié aux changements climatiques et les progrès accomplis en regard des recommandations du GIFCC et ils prennent connaissance des faits nouveaux externes. Le président de chacun des deux comités présente également un compte rendu sur le sujet à chaque réunion du conseil d'administration.

L'équipe de direction de Co-operators est responsable du maintien de notre cadre d'action global en matière de risque, qui comprend des considérations particulières concernant les changements climatiques. Le groupe consultatif sur le GIFCC, composé de dirigeants de l'entreprise, a été formé en 2017 pour examiner les recommandations du GIFCC et élaborer un plan pour leur mise en œuvre. Le groupe consultatif donne son avis sur les décisions stratégiques et l'orientation générale concernant le GIFCC. Notre président et chef de la direction assiste à une réunion annuelle mixte sur le développement durable, qui rassemble également le président du conseil d'administration, les membres du Comité du développement durable et de la responsabilité sociale et le Comité de la haute direction sur le développement durable; cette réunion est l'occasion d'échanger des connaissances et de favoriser la collaboration transorganisationnelle et la planification stratégique et de faire le suivi de nos pratiques en matière de développement durable.

Notre publication *Engagement en faveur du climat*, parue pour la première fois en novembre 2018, peut être consultée sur notre site Web à l'adresse www.cooperators.ca/fr-CA/About-Us/about-sustainability/our-climate-commitment. Cette publication donne de l'information sur notre détermination à prioriser les mesures que nous prendrons pour relever le défi.

STRATÉGIE

D'ici 2030, Co-operators Générale dispose d'une stratégie à long terme élaborée dans une optique de développement durable. En tant que filiale de GCL, elle est déterminée à réaliser cette stratégie qui reflète son engagement à intégrer le développement durable à sa philosophie et à sa stratégie. La stratégie précise les résultats que nous visons d'ici 2030, dont la poursuite des objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations Unies qui sont significatifs et pertinents pour nous. Co-operators Générale soutient les 17 ODD, plus particulièrement 9 d'entre eux, notamment les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. Les ressources affectées aux mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques nous permettront de faire ce qui suit :

- **Définir et fixer des objectifs clairs à l'échelle de l'entreprise en matière de lutte contre les changements climatiques portant sur des éléments clés de notre entreprise qui reflètent nos objectifs futurs** – L'élaboration de notre stratégie d'entreprise de 2019 à 2022 est terminée et englobe des facteurs liés au climat. En outre, le conseil d'administration et la direction s'affairent actuellement à cerner et à définir des indicateurs de performance clés, y compris les cibles et paramètres correspondants, pour évaluer nos progrès.
- **Continuer de créer des produits et des services novateurs pour combler les lacunes dans la protection contre les changements climatiques** – Dans le cadre de notre projet d'adaptation aux changements climatiques, nous ferons en sorte que Co-operators Générale joue un rôle de pionnier et de visionnaire qui développe une expertise pratique, propre au secteur de l'assurance, sur les risques et les dangers liés aux changements climatiques.
- **Améliorer nos politiques de placement en y incluant expressément la prise en compte des risques et des occasions liés aux changements climatiques** – En collaboration avec Addenda, nous avons recours à une stratégie d'investissement d'impact périodiquement passée en revue et utilisons les informations fournies par les entreprises et les recherches de tiers pour évaluer l'exposition de nos placements aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques.
- **Aider nos clients à comprendre et à gérer les risques liés aux changements climatiques** – Nous continuerons d'accroître nos efforts visant à informer les Canadiens et à les munir des outils dont ils ont besoin pour s'adapter aux changements climatiques. Pour ce faire, nous allons recourir à nos canaux de distribution, notamment les documents publics comme le rapport annuel intégré de GCL et les médias sociaux, pour souligner les répercussions économiques et sociales des changements climatiques. Nous établirons aussi des partenariats avec des organismes sans but lucratif et contribuerons au financement des collectivités de tout le pays pour qu'elles augmentent leur résilience.
- **Nous affirmer en tant que chef de file et ardent défenseur de la lutte contre les changements climatiques et sensibiliser la population à la cause** – Nous sommes fiers d'être un des plus grands défenseurs de la lutte contre les changements climatiques ainsi que de notre engagement en faveur de l'environnement. Nous avons soutenu la tarification du carbone depuis 2015, joué un rôle important dans la création d'un conseil consultatif national sur les inondations et joint le groupe pilote du GIFCC à l'intention des investisseurs sur l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI) afin de créer des outils d'analyse de scénarios appropriés et fiables.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des risques et des occasions liés aux changements climatiques, physiques et transitoires, que nous avons relevés :

Risque	Type	Réaction	Horizon temporel
Accroissement de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes	Physique	Les changements climatiques entraînent une augmentation des sinistres et de l'incertitude dans notre portefeuille d'assurance IARD. Ces tendances se traduiront inévitablement par l'élargissement de l'écart entre les pertes assurées et le total des pertes économiques subies. Le simple transfert des coûts supplémentaires aux titulaires de police, pour combler l'écart, n'est pas un modèle économique viable. Par conséquent, notre capacité à dégager des rendements positifs dépend grandement de notre capacité à estimer et à tarifier correctement les événements liés aux conditions météorologiques et à les atténuer efficacement.	À court terme (de 1 an à 3 ans) et à l'heure actuelle
Dépréciation d'actifs et diminution du rendement des placements	Transitoire	Les changements climatiques peuvent avoir une incidence sur la valeur de notre portefeuille de placements, car les entreprises émettrices seront aussi touchées par l'évolution de la technologie, des préférences des consommateurs et de la réglementation en raison des changements climatiques. Cela pourrait entraîner directement une performance financière négative pour ces entreprises et par extension, pour la Compagnie.	À long terme (plus de 5 ans)
Réglementation	Transitoire	Même si l'élaboration de la politique sur le carbone au Canada et dans le reste du monde prend du temps, une tarification adéquate finira par faire monter les coûts directs et indirects. Au fil du temps, ces coûts exerceront une pression accrue sur notre capacité à dégager des rendements positifs.	À long terme (plus de 5 ans)
Occasions	Type	Réaction	Horizon temporel
Produits novateurs	Gamme de produits	La conception de produits novateurs qui donneront aux collectivités les moyens d'être plus résilientes fait partie intégrante de notre engagement en faveur du climat. Nous avons été les premiers, et les seuls, à proposer un produit de garantie Eau multirisque à l'intention de tous les Canadiens, quel que soit leur risque d'inondation. Ce produit, qui comprend une protection contre les vagues de tempête, est offert pour tous les types de risques et tous les types de biens immobiliers (y compris les chalets et les résidences saisonnières, les appartements et les copropriétés).	Actuel
Élaboration de nouveaux outils pour atténuer les risques liés aux changements climatiques pour les clients	Résilience de la clientèle	En 2018, nous avons entrepris notre projet d'adaptation aux changements climatiques pour évaluer et atténuer les risques que les clients courent, en raison de ces changements, pendant la durée de nos produits d'assurance IARD. Ce projet comporte plusieurs programmes, notamment le suivi exact de la progression des feux de forêt pour permettre des prises de mesures plus rapides en matière de souscription; des efforts plus importants et mieux ciblés pour aviser les utilisateurs de l'imminence de phénomènes météorologiques extrêmes; et l'élaboration d'outils pour surveiller plus précisément l'accumulation des risques et repérer les clients dont le risque d'être touché par les changements climatiques est élevé.	À moyen terme (de 3 à 5 ans)
Amélioration de la sensibilisation et de l'engagement des parties prenantes gouvernementales	Résilience de la clientèle	Dans la cadre de nos efforts constants pour rendre les collectivités résilientes, nous nous sommes associés à d'autres secteurs pour élaborer un programme communautaire de réduction des risques de catastrophe. Ce programme donnera à la population les moyens de se préparer avant que surviennent des phénomènes météorologiques, comme des inondations et des feux de forêt. Nous jouons également un rôle de premier plan dans la mobilisation de nos pairs et la sensibilisation pour l'amélioration de la résilience aux inondations, à titre de membre du conseil consultatif sur les inondations de la Sécurité publique du Canada.	Actuel

Le GIFCC recommande, entre autres choses, qu'une entreprise décrive la résilience de sa stratégie selon divers scénarios liés aux changements climatiques, dont une hausse de 2 °C ou moins de la température. Nous nous affairons actuellement à répondre à cette recommandation et sommes déterminés à poursuivre nos efforts dans ce domaine pour produire des informations conformes aux faits nouveaux du secteur et être un chef de file parmi les assureurs d'une taille similaire à la nôtre. Grâce à notre participation active et à notre leadership éclairé au sein du groupe pilote sur l'UNEP FI pour les assureurs et les gestionnaires d'actif, nous souhaitons contribuer à la création de pratiques et d'informations standardisées qui quantifieront mieux les répercussions de ce scénario.

GESTION DES RISQUES

La question des changements climatiques a des répercussions à grande échelle sur l'ensemble du secteur des services financiers, et ses ramifications s'étendent jusqu'aux risques d'assurance, d'investissement, stratégique, d'atteinte à la réputation et d'exploitation qui influent sur notre profil de risque. Nous percevons les changements climatiques comme un enjeu complexe sur le plan des risques, mais aussi comme une occasion pour nous de répondre aux besoins des Canadiens et de leurs collectivités.

Pour appuyer notre engagement en matière de climat, nous avons élaboré une stratégie intégrée de gestion des changements climatiques dont les activités s'articulent autour de trois grands axes :

- L'évaluation du portefeuille, c'est-à-dire la mise à l'épreuve de la résilience de notre portefeuille et de notre stratégie d'assurance;
- L'atténuation, ou la réduction des risques occasionnés par les effets des changements climatiques;
- L'adaptation, soit l'accroissement de la résilience de nos activités, de nos collectivités et de nos écosystèmes devant les effets des changements climatiques.

Évaluation du portefeuille

Nous surveillons et analysons constamment les effets potentiels des risques liés aux changements climatiques auxquels notre portefeuille d'assurance IARD est exposé. Nous mettons à l'épreuve la résilience de nos produits au moyen d'une simulation de crise qui nous permet de comparer des situations économiques, politiques et environnementales futures vraisemblables. Nous évaluons de façon proactive l'incidence financière d'un scénario de changement climatique donné et notre stratégie de réponse si un tel scénario devait se matérialiser. Par exemple, nous surveillons l'accumulation de nos risques géographiques afin de mieux comprendre et gérer la concentration du risque lié aux biens dans toutes les régions du pays.

Les changements climatiques ont accru notre risque d'assurance en ce sens qu'ils diminuent notre capacité à tarifier et à souscrire les produits et à constituer des provisions pour sinistres correctement, car la sinistralité passée ne peut plus servir de prédictions pour la sinistralité future. Notre programme de simulation de crise comprend des scénarios qui tiennent compte d'une fréquence et d'une gravité accrues des sinistres que pourraient causer des phénomènes météorologiques violents ou d'autres facteurs.

Atténuation

Le secteur de l'assurance sera affecté par les changements climatiques d'une façon complexe et difficile à prévoir. Nous continuons d'affecter des ressources à la recherche de méthodes plus appropriées en vue de prévoir les diverses répercussions des changements climatiques et de nous y préparer.

Nous préservons notre capital en gérant notre exposition au risque à l'aide de mécanismes de transfert du risque en réassurance. Nous atténuons notre exposition au risque de crédit grâce à la répartition de notre programme de réassurance entre plusieurs partenaires de confiance et aux normes financières strictes qui délimitent leur admissibilité. Nous avons créé un cadre de gestion du capital robuste et résilient qui nous permet de maintenir la vigueur de notre bilan en nous assurant que les effets des changements climatiques sont pris en compte.

Nous intégrons à nos décisions de placement les risques et les occasions importants liés aux changements climatiques en tenant compte du risque lié aux changements climatiques des sociétés émettrices et de la manière dont elles gèrent ces risques.

Adaptation

À moyen et à long terme, les changements climatiques auront vraisemblablement une incidence sur nos portefeuilles d'assurance et de placements. Nous élaborons des méthodes pour déterminer comment notre entreprise et nos clients peuvent mettre en place des mesures d'adaptation visant à lutter contre les menaces physiques et transitoires croissantes liées aux changements climatiques.

Notre imposant travail d'innovation effectué avec des experts nous a procuré de précieuses connaissances sur la gestion des risques liés aux changements climatiques et les pratiques en usage. Nos scientifiques experts en données et spécialistes de la modélisation des catastrophes ont conçu un outil de données géospatiales sur l'accumulation des risques pour aider la direction à comprendre l'accumulation de nos risques géographiques et à les gérer efficacement.

En tant que coopérative, notre entreprise est déterminée à mobiliser la collectivité et à promouvoir le changement et l'adaptation sur le plan social et comportemental. Nous sommes fiers de participer à diverses activités de sensibilisation communautaire et à des campagnes sur les médias sociaux visant à informer et responsabiliser la population et les collectivités canadiennes.

Pour en savoir plus sur nos pratiques de gestion des risques, se reporter à la rubrique *Gestion des risques* du présent rapport de gestion.

PARAMÈTRES ET OBJECTIFS

Nous disposons de plusieurs paramètres et cibles pour nous aider à gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques dans le cadre de nos activités d'exploitation, d'investissement et d'intervention communautaire.

Paramètre	Cible	Explication	2019	2018	2017
Intensité des émissions de carbone (en tonnes d'équivalent CO ₂ par employé) ¹	S. O.	Tonnes d'équivalent CO ₂ émises par employé	1,5 t. éq. CO ₂	1,6 t. éq. CO ₂	1,7 t. éq. CO ₂
Réduction des émissions nettes de carbone par rapport à 2010 (en %)	100 % ² d'ici la fin de 2020	Pourcentage de réduction des tonnes d'équivalent CO ₂ par rapport au niveau de référence de 2010	80,0 %	81,0 %	81,0 %
Investissements d'impact (en %)	20 % ³ d'ici la fin de 2022	Actifs investis dans des titres liés à la lutte contre les changements climatiques et à la promotion de la santé et du bien-être, entre autres	19,4 %	14,8 %	7,7 %
Sinistres liés à des événements majeurs	S. O.	Comprennent les phénomènes météorologiques extrêmes et d'autres catastrophes naturelles graves	111,4 M\$	179,5 M\$	137,1 M\$
Nombre de sinistres liés à des événements majeurs	S. O.	Nombre de demandes de règlement donnant lieu à un sinistre majeur	29	17	36
Nombre d'avenants Eau multirisque ⁴	S. O.	Nombre de polices assorties d'une protection Eau multirisque	483 879	295 733	250 297

¹ Tonnes d'équivalent CO₂ émises par employé.

² Pourcentage de réduction des tonnes d'équivalent CO₂ par rapport au niveau de 2010 – calculé pour GCL.

³ Pourcentage de nos actifs investis dans des titres ayant dégagé des rendements intéressants et produit un impact social ou environnemental mesurable positif. Ces placements témoignent de notre engagement à intégrer les principes de la coopération et du développement durable à nos décisions d'investissement et contribuent à bâtir des collectivités résilientes et durables pour les générations futures.

⁴ Notre produit Eau multirisque est le seul produit de ce genre au Canada; il offre une protection contre les inondations, les vagues de tempête et les refoulements d'égout, même pour les clients dont le risque d'inondation est le plus élevé.

Émission de GES de portée 1, 2 et 3 et risques connexes

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) constituent le facteur prépondérant de l'accroissement de la température à l'échelle mondiale. Ce sont donc elles que visent principalement les mesures politiques, réglementaires, commerciales et technologiques d'atténuation des changements climatiques. C'est pourquoi les organisations produisant beaucoup d'émissions sont susceptibles d'être plus fortement perturbées par le risque lié à la transition.

À Co-operators, nous veillons au suivi, à la surveillance et à la communication de l'empreinte carbone de nos placements pour mieux comprendre les répercussions des changements climatiques sur nos placements. Nos actifs investis ont des répercussions et une influence sur les émissions mondiales de carbone et le risque lié aux changements climatiques. En 2014, nous avons été la première compagnie d'assurance canadienne à signer l'Engagement carbone de Montréal; Addenda a été le premier gestionnaire d'actif canadien à le signer également, en 2015, et à rendre publique l'empreinte carbone de tous ses fonds d'investissement.

L'empreinte carbone de nos placements représente les émissions de GES de nos portefeuilles de titres de capitaux propres, d'actions privilégiées et d'obligations de sociétés, calculée en tonnes d'équivalent CO₂. Nous tenons compte des émissions de portée 1 (émissions directes de GES) et de portée 2 (émissions de GES provenant de l'électricité, du chauffage, de la vapeur et de la climatisation). Les émissions de portée 3, c'est-à-dire toutes les émissions indirectes qui ne sont pas de portée 2, ne s'appliquent pas à notre entreprise.

En 2019, nos émissions de GES de portée 1 et 2 se sont établies à 5 299 t. éq. CO₂ (5 117 t. éq. CO₂ en 2018; 4 856 t. éq. CO₂ en 2017).

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction est responsable de la conception et du maintien de contrôles et de procédures adéquats de communication de l'information qui fournissent une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est regroupée et communiquée en temps opportun à la haute direction, notamment au président et chef de la direction ainsi qu'à la première vice-présidente aux finances et chef des finances, de sorte que les décisions appropriées puissent être prises relativement à la publication de cette information.

Au 31 décembre 2019, une évaluation de l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information financière aux termes du Règlement 52-109 a été réalisée avec la participation des membres de la direction, sous la supervision du chef de la direction et de la chef des finances. À la lumière des résultats de cette évaluation, le chef de la direction et la chef des finances ont conclu que la conception et le fonctionnement de nos contrôles et procédures de communication de l'information financière étaient efficaces.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de concevoir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière permettant de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers destinés à être publiés sont préparés conformément aux IFRS. Cependant, en raison de limites inhérentes, ces contrôles peuvent ne pas prévenir ou détecter toutes les inexactitudes importantes en temps opportun. Les projections concernant l'évaluation de l'efficacité des contrôles pour les périodes futures comportent le risque que les contrôles puissent ne pas être adéquats en raison de changements possibles de situation ou de la détérioration du degré de conformité avec les politiques et procédures.

Aucune modification n'a été apportée à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice qui aurait eu ou qui aurait été raisonnablement susceptible d'avoir une incidence significative sur celui-ci.

Au 31 décembre 2019, une évaluation de l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière aux termes du Règlement 52-109 a été réalisée avec la participation des membres de la direction, sous la supervision du chef de la direction et de la chef des finances. À la lumière des résultats de cette évaluation, le chef de la direction et la chef des finances ont conclu que la conception et le fonctionnement de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière étaient efficaces.

La préparation des états financiers selon les IFRS exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits des activités ordinaires et des charges de l'exercice. Les estimations comptables qui suivent sont jugées particulièrement importantes pour la compréhension des résultats financiers de la Compagnie. La direction a établi des politiques et des procédures de contrôle détaillées afin que ces estimations fassent l'objet d'un contrôle et d'un examen indépendant et soient appliquées de façon uniforme. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Toute modification des estimations est comptabilisée dans la période au cours de laquelle elle est déterminée.

Recours à des estimations et au jugement

Sinistres et frais de règlement non réglés

La direction procède à des estimations du montant des sinistres non réglés et du moment où devront être effectués les paiements en s'appuyant sur des hypothèses établies en fonction de la conjoncture économique prévue et des mesures qu'elle entend prendre. Elle ne peut établir avec certitude le montant des sinistres déclarés étant donné qu'il pourrait lui manquer certains renseignements à la date de clôture. En outre, il est possible que des sinistres ne soient pas déclarés immédiatement. C'est pourquoi la valeur des sinistres subis mais non encore déclarés doit être estimée, et il n'est pas exclu qu'il s'écoule plusieurs années avant qu'on ne puisse en déterminer le montant réel. Au moment d'établir sa provision pour sinistres non réglés, la Compagnie prend également en compte les montants estimatifs qu'elle s'attend à recouvrer par récupération et subrogation.

L'estimation actuarielle initiale des sinistres et frais de règlement non réglés représente un montant non actualisé. Dans le but de déterminer le passif non actualisé, des hypothèses sont élaborées en fonction des caractéristiques que présente la catégorie d'assurances, des tendances passées, de l'information disponible à l'égard des demandes individuelles d'indemnisation et de tout autre facteur jugé pertinent. Cette estimation est ensuite actualisée de manière à tenir compte de la valeur temps de l'argent.

Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser le passif se situe à 2,49 % (2,84 % en 2018) pour CAGC, La Souveraine et COSECO, et à 2,33 % (2,79 % en 2018) pour CUMIS Générale et il est fondé sur le taux de rendement prévu du portefeuille de placements auquel est adossé ce passif. Le taux d'actualisation est ajusté régulièrement à la lumière de l'évolution des projections du taux de rendement. Une hausse du taux d'actualisation entraînerait une réduction du total des sinistres et frais de règlement non réglés, ce qui améliorerait le produit que nous tirons des souscriptions, toutes les autres variables étant constantes par ailleurs. Un mouvement inverse du taux d'actualisation produirait l'effet contraire. Une hausse de 1,0 % du taux d'actualisation aurait des répercussions de l'ordre de 41,7 M\$ (37,0 M\$ en 2018) sur le résultat net après impôt.

L'actualisation des sinistres et frais de règlement non réglés reflète les hypothèses quant aux revenus de placement futurs, aux flux de trésorerie projetés et à la constitution de provisions adéquates pour écarts défavorables. Puisque les estimations des sinistres non réglés sont incertaines et que leur fluctuation peut être importante à court terme, nous avons inclus des provisions pour écarts défavorables dans les hypothèses relatives à l'évolution des sinistres, aux recouvrements prévus au titre de la réassurance et aux revenus de placement futurs. Les provisions pour écarts défavorables sont établies conformément aux normes actuarielles reconnues afin de nous assurer que les passifs actuariels suffiront à régler les prestations futures. Les provisions pour écarts défavorables se situent à l'intérieur des fourchettes recommandées par l'Institut canadien des actuaires.

En 2019, l'évolution favorable de nos sinistres (après actualisation) s'est chiffrée à 139,1 M\$, ce qui indique que nos provisions pour sinistres non réglés se sont révélées plus que suffisantes pour couvrir les pertes réelles ayant fait l'objet de règlements. Pour de plus amples informations, on se reportera à la rubrique *Principales mesures financières (hors IFRS)*, ainsi qu'à la note 7 des états financiers consolidés qui présente le tableau de l'évolution des provisions pour sinistres et une analyse de sensibilité.

Commissions de transition des conseillers

Les conseillers de la Compagnie ont droit au paiement d'une commission de transition au terme d'une période de service admissible. Cette commission de transition repose sur les années de service du conseiller ainsi que sur la moyenne du volume de commissions de suivi de son portefeuille. Le financement des paiements aux conseillers dont la relation de service prend fin résulte en partie de la réduction des commissions versées aux nouveaux conseillers qui acquièrent les droits relatifs au portefeuille pendant les trois premières années de relation professionnelle avec l'agence. La Compagnie comptabilise le coût des commissions de transition payables aux conseillers actifs sur la durée estimative de leur vie professionnelle, et l'avantage lié à la réduction des commissions versées aux nouveaux conseillers au moment où les commissions réduites leur sont versées. L'obligation envers les conseillers actifs est déterminée en cumulant les avantages acquis à la valeur actuelle en supposant que les flux de trésorerie associés aux avantages acquis sont versés à la date prévue de cessation de service. Le calcul des commissions de transition des conseillers est fondé sur les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 2,80 % (3,67 % en 2018) et âge moyen du conseiller à la fin de la relation de service de 56 ans (57 ans en 2018). Une diminution de 1,0 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de 9,0 M\$ de la provision pour commissions de transition des conseillers (8,1 M\$ en 2018) et une réduction de 6,5 M\$ du résultat net (5,9 M\$ en 2018). Une diminution de 2 ans de l'âge moyen à la cessation de service entraînerait une augmentation de 4,1 M\$ de la provision pour commissions de transition des conseillers (5,3 M\$ en 2018) et une réduction de 3,0 M\$ du résultat net (3,9 M\$ en 2018). Des variations plus grandes du taux et de l'âge auraient une incidence proportionnelle sur le résultat net.

Obligations au titre des prestations de retraite

L'évaluation des composantes des obligations au titre des prestations de retraite est assujettie à l'incertitude de mesure. La direction formule chaque hypothèse en fonction de la conjoncture du marché et des résultats techniques alors disponibles. En raison de la longue durée des régimes, le calcul des charges et des obligations au titre des prestations repose sur diverses hypothèses, comme les taux d'actualisation, les tendances des coûts des soins médicaux et dentaires, l'âge de la retraite, ainsi que les taux de mortalité et de cessation d'emploi. Toute différence entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles a une incidence sur les montants comptabilisés relativement à l'obligation et à la charge au titre des prestations constituées. Les taux tendanciels présumés des soins médicaux et dentaires ont une incidence importante sur le montant présenté au titre des régimes de soins médicaux et dentaires. Une augmentation de 1,0 % des taux tendanciels présumés des soins médicaux et dentaires aurait accru de 25,7 M\$ l'obligation au titre des prestations constituées pour 2019 (21,9 M\$ en 2018). Une diminution de 1,0 % du taux d'actualisation aurait eu pour effet approximatif d'accroître l'obligation au titre des prestations constituées de 29,1 M\$ pour 2019 (24,0 M\$ en 2018). Les principales hypothèses retenues pour le calcul des avantages futurs du personnel sont présentées à la note 15 des états financiers consolidés.

Jugements importants

Perte de valeur des placements

La direction passe en revue ses placements au moins à la fin de chaque trimestre en vue de repérer et d'évaluer ceux qui pourraient avoir subi une perte de valeur. Un placement est considéré comme ayant perdu de sa valeur lorsqu'il y a des indications objectives de perte de valeur. Les indications objectives de perte de valeur d'un placement comprennent une baisse importante ou prolongée de la juste valeur ou de la valeur de l'actif net du placement au-dessous de son coût et les cas où survient un sinistre ayant une incidence, pouvant être estimée de façon fiable, sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'instrument financier. Ces pertes de valeur sont passées en résultat dans la période au cours de laquelle elles sont déterminées. Il faut faire appel au jugement pour déterminer ce qui constitue une baisse importante ou prolongée. Pour nous prononcer à ce sujet, nous prenons en compte les facteurs suivants, entre autres : une détérioration de la situation financière courante, des manquements aux obligations de remboursement des emprunts, le non-respect des clauses restrictives des conventions d'emprunt, une chute des notations et la gravité ou la durée de la baisse de valeur. Les placements qui ont subi une perte de valeur dans le passé continuent d'être examinés chaque trimestre.

MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les IFRS. CAGC et certaines de ses filiales sont des sociétés d'assurances qui doivent aussi se conformer aux exigences des organismes de réglementation en matière de comptabilité et de présentation de l'information. Les principales méthodes comptables utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés sont décrites à la note 2 des états financiers consolidés. Les méthodes comptables utilisées sont les mêmes que celles qui avaient été appliquées à nos états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception d'IFRS 16 *Contrats de location* qui a été adoptée par Co-operators Générale le 1^{er} janvier 2019.

IFRS 16 Contrats de location – Publiée en janvier 2016, IFRS 16 remplace IAS 17 *Contrats de location* et les interprétations du Comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (« IFRIC ») qui s'y rapportaient. Cette norme propose un modèle de comptabilisation unique à l'intention des preneurs, qui devront comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les passifs correspondants relatifs à tous les contrats de location, à moins que la durée du contrat de location soit de 12 mois ou moins ou que la valeur de l'actif sous-jacent soit de faible valeur. Co-operators Générale a adopté cette norme le 1^{er} janvier 2019. Co-operators Générale a choisi d'appliquer IFRS 16 à ses états financiers consolidés suivant l'application rétrospective modifiée.

Co-operators Générale a déterminé qu'au 1^{er} janvier 2019, l'effet de l'adoption de la norme sur son état consolidé de la situation financière traduisait une augmentation de 35,8 M\$ de l'actif et du passif. Pour déterminer l'obligation locative au 1^{er} janvier 2019, Co-operators Générale a utilisé le taux d'intérêt implicite du contrat de location, si celui-ci était connu; sinon, elle a appliqué son taux d'emprunt marginal à l'ensemble du portefeuille de contrats de location. Le taux d'actualisation moyen pondéré au 1^{er} janvier 2019 correspondait à 2,82 %. Pour une analyse détaillée de l'effet d'IFRS 16 *Contrats de location*, se reporter à la note 3 « Adoption de normes comptables nouvelles et modifiées » de nos états financiers consolidés.

Aucune autre nouvelle norme comptable n'a eu d'incidence importante sur nos états financiers consolidés. Pour obtenir la liste complète des normes comptables nouvelles et modifiées, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

L'IASB a continué de publier plusieurs normes comptables, nouvelles et modifiées, qui s'appliqueront à Co-operators Générale. Les paragraphes qui suivent décrivent certaines normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur. Pour une liste complète de ces normes comptables et leur incidence estimative, on se reportera à la note 4 de nos états financiers consolidés.

IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir

IFRS 7 a été modifiée en décembre 2011 et exige maintenant que soient fournies des informations supplémentaires sur les instruments financiers au moment du passage d'IAS 39 à IFRS 9. Les modifications prendront effet dès l'adoption d'IFRS 9, qui est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Toutefois, IFRS 4 a été modifiée en septembre 2016 et prévoit une exemption temporaire et facultative de l'application d'IFRS 9 à l'intention des entités dont l'activité principale consiste à émettre des contrats d'assurance entrant dans le champ d'application d'IFRS 4. Les entités admissibles auront donc le choix d'adopter IFRS 9 en même temps qu'IFRS 17. Puisque Co-operators Générale est admissible à une exemption temporaire, IFRS 7 s'appliquera pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Nous procédons actuellement à l'évaluation de l'incidence de cette norme sur nos états financiers consolidés.

IFRS 9 Instruments financiers

IFRS 9 a été publiée en juillet 2014 en vue du remplacement d'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9, qui comporte trois parties, vise à réduire la complexité associée à la communication de l'information sur les instruments financiers. Le projet a été divisé en trois phases : phase 1, Classement et évaluation; phase 2, Dépréciation; et phase 3, Comptabilité de couverture. La première phase a été publiée en novembre 2009, puis modifiée en octobre 2010. Elle stipule que les actifs financiers doivent être comptabilisés soit au coût amorti, soit à la juste valeur, en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie qui s'y rapportent. Tous les actifs financiers doivent être évalués à leur juste valeur à l'état de la situation financière s'ils ne sont pas évalués au coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, l'entité peut désigner irrévocablement un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes. La deuxième phase a été achevée en juillet 2014 et présente une nouvelle méthode de dépréciation attendue permettant la comptabilisation des pertes de valeur en temps opportun. La troisième phase a été menée à terme en novembre 2013. Cette phase remplace les exigences de la comptabilité de couverture à base de règles d'IAS 39 et vise à mieux harmoniser le mode de comptabilisation avec les activités de gestion des risques.

La norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Toutefois, IFRS 4 a été modifiée en septembre 2016 et prévoit une exemption temporaire et facultative de l'application d'IFRS 9 à l'intention des entités dont l'activité principale consiste à émettre des contrats d'assurance entrant dans le champ d'application d'IFRS 4. Les entités admissibles auront donc le choix d'adopter IFRS 9 en même temps qu'IFRS 17. Puisque Co-operators Générale peut se prévaloir de l'exemption temporaire, IFRS 9 devrait s'appliquer aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Nous procédons actuellement à l'évaluation de l'incidence de cette norme sur nos états financiers consolidés.

IFRS 17 Contrats d'assurance

Publiée en mai 2017, IFRS 17 remplacera IFRS 4 *Contrats d'assurance*. L'objectif de cette norme est d'établir des principes uniformes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'obligation d'information qui garantiront la publication d'informations pertinentes et comparables sur tous les contrats d'assurance, peu importe le territoire de compétence.

La norme exige des entités qu'elles évaluent leurs passifs d'assurance à la valeur actualisée, ajustée pour tenir compte du risque, des flux de trésorerie majorés de la marge sur les services contractuels, qui représente le profit non acquis que l'entité comptabilisera à mesure que les services futurs seront rendus. Cette méthode est appelée le modèle général. Certaines mesures de simplification sont possibles, pourvu que les contrats d'assurance réunissent certaines conditions. Si, au moment de la comptabilisation initiale ou par la suite, la marge sur les services contractuels devient négative, le contrat est alors considéré comme déficitaire, et l'excédent est comptabilisé immédiatement dans l'état consolidé du résultat net. La norme précise aussi d'importants changements apportés à la présentation des contrats d'assurance et aux informations à fournir à leur sujet dans les états financiers.

En décembre 2018, l'IASB a voté en faveur d'un report de la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17, qui s'applique maintenant pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 (date prévue) plutôt qu'à compter du 1^{er} janvier 2021. La norme devra être appliquée de manière rétrospective, à moins que ce ne soit impraticable, auquel cas, une approche rétrospective modifiée ou une méthode fondée sur la juste valeur sera employée pendant la période transitoire. Nous procédons actuellement à l'évaluation de l'incidence qu'aura cette norme sur nos états financiers consolidés.

IFRS 3 Regroupements d'entreprises

IFRS 3 a été modifiée en octobre 2018; la définition d'une entreprise a été révisée, et la norme simplifie l'appréciation à porter pour pouvoir conclure qu'un ensemble d'activités et d'actifs acquis constitue ou non une entreprise. La modification s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Nous procédons actuellement à l'évaluation de l'incidence qu'aurait cette norme sur nos états financiers consolidés en cas d'acquisition d'entreprise.

IAS 1 Présentation des états financiers et IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

Des modifications d'IAS 1 *Présentation des états financiers* et d'IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* ont été publiées en octobre 2018. Ces modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Elles actualisent la définition du terme « significatif » et de l'expression « principaux utilisateurs des états financiers à usage général ». Nous évaluons actuellement l'effet qu'auront ces modifications sur nos états financiers consolidés.

Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a révisé son *Cadre conceptuel de l'information financière*. Le cadre conceptuel révisé comprend un nouveau chapitre sur l'évaluation, des indications sur la présentation de la performance financière, des définitions et des indications améliorées ainsi que des clarifications sur des sujets importants (p. ex., le rôle de la gestion, de la prudence et de l'incertitude de mesure dans l'information financière). L'IASB a également mis à jour les références au cadre conceptuel dans certaines normes. Ces modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Nous évaluons actuellement l'effet qu'auront ces modifications sur nos états financiers consolidés.

Certains termes figurant dans le présent rapport de gestion sont employés dans le sens défini ci-dessous, lequel est souvent propre au secteur canadien de l'assurance ou à Co-operators Générale.

Acceptation en réassurance – Terme utilisé lorsqu'un assureur accepte un risque en réassurance, en contrepartie d'une prime, d'un assureur initial, afin de couvrir la totalité ou une partie du risque que l'assureur initial a assuré et qu'il a ensuite cédé.

Ajustement fondé sur le rendement du marché (« ARM ») – Mesure hors IFRS représentant l'incidence des variations de la provision pour actualisation sur le passif lié aux sinistres, la provision pour écarts défavorables des sinistres et d'autres hypothèses d'actualisation en fonction de la variation du rendement fondé sur le marché des actifs sous-jacents.

Assurance de dommages – Tous les types d'assurance, à l'exception de l'assurance vie et de l'assurance gouvernementale. Aussi appelée « assurance incendie, accidents et risques divers » ou « assurance IARD ».

Assurance incendie, accidents et risques divers (« IARD ») – Tous les types d'assurance à l'exception de l'assurance vie et de l'assurance gouvernementale. Aussi appelée « assurance de dommages ».

Assurance responsabilité civile générale – Assurance servant à protéger l'assuré contre les conséquences financières des dommages réclamés par des tiers.

Assureurs automobiles gouvernementaux – Assureurs automobiles détenus ou contrôlés par les gouvernements des provinces du Québec, du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique.

BSIF – Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) – Organisme gouvernemental responsable de la réglementation et de la surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés de compétence fédérale.

Cession en réassurance – Terme de réassurance servant à décrire l'achat, par un assureur initial, d'une assurance auprès d'un réassureur qui prend le risque à sa charge, afin de couvrir la totalité ou une partie du risque assuré par l'assureur initial.

Conseiller – Conseiller en assurance qui vend exclusivement les produits de CAGC.

Conservation – A deux sens : 1) en réassurance, il s'agit du « plein de conservation », qui est la tranche du risque non cédée à un réassureur; 2) en ce qui concerne les polices en vigueur, il s'agit du « taux de conservation », qui décrit le nombre de titulaires renouvelant leur police.

Courtier – Intermédiaire qui négocie des polices d'assurance ou de réassurance avec des assureurs, au nom de l'assuré ou du réassuré, et qui touche une commission de l'assureur ou du réassureur pour le placement du produit et autres services rendus.

Demande de règlement – Montant dû par un assureur ou un réassureur en vertu d'une police d'assurance ou de réassurance, par suite d'un sinistre lié à un événement assuré.

Dossier de sinistre – Dossier des pertes sur sinistres réalisées pour un bloc d'activités défini.

Évolution des sinistres – Mesure hors IFRS représentant la variation des provisions pour sinistres non réglés au cours du processus de règlement des sinistres, entre l'estimation initiale et le montant finalement payé.

Fréquence des sinistres – Nombre de dossiers de sinistre ouverts au cours d'une période divisé par le nombre total de polices en vigueur.

Gravité des sinistres – Coût moyen de chaque sinistre, calculé en fonction du coût total des sinistres et du nombre de sinistres déclarés dans une période.

Montant recouvrable par récupération et subrogation – Montant correspondant à la valeur estimée d'un bien endommagé qu'on peut récupérer, remettre en état et vendre en vue de réduire le montant de la perte assurée. Le montant recouvrable par subrogation correspond à l'estimation de la valeur que l'assureur recouvre d'une tierce partie négligente ou de l'assureur de cette dernière après avoir repris le droit établi de l'assuré de toucher des dommages-intérêts.

Plans du secteur de l'assurance – Catégorie formée du marché résiduel ainsi que des Plans de Répartition des Risques (P.R.R.) obligatoires en Alberta, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Ces plans, gérés par la Facility Association (« FA »), sauf au Québec, fournissent de l'assurance automobile aux particuliers qui seraient autrement dans l'impossibilité d'acheter une telle couverture auprès d'assureurs privés agissant de leur plein gré. Toutes les sociétés d'assurances partagent les résultats de la mise en commun proportionnellement à leur part de marché.

Prime de remise en vigueur – Prime payée pour rétablir la limite de la couverture de réassurance initiale après le règlement d'un sinistre réassuré contre une catastrophe. Les primes de remise en vigueur sont comptabilisées en réduction des primes nettes acquises.

Primes directes souscrites – Mesure hors IFRS représentant le total des primes souscrites pour les polices nouvelles ou renouvelées pendant une période donnée.

Primes nettes acquises – Montant net des primes acquises au cours de la période, plus la provision pour primes non acquises au début de la période, moins la provision pour primes non acquises à la fin de la période, déduction faite de toute réassurance.

Provision pour écarts défavorables – Marges ajoutées aux provisions pour sinistres à régler afin de couvrir les écarts défavorables par rapport aux provisions pour sinistres estimés, incluant les provisions couvrant la variabilité des résultats découlant de l'évolution des sinistres et les risques liés aux taux d'intérêt et aux recouvrements au titre de la réassurance.

Ratio frais-primes – Mesure hors IFRS représentant le ratio, exprimé en pourcentage, des charges liées à l'acquisition et à l'administration par rapport aux primes nettes acquises.

Ratio combiné – Mesure hors IFRS désignant le ratio, exprimé en pourcentage, que représente la somme des sinistres, des frais de règlement et des charges liées à l'acquisition et à l'administration par rapport aux primes nettes acquises.

Ratio sinistres-primes – Mesure hors IFRS représentant le ratio, exprimé en pourcentage, des sinistres subis et des frais de règlement de sinistres par rapport aux primes nettes acquises.

Réassurance de catastrophe – Forme d'assurance qui permet, sous réserve de limites déterminées, d'indemniser la société cédante du montant du sinistre dépassant un montant de conservation précis dans le cas d'une accumulation de sinistres faisant suite à une catastrophe.

Réassureur – Assureur reprenant la totalité ou une partie d'un risque pris en charge à l'origine par l'assureur.

Rendement des capitaux propres (« RCP ») – Mesure hors IFRS représentant le résultat net exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens d'ouverture et de clôture, déduction faite du cumul des autres éléments du résultat global.

Résultat (bénéfice ou perte) technique – Mesure hors IFRS utilisée pour calculer le bénéfice ou la perte lié à la prise de risques d'assurance, exclusion faite de l'incidence de l'ARM.

Secteur d'assurance – Chacun des principaux regroupements de produits proposés au public. Les secteurs d'assurance de Co-operators Générale sont l'assurance automobile, l'assurance habitation, l'assurance entreprise et l'assurance agricole.

Sinistres et frais de règlement non réglés – Montant comptabilisé à titre de passif afin de couvrir le coût estimatif ultime du règlement des sinistres, y compris les sinistres subis mais non déclarés découlant d'événements survenus vers la fin de l'exercice, déduction faite des montants versés relativement à ces sinistres. Aussi appelés « provision pour sinistres non réglés » ou « provision pour sinistres ».

Sinistres subis – Total des montants des sinistres réglés au cours d'une période comptable, après prise en compte de la variation de la provision pour sinistres non réglés pour cette période comptable et des frais de règlement connexes, déduction faite des montants recouverts auprès des réassureurs.

Sinistres subis mais non déclarés (« SSND ») – Estimation des sinistres subis qui n'ont pas encore été déclarés par les titulaires de police.

Souscription – Choix et prise en charge d'un risque relativement à des pertes et dommages découlant d'événements déterminés au moyen de l'émission d'une police d'assurance visant ces événements.

Test du capital minimal (« TCM ») – Mesure hors IFRS représentant les normes minimales de capital et de niveaux cibles à respecter, établies par le BSIF à l'égard des sociétés d'assurance IARD.

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Direction et actuaire désigné

La direction est responsable de la préparation des états financiers consolidés ci-joints ainsi que de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et aux exigences des organismes canadiens de réglementation des assurances. L'information financière présentée dans d'autres sections du rapport annuel concorde avec celle des états financiers consolidés. Ces états financiers consolidés, qui contiennent obligatoirement certains montants fondés sur les meilleures estimations de la direction et sur l'opinion de l'actuaire désigné, ont été dressés selon un jugement rigoureux.

Pour aider la direction à s'acquitter de ses responsabilités, La Compagnie d'assurance générale Co-operators et ses filiales en propriété exclusive (ensemble, la « Compagnie ») maintiennent un système de contrôle interne conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé, que seules des opérations valides et autorisées sont effectuées et que l'information financière est exacte, complète et fournie en temps opportun. Ces contrôles sont soutenus par des politiques et des procédures, de même que par la sélection rigoureuse et la formation de personnel compétent. En outre, la direction a mis en place un processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

L'actuaire désigné est nommé par le conseil d'administration en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Les responsabilités de l'actuaire désigné comprennent l'obligation de réaliser une évaluation annuelle des contrats d'assurance de la Compagnie conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux obligations réglementaires afin d'en faire rapport aux actionnaires et au Bureau du surintendant des institutions financières du Canada. La direction a la responsabilité de fournir à l'actuaire désigné les renseignements nécessaires pour la réalisation des évaluations annuelles. Le rapport de l'actuaire désigné est présenté ci-après.

Comité d'audit du conseil d'administration

Le comité d'audit du conseil d'administration, composé entièrement d'administrateurs externes et indépendants, est responsable de l'examen des principes et des méthodes comptables suivis par la Compagnie ainsi que de l'examen des états financiers consolidés annuels de la Compagnie avant leur présentation au conseil d'administration pour approbation finale. Le comité d'audit rencontre au moins tous les trois mois les auditeurs externes et internes et la direction pour examiner et discuter des questions de comptabilité, de communication de l'information et de contrôle interne. Les auditeurs internes et externes peuvent en tout temps s'entretenir avec le comité d'audit de tous les aspects de leur mandat, en présence ou non de la direction. Le comité d'audit a aussi pour responsabilité de soumettre à l'approbation du conseil d'administration la nomination des auditeurs externes de la Compagnie ainsi que les honoraires de ces derniers et les conditions de leur mandat.

Les états financiers consolidés ont été audités pour le compte des actionnaires de la Compagnie par l'auditeur indépendant, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Le rapport de l'auditeur indépendant ci-après présente l'étendue de son audit ainsi que son opinion sur les états financiers consolidés de la Compagnie.

(signé)
Robert Wesseling
Président et chef de la direction

(signé)
Karen Higgins
Première vice-présidente aux finances
et chef des finances

Le 13 février 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de La Compagnie d'assurance générale Co-operators

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Compagnie d'assurance générale Co-operators (collectivement, la « Compagnie ») aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Compagnie, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2019 et 2018;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat net et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états, incluses dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto (Ontario) M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Compagnie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de ce processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Compagnie à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Compagnie pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Claire Cornwall.

(signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 13 février 2020

RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ

Aux administrateurs et aux actionnaires de La Compagnie d'assurance générale Co-operators

J'ai évalué le passif des polices dans l'état consolidé de la situation financière de La Compagnie d'assurance générale Co-operators au 31 décembre 2019 et sa variation dans l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

(signé)
Apundeeep Lamba
Fellow, Institut canadien des actuaires

Guelph (Ontario)
Le 13 février 2020

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE CO-OPERATORS
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 décembre

	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	97 367	65 372
Actifs investis, y compris les titres prêtés (note 5)	5 327 160	4 728 874
Primes dues	1 250 904	1 073 368
Actif d'impôt exigible	77	79 857
Contrats de cession en réassurance (note 9)	163 667	174 427
Frais d'acquisition différés (note 10)	313 135	293 131
Actif d'impôt différé (note 11)	127 220	116 749
Immobilisations incorporelles (note 12)	103 995	82 613
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 13)	29 165	-
Autres actifs (note 14)	75 280	84 330
	7 487 970	6 698 721
Passif		
Créditeurs et charges à payer	324 665	291 125
Passif d'impôt exigible	74 147	39
Contrats d'assurance (note 8)	4 909 213	4 481 312
Obligations au titre des prestations de retraite (note 16)	128 661	120 501
Passif d'impôt différé (note 11)	7 544	3 876
Obligations locatives (note 13)	29 803	-
Provisions et autres passifs (note 15)	166 612	151 925
	5 640 645	5 048 778
Capitaux propres		
Capital-actions (note 17)	544 779	413 452
Capital d'apport	100 874	100 874
Résultats non distribués	1 029 368	1 045 180
Cumul des autres éléments du résultat global (note 20)	172 304	90 437
	1 847 325	1 649 943
	7 487 970	6 698 721

Éventualités, engagements et garanties (note 28)

Approuvé par le conseil d'administration,

(signé)
John Harvie
Président du conseil d'administration

(signé)
Robert Wesseling
Président et chef de la direction

Voir les notes annexes.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE CO-OPERATORS
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices clos les 31 décembre

2019	Capital-actions	Capital d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	413 452	100 874	1 045 180	90 437	1 649 943
Résultat net	-	-	174 026	-	174 026
Autres éléments du résultat global	-	-	-	81 867	81 867
Résultat global	-	-	174 026	81 867	255 893
Régime de prêts pour l'achat d'actions à l'intention du personnel	123	-	-	-	123
Actions privilégiées émises	10 171	-	-	-	10 171
Actions privilégiées rachetées	(8 969)	-	(1 499)	-	(10 468)
Actions ordinaires émises	130 002	-	-	-	130 002
Dividendes déclarés (note 17)	-	-	(58 339)	-	(58 339)
Acquisition d'une filiale d'une partie liée (note 26)	-	-	(130 000)	-	(130 000)
Solde à la clôture de l'exercice	544 779	100 874	1 029 368	172 304	1 847 325

2018	Capital-actions	Capital d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	227 840	10 132	1 169 323	123 733	1 531 028
Résultat net	-	-	(37 107)	-	(37 107)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(36 332)	(36 332)
Résultat global	-	-	(37 107)	(36 332)	(73 439)
Régime de prêts pour l'achat d'actions à l'intention du personnel	(720)	-	-	-	(720)
Actions privilégiées émises	9 990	-	-	-	9 990
Actions privilégiées rachetées	(5 358)	-	(555)	-	(5 913)
Actions ordinaires émises	181 700	-	-	-	181 700
Dividendes déclarés (note 17)	-	-	(10 348)	-	(10 348)
Acquisition d'une filiale d'une partie liée (note 26)	-	(9 258)	(76 133)	3 036	(82 355)
Apport en capital	-	100 000	-	-	100 000
Solde à la clôture de l'exercice	413 452	100 874	1 045 180	90 437	1 649 943

Voir les notes annexes.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE CO-OPERATORS
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf le résultat par action et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires)	2019 \$	2018 \$
Produits		
Primes nettes acquises (notes 7, 8 et 22)	3 274 723	2 886 877
Revenus et profits nets de placement (note 5)	272 084	66 679
Honoraires et autres produits	9 251	8 458
	3 556 058	2 962 014
Charges		
Sinistres et prestations	2 380 022	2 191 331
Sinistres et prestations liés aux cessions en réassurance (note 9)	(106 183)	(81 940)
Taxes sur les primes et autres taxes	116 253	99 825
Commissions et rémunération des conseillers	665 109	576 368
Commissions liées aux cessions en réassurance (note 9)	(108 952)	(85 073)
Frais généraux (note 23)	395 658	331 040
	3 341 907	3 031 551
Résultat avant impôt	214 151	(69 537)
Charge (recouvrement) d'impôt (note 11)	40 125	(32 430)
Résultat net	174 026	(37 107)
Résultat par action (note 18)	6,40	(2,03)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (note 18)	25 560	23 359

Voir les notes annexes.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE CO-OPERATORS
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 décembre

	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Résultat net	174 026	(37 107)
Autres éléments du résultat global		
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans l'état consolidé du résultat net :		
Profits (pertes) nets latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	203 476	(66 604)
Ajustement de reclassement au titre des (profits) pertes portées en résultat net, montant net (note 5)	(86 938)	3 263
Éléments susceptibles d'être reclassés avant impôt	116 538	(63 341)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat relatif aux éléments susceptibles d'être reclassés (note 11)	32 348	(18 677)
	84 190	(44 664)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans l'état consolidé du résultat net :		
Réévaluation des obligations au titre des prestations de retraite (note 16)	(3 170)	11 421
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat relatif aux éléments qui ne seront pas reclassés (note 11)	(847)	3 089
	(2 323)	8 332
Autres éléments du résultat global	81 867	(36 332)
Résultat global	255 893	(73 439)

Voir les notes annexes.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE CO-OPERATORS
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre

	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Activités d'exploitation		
Résultat net	174 026	(37 107)
Éléments sans incidence sur la trésorerie (note 24)	(66 528)	86 268
Variations des éléments d'exploitation hors trésorerie (note 24)	439 726	172 820
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	547 224	221 981
Activités d'investissement		
Achats et avances liés aux éléments suivants :		
Actifs investis	(5 362 903)	(3 455 952)
Immobilisations corporelles	(5 035)	(3 158)
Immobilisations incorporelles	(25 634)	(5 216)
Acquisition d'une filiale d'une partie liée, déduction faite de la trésorerie acquise (note 26)	-	(176 803)
Vente et rachat des éléments suivants :		
Actifs investis	4 959 271	3 115 688
Immobilisations corporelles	2 156	1 578
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(432 145)	(523 863)
Activités de financement		
Capital-actions – actions privilégiées émises (note 17)	10 171	9 990
Capital-actions – actions privilégiées rachetées (note 17)	(10 468)	(5 913)
Capital-actions – actions ordinaires émises (note 17)	-	181 700
Apport en capital	-	100 000
Dividendes versés (note 17)	(58 347)	(10 247)
Paiements au titre des obligations locatives	(10 830)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(69 474)	275 530
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, déduction faite des paiements en transit	45 605	(26 352)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, déduction faite des paiements en transit, à l'ouverture de l'exercice	8 644	34 996
Trésorerie et équivalents de trésorerie, déduction faite des paiements en transit, à la clôture de l'exercice	54 249	8 644
Trésorerie	77 447	21 411
Équivalents de trésorerie	19 920	43 961
Paiements en transit, montant net, compris dans les créiteurs et charges à payer	(43 118)	(56 728)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, déduction faite des paiements en transit, à la clôture de l'exercice	54 249	8 644

Informations supplémentaires (note 24)

Voir les notes annexes.

NOTES ANNEXES

1. Description des activités

Sauf s'il y a des indications contraires ou si le contexte requiert une autre interprétation, dans les présentes notes, le terme « Compagnie » désigne l'entité consolidée La Compagnie d'assurance générale Co-operators, tandis que « CAGC » désigne uniquement l'entité non consolidée La Compagnie d'assurance générale Co-operators.

La Compagnie est constituée de CAGC et de ses filiales en propriété exclusive, en l'occurrence La Souveraine, Compagnie d'assurance générale (« La Souveraine »), la Compagnie d'assurance COSECO (« COSECO »), La Compagnie d'Assurance Générale CUMIS (« CUMIS-Générale »), Co-operators Investment Limited Partnership (« CILP »), Co-operators Strategic Growth Corporation (« CSGC ») ainsi que Co-operators Insurance Agencies Limited (« CIAL »). CAGC détient la totalité des droits de vote rattachés aux actions en circulation ou aux parts de société en commandite de La Souveraine, de COSECO, de CUMIS-Générale, de CILP, de CSGC et de CIAL. CAGC a acquis CUMIS-Générale le 1^{er} avril 2018; se reporter à la note 26 pour d'autres détails.

Le siège social de la Compagnie est situé au 130 Macdonell Street, à Guelph, en Ontario. La Compagnie est domiciliée au Canada et a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le 13 février 2020, le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés de la Compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

CAGC et certaines de ses filiales détiennent les permis nécessaires pour souscrire de l'assurance dans tous les territoires et dans toutes les provinces du Canada. CAGC et certaines de ses filiales, à l'exception de CUMIS-Générale, détiennent les permis nécessaires pour souscrire toutes les catégories d'assurances autres que l'assurance vie. CUMIS-Générale détient pour sa part les permis nécessaires pour souscrire l'assurance incendie, accidents et risques divers (« IARD ») et l'assurance accident et maladie. Services AZGA Canada Inc. (« AZGA Canada »), qui est une entreprise associée de Co-operators Compagnie d'assurance-vie (« CCAV »), société sous contrôle commun, agit à titre d'agent général gestionnaire (« AGG ») des produits d'assurance voyage souscrits par CUMIS-Générale. CAGC et certaines de ses filiales sont régies par la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et diverses lois provinciales sur les assurances. La Compagnie doit se conformer aux exigences en matière de comptabilité et d'information financière de son organisme de réglementation, le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») du Canada.

Les actions ordinaires de la Compagnie sont entièrement détenues par Services financiers Co-operators limitée (« SFCL »), qui est à son tour la propriété exclusive du Groupe Co-operators limitée (« GCL »). Les actions privilégiées de catégorie E (série C) sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « CCS.PR.C ».

2. Méthodes comptables importantes

Base d'établissement et énoncé de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les renvois aux IFRS s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les entreprises ayant une obligation d'information du public, tels qu'ils sont énoncés dans la Partie I du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, publié par les Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »), qui comprend les IFRS et les Normes comptables internationales (« IAS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

L'état consolidé de la situation financière est présenté sur une base non ordonnée. Les actifs censés être réalisés et les passifs censés être réglés à l'intérieur du cycle d'exploitation habituel de la Compagnie, soit une année, sont généralement considérés comme courants. Certains soldes se composent à la fois d'éléments courants et non courants. La répartition de ces soldes en éléments courants et non courants est présentée, lorsqu'il y a lieu, dans les notes annexes.

Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui a trait à certains instruments financiers et passifs des contrats d'assurance, pour lesquels la base d'évaluation est présentée dans la description des méthodes comptables figurant ci-après.

Contrats d'assurance***Classement des produits***

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance important au moment de leur établissement. Le risque d'assurance est transféré lorsque la Compagnie convient d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain déterminé, autre qu'un changement dans une variable financière, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Tous les contrats, y compris les contrats de réassurance, qui ne répondent pas à la définition de contrat d'assurance aux termes des IFRS sont classés comme des contrats d'investissement ou des contrats de service, selon le cas. Dès qu'un contrat a été classé comme un contrat d'assurance, il le demeure pour le reste de sa durée, jusqu'à ce que tous les droits et les obligations se soient éteints ou aient expiré. La Compagnie n'a pas de contrats d'investissement.

Comptabilisation des produits

Dans le cas de l'assurance IARD, les primes souscrites sont différées à titre de primes non acquises et comptabilisées dans les états consolidés du résultat net sur la durée des polices sous-jacentes. Les primes souscrites sont présentées avant déduction des commissions et des taxes sur les primes.

Les honoraires et autres produits comprennent les produits de commissions provenant de la vente de polices d'assurance.

Passifs des contrats d'assurance

Les primes non acquises représentent la partie des primes souscrites se rapportant à la période d'assurance ultérieure à la date de clôture.

La provision pour les sinistres et frais de règlement non réglés représente le montant estimatif requis aux fins du règlement de tous les sinistres déclarés et non déclarés survenus jusqu'à la fin de l'année. Ces estimations sont déterminées au moyen des informations disponibles les plus fiables sur les tendances des règlements de sinistres, l'inflation, les charges, les modifications du cadre légal et réglementaire et d'autres questions. La provision rend compte de la valeur temps de l'argent, et elle est actualisée selon le rendement de marché prévu des actifs auxquels est adossé le passif lié aux sinistres.

Les montants liés aux sinistres déclarés et non déclarés dont le recouvrement est prévu par récupération ou subrogation, déduction faite de toute provision devant être constituée pour perte de valeur, entrent dans le calcul de la provision pour sinistres. L'estimation du montant de ces recouvrements repose sur des principes conformes à la méthode utilisée par la Compagnie pour déterminer le passif connexe.

Les écarts entre le coût estimé et le règlement ultérieur des sinistres sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle les sinistres sont réglés ou les provisions pour sinistres non réglés sont réévaluées.

Dans le cours normal des activités de règlement des demandes, la Compagnie règle certaines obligations envers les demandeurs de règlement en faisant l'acquisition de rentes auprès de compagnies d'assurance vie tierces, aux termes de conventions de règlements échelonnés (« règlements échelonnés »). Conformément à la ligne directrice D-5 du BSIF, ces conventions sont soit de type 1, soit de type 2, selon les caractéristiques que le règlement de sinistre présente. Si la Compagnie ne conserve pas de droit de réversion à l'égard des prestations actuelles ou futures provenant de la rente aux termes de la convention et qu'elle a obtenu une libération juridique de l'obligation de la part du demandeur de règlement, il s'agit d'un règlement échelonné de type 1. Dans ce cas, le profit ou la perte découlant de l'acquisition d'une rente est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net à la date de l'acquisition, et les passifs liés aux sinistres correspondants sont décomptabilisés. Tous les règlements échelonnés qui ne répondent pas à ces critères sont classés dans les règlements de type 2, et la Compagnie comptabilise le contrat de rente dans les autres placements du poste des actifs investis. Un passif correspondant qui représente l'obligation non réglée envers le demandeur est inscrit au poste des contrats d'assurance.

La Compagnie a mis en place un programme de bonification à des fins de fidélisation. Ce programme contient un mécanisme d'accumulation et de redistribution des fonds lorsque les résultats techniques du programme sont favorables pendant un certain nombre d'années.

Les remboursements sont établis en fonction de la suffisance des fonds réunis et des résultats du programme de fidélisation.

Test de suffisance du passif

À chaque date de clôture, la Compagnie évalue si les passifs des contrats d'assurance sont suffisants au moyen des estimations actuelles des flux de trésorerie futurs. Si cette évaluation démontre que la valeur comptable des passifs s'avère insuffisante à la lumière des flux de trésorerie futurs estimatifs, l'insuffisance des primes est constatée dans les états consolidés du résultat net. Un passif supplémentaire s'ajoute si la réduction des frais d'acquisition différés ne suffit pas.

Primes dues

Les primes dues représentent les créances qui sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles selon les conditions du contrat d'assurance correspondant. Les primes dues sont évaluées, au moment de la comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à recevoir et sont présentées aux états consolidés de la situation financière, déduction faite de toute perte de valeur. Les primes dues sont classées dans les prêts et créances.

Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les commissions et les taxes sur les primes directement liées à l'acquisition de primes. Ces frais sont différés et amortis sur la durée des polices connexes dans la mesure où ils sont considérés comme recouvrables au moyen des primes non acquises, après prise en compte des sinistres, des charges et des revenus de placement prévus liés aux primes non acquises. S'il y a insuffisance de primes, tous les frais d'acquisition différés sont d'abord amortis complètement, et tout montant restant est inscrit au passif dans les états consolidés de la situation financière.

Réassurance

Les primes à verser relativement aux contrats de cession en réassurance sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle le contrat de réassurance est conclu et s'appuient sur les contrats d'assurance sous-jacents. Les primes liées aux cessions en réassurance sont passées en charges dans les états consolidés du résultat net de façon proportionnelle sur la durée du contrat de réassurance.

Les actifs et les passifs au titre des cessions en réassurance sont comptabilisés et correspondent collectivement au montant net du recouvrement estimé aux termes des contrats de réassurance de la Compagnie à l'égard de sinistres non réglés comptabilisés au titre des contrats d'assurance. La valeur recouvrable est évaluée initialement en fonction des mêmes critères que le contrat d'assurance sous-jacent. La valeur recouvrable est réduite si des événements ou des conditions survenus après la comptabilisation initiale de l'actif constituent une indication objective que la Compagnie pourrait ne pas recevoir tous les montants exigibles en vertu du contrat.

Les commissions de réassurance sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net sur la durée du contrat de réassurance, conformément à des principes fidèles à la méthode employée par la Compagnie pour la comptabilisation des frais d'acquisition. La Compagnie a établi certains contrats de réassurance dans lesquels la commission est assujettie à un plancher et à un plafond déterminés en fonction des résultats techniques du risque cédé aux termes du contrat. Les commissions sont estimées en fonction des résultats techniques se rapportant à ces contrats.

La Compagnie assume aussi un risque de réassurance dans le cours normal de ses activités. Les primes et les sinistres se rapportant aux acceptations en réassurance sont comptabilisés à titre de produits ou de charges, comme si le contrat de réassurance était une assurance directe. Les passifs découlant de ces contrats sont évalués d'une manière conforme aux contrats d'assurance connexes et inclus à titre de composantes des contrats d'assurance.

Contrats sur instruments financiers

Classement et désignation

Les actifs financiers sont classés comme des instruments à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN » dans les tableaux), disponibles à la vente ou détenus jusqu'à leur échéance ou encore comme des prêts et créances en fonction de leurs caractéristiques et de l'objet de leur acquisition. Certains actifs financiers peuvent être désignés comme détenus à la juste valeur par le biais du résultat net, au gré de la Compagnie. Les passifs financiers doivent être classés dans les instruments détenus à la juste valeur par le biais du résultat net ou dans les autres passifs financiers.

Notes annexes

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

La Compagnie a classé ses placements dans des actions, des obligations, des fonds d'investissement et des instruments dérivés comme disponibles à la vente ou détenus à la juste valeur par le biais du résultat net, à l'exception des titres de créance de sociétés fermées qui sont classés comme détenus jusqu'à leur échéance. Les participations dans des sociétés en commandite sont classées comme instruments disponibles à la vente. Certaines obligations qui garantissent les sinistres et frais de règlement non réglés ont été désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Certaines actions, qui contiennent des dérivés incorporés, sont désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. L'option de la juste valeur peut être utilisée lorsqu'une telle désignation élimine ou réduit de façon considérable une non-concordance comptable découlant de l'évaluation des actifs et des passifs selon des bases différentes ou lorsque des instruments sont évalués et gérés sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie consignée de gestion des risques. Si un contrat contient des dérivés incorporés, le contrat hybride dans son ensemble peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les désignations à la juste valeur par le biais du résultat net effectuées par la Compagnie sont conformes à ces exigences.

Les créances hypothécaires et autres placements sont classés dans les prêts et créances. Les placements à court terme, qui comprennent les instruments du marché monétaire dont l'échéance est de plus de trois mois à la date d'acquisition, sont classés comme disponibles à la vente ou détenus jusqu'à leur échéance. Les dérivés sur devises et la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme détenus à la juste valeur par le biais du résultat net. Les créditeurs et charges à payer de même que les emprunts sont classés dans les autres passifs financiers, tandis que les charges d'intérêts, s'il en est, sont comptabilisées dans les frais généraux.

Présentation

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière si la Compagnie a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a la capacité et l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Comptabilisation et évaluation

Les achats et les ventes d'actifs investis classés comme des instruments détenus à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à leur échéance, ou encore comme des prêts et créances, sont comptabilisés à la date à laquelle ils ont eu lieu, soit la date à laquelle la Compagnie s'engage à acheter ou à vendre le placement.

Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur, à l'exception des actifs détenus jusqu'à leur échéance et des prêts et créances. Les actifs classés comme détenus jusqu'à leur échéance ou classés dans les prêts et créances sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de la provision pour pertes de valeur, le cas échéant. Les primes ou remises versées sur les acquisitions d'obligations entrent dans le calcul du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers sont évalués à la juste valeur lorsqu'ils sont classés comme détenus à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées dans le résultat net de l'exercice, tandis que les variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont présentées dans les autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que l'instrument connexe soit cédé ou déprécié. Les écarts de change nets liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et aux instruments financiers monétaires disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat net, tandis que les écarts de change nets se rapportant aux instruments financiers non monétaires classés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Le cumul des autres éléments du résultat global est présenté aux états consolidés de la situation financière à titre d'élément distinct des capitaux propres (déduction faite de l'impôt) et comprend les profits et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente. Les profits et les pertes cumulés liés aux variations de la juste valeur des placements précédemment comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés au résultat net lorsqu'ils sont réalisés ou subissent une perte de valeur.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie en provenant ont expiré ou lorsque la Compagnie a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à leur propriété.

Juste valeur

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les évaluations à la juste valeur des actifs investis sont classées par niveau selon une hiérarchie de la juste valeur fondée sur la nature des données d'entrée utilisées pour l'évaluation (niveau 1, 2 ou 3).

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers correspond à leur valeur comptable lorsqu'ils ont une échéance à court terme ou que le taux d'intérêt de l'instrument se rapproche des taux en vigueur observables sur le marché. La juste valeur des autres actifs et passifs financiers assortis d'une échéance à plus long terme est calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie au moyen de taux d'actualisation fondés sur les taux du marché observables ajustés.

Perte de valeur des actifs financiers

La Compagnie examine son portefeuille de placements disponibles à la vente au moins tous les trimestres afin d'y déceler toute baisse de la juste valeur au-dessous du coût et comptabilise toute perte dans le résultat net lorsqu'il y a une preuve objective de perte de valeur.

La Compagnie détermine s'il existe une perte de valeur potentielle d'un actif financier disponible à la vente en évaluant s'il y a eu baisse importante ou prolongée de sa juste valeur au-dessous de son coût. Dans le cas des instruments de capitaux propres, la Compagnie considère qu'une baisse de 20 % est importante et qu'une baisse sur une période de douze mois est prolongée. Lors de la détermination de l'existence ou non d'une perte de valeur potentielle d'autres instruments que ceux de capitaux propres, les facteurs considérés comprennent notamment les suivants : une détérioration de la situation financière, des manquements aux obligations, le non-respect des clauses restrictives, des diminutions importantes de la notation et la gravité ou la durée de la baisse de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée au moyen d'un ajustement de reclassement dans les états consolidés du résultat net.

La perte de valeur des instruments de capitaux propres disponibles à la vente ne peut faire l'objet d'une reprise dans les états consolidés du résultat net tant que l'instrument en question n'a pas été cédé. Les pertes de valeur des instruments de créance disponibles à la vente ne sont reprises que lorsque la juste valeur augmente au cours d'une période ultérieure et que l'augmentation peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur dans les états consolidés du résultat net.

Les actifs financiers comprennent les créances hypothécaires et d'autres placements classés dans les prêts et créances qui sont aussi soumis à un test de dépréciation. On considère que ces actifs financiers ont perdu de leur valeur lorsqu'il existe une indication objective de la détérioration de la cote de solvabilité démontrant que la Compagnie n'a plus l'assurance raisonnable que le montant total du capital et des intérêts exigibles sera recouvré. La Compagnie constitue ensuite des provisions spécifiques pour les pertes de valeur, et les soldes sont par la suite évalués à leur valeur nette de réalisation établie en actualisant les flux de trésorerie au taux d'intérêt effectif initial inhérent à la créance ou à la juste valeur du titre sous-jacent. Si la Compagnie détermine qu'il n'y a aucune indication objective de l'existence d'une perte de valeur, importante ou non, d'un actif financier évalué individuellement, elle procède à l'évaluation globale des actifs pour vérifier si leur valeur a diminué. Les actifs qui font l'objet individuellement de tests de dépréciation et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée et continuera de l'être ne sont pas inclus dans une évaluation globale visant à déceler les pertes de valeur. Les variations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs des créances dépréciées sont portées au crédit ou au débit des pertes de valeur, au poste « Revenus et profits nets de placement ».

Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont classés comme détenus à la juste valeur par le biais du résultat net, et les transactions sont constatées à la date à laquelle elles ont lieu. Aucun instrument dérivé n'est désigné comme couverture à des fins comptables. Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur aux états consolidés de la situation financière. Les profits et les pertes découlant de la réévaluation des instruments dérivés à la juste valeur sont comptabilisés dans les revenus et profits nets de placement dans les états consolidés du résultat net. Les instruments dont la juste valeur est positive sont présentés au poste des actifs investis à titre de contrats de change à terme, tandis que les instruments dont la juste valeur est négative sont inclus au poste des provisions et autres passifs.

Dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride (composé) qui comprend également un contrat hôte qui n'est pas un instrument dérivé. Une partie des flux de trésorerie de l'instrument composé varie de façon très semblable à ceux d'un instrument dérivé autonome. Dans le cas d'un dérivé incorporé, une partie ou la totalité des flux de trésorerie qui auraient autrement été exigés par le contrat est modifiée conformément à une variable financière donnée. Les instruments dérivés incorporés à d'autres instruments ou contrats financiers sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés dans les circonstances suivantes : i) leurs caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte; ii) le dérivé incorporé comporte les mêmes conditions qu'un dérivé autonome; iii) l'instrument composé ou le contrat n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur dans le résultat net; iv) la juste valeur du dérivé incorporé peut être évaluée séparément de façon fiable. Ces dérivés incorporés sont classés comme des actifs et passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net comme composante des revenus et profits nets de placement.

Notes annexes

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Placements effectués dans le cadre du programme de prêt de titres

Les opérations de prêt de titres font l'objet d'une garantie. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés dans les états consolidés de la situation financière de la Compagnie puisque cette dernière ne transfère pas les risques et les avantages inhérents à la propriété aux contreparties dans le cadre des transactions. De même, les titres reçus des contreparties en guise de garantie de ces transactions ne sont pas comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière puisque les contreparties ne transfèrent pas les risques et les avantages inhérents à la propriété à la Compagnie.

Comptabilisation des produits et des charges

Les produits de dividendes et les produits d'intérêts sont inclus dans les revenus et profits nets de placement. Les produits de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, tandis que les produits d'intérêts, qui tiennent compte de l'amortissement des primes et des escomptes, sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes réalisés à la vente de placements sont calculés selon le coût moyen des placements, déduction faite de toute dépréciation, et ils sont constatés dans les revenus et profits nets de placement à la date de la vente.

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente et aux prêts et créances sont comptabilisés dans le coût d'acquisition des actifs. Les coûts de transaction liés aux passifs financiers, sauf ceux détenus à la juste valeur par le biais du résultat net, sont inclus dans la valeur de l'instrument à l'émission. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans les états consolidés du résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

Autres méthodes comptables importantes

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme dont l'échéance est d'au plus trois mois à la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Le matériel informatique, le mobilier et le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs attribuables à l'immobilisation iront à la Compagnie et que le coût de l'immobilisation peut être évalué de façon fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charges dans l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Les soldes des immobilisations corporelles sont amortis linéairement sur la durée d'utilité estimative des actifs correspondants de la façon suivante :

	Durée d'utilité
Matériel informatique	3 ans
Mobilier et matériel	10 ans
Améliorations locatives	5 ans ou la durée du contrat de location correspondant (selon la période la plus courte des deux)

Les projets d'améliorations locatives en cours sont comptabilisés au coût, et la Compagnie commence à les amortir dès leur achèvement.

La Compagnie effectue des tests de dépréciation lorsqu'il y a des indications que la valeur comptable d'un actif peut en dépasser la valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre, d'une part, la juste valeur d'un actif moins les coûts engagés pour sa vente et, d'autre part, sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont passées en charges dans les états consolidés du résultat net. Si la perte de valeur d'un actif est ultérieurement recouvrée, la perte de valeur constatée antérieurement fait alors l'objet d'une reprise dans les états consolidés du résultat net.

Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées à leur cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur cession. Le profit ou la perte découlant de la cession d'une immobilisation est déterminé en comparant le produit reçu et la valeur comptable nette de l'immobilisation et est constaté dans les états consolidés du résultat net. Les immobilisations corporelles entièrement amorties sont conservées dans des comptes de charges et d'amortissement cumulé jusqu'à leur mise hors service.

Les durées d'utilité, les taux d'amortissement et les valeurs résiduelles font l'objet d'une revue annuelle et entrent dans le calcul du montant amortissable des immobilisations corporelles.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Contrats de location

La Compagnie a adopté IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019 dans ses états financiers consolidés. Les paragraphes qui suivent décrivent la méthode comptable actuelle et celle qui était en vigueur avant le 1^{er} janvier 2019. L'effet de ce changement et les choix que la Compagnie a effectués au moment de la transition sont présentés à la note 3.

Méthode appliquée depuis le 1^{er} janvier 2019

À la date de passation d'un contrat, la Compagnie détermine si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour déterminer si un contrat de location lui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps, la Compagnie détermine si elle détient le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé et le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé. Un bien déterminé est physiquement distinct; il peut être précisé explicitement ou déterminé implicitement.

La Compagnie a choisi de ne pas séparer les composantes locatives d'un contrat de ses composantes non locatives. Ce choix s'applique aux contrats conclus ou modifiés à compter du 1^{er} janvier 2019.

À la date de début d'un contrat, la Compagnie comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût. Le coût comprend le montant initial de l'obligation locative, compte tenu, le cas échéant, des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, plus, le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés et une estimation des coûts que la Compagnie devra engager pour démanteler ou remettre en état le bien sous-jacent, moins les éventuels avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon la méthode linéaire, depuis la date de début du contrat jusqu'au terme de sa durée. La durée du contrat comprend le temps pour lequel le contrat est non résiliable, y compris les options de prolongation que la Compagnie a la certitude raisonnable d'exercer et les options de résiliation qu'elle a la certitude raisonnable de ne pas exercer. L'actif au titre du droit d'utilisation est ajusté pour tenir compte, le cas échéant, de certaines réévaluations de l'obligation locative et des pertes de valeur.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers pour la durée restante du contrat, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, au taux d'emprunt marginal de la Compagnie. Les paiements qui sont variables par nature et ne constituent pas des paiements de loyers fixes en substance sont exclus des paiements de loyers et comptabilisés dans les états consolidés du résultat net, au poste des frais généraux.

Pour déterminer la durée d'un contrat de location, la direction tient compte de tous les faits et circonstances faisant que la Compagnie a un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation. La durée du contrat comprend le temps pour lequel le contrat est non résiliable, y compris les options de prolongation que la Compagnie a la certitude raisonnable d'exercer et les options de résiliation qu'elle a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

L'obligation locative est amortie à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux est connu ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, au taux d'emprunt marginal de la Compagnie. Elle est réévaluée s'il y a un changement dans l'estimation de la Compagnie à l'égard de l'exercice d'une option de prolongation ou de résiliation. Si l'obligation locative est réévaluée, un ajustement correspondant est apporté à l'actif au titre du droit d'utilisation.

Méthode appliquée avant le 1^{er} janvier 2019

Les contrats de location de biens et de matériel qui n'avaient pas pour effet d'exposer la Compagnie à la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété étaient classés comme des contrats de location simple. Les avantages incitatifs accordés par le bailleur étaient différés et amortis dans les états consolidés du résultat net selon le mode d'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location. Dans les cas où la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété étaient transférés à la Compagnie, les contrats de location étaient classés comme des contrats de location-financement. En pareil cas, un passif et un actif étaient comptabilisés à la valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre de la location, et les soldes étaient amortis sur la durée du contrat de location et sur la durée d'utilité de l'actif loué, respectivement.

Acquisitions d'entreprises et consolidation

La Compagnie évalue le goodwill à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la Compagnie acquise, moins le montant net constaté (habituellement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs repris, toutes ces évaluations étant effectuées à la date d'acquisition. Si l'excédent est négatif, un profit découlant d'un achat à prix de faveur est constaté immédiatement en résultat net.

Notes annexes

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

La Compagnie détermine pour chacune des transactions si elle évaluera une participation ne donnant pas le contrôle à sa juste valeur ou à sa quote-part du montant constaté des actifs nets identifiables à la date d'acquisition. Elle passe en charges les coûts de transaction qu'elle engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sauf ceux qui sont liés à l'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres.

IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* exclut de son champ d'application le regroupement d'entités ou d'entreprises sous contrôle commun. Par conséquent, conformément à IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, la Compagnie a tenu compte de plusieurs autres indications et choisi de comptabiliser l'acquisition d'entreprises sous contrôle commun selon la valeur comptable que leurs actifs et leurs passifs affichaient avant la date d'acquisition et de ne pas appliquer les principes d'évaluation d'IFRS 3; la différence entre la juste valeur et la valeur comptable sera comptabilisée dans les capitaux propres. Conformément à IFRS 3, les résultats de la Compagnie avant la date d'acquisition ne seront pas retraités.

Filiales

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles CAGC exerce un contrôle. CAGC exerce un contrôle sur une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de la prise de contrôle jusqu'à la date de la cessation de contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées au besoin afin qu'elles deviennent conformes à celles de CAGC.

	Établissement	Participation et droits de vote de la Compagnie		Activités principales
La Souveraine, Compagnie d'assurance générale	Canada	100	%	Assurance IARD
Compagnie d'assurance COSECO	Canada	100	%	Assurance IARD
La Compagnie d'Assurance Générale CUMIS	Canada	100	%	Assurance IARD
Co-operators Investment Limited Partnership	Canada	100	%	Société en commandite de placement
Co-operators Insurance Agencies Limited	Canada	100	%	Agence d'assurances autorisée
Co-operators Strategic Growth Corporation	Canada	100	%	Agence d'assurances autorisée

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Compagnie exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas. On considère que l'influence est notable lorsque la Compagnie a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Généralement, la Compagnie est présumée exercer une influence notable sur une autre entité si elle en détient entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur l'actif net de l'entreprise. Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (entités émettrices mises en équivalence) et constatées initialement au coût. La participation de la Compagnie comprend le goodwill établi au moment de l'acquisition et elle est présentée après déduction des pertes de valeur cumulées, le cas échéant. Les états financiers consolidés comprennent la quote-part de la Compagnie dans les produits, les charges et les mouvements des capitaux propres des entités émettrices mises en équivalence, après des ajustements visant à harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Compagnie, du début à la fin de la période où s'exerce l'influence notable ou le contrôle conjoint. Lorsque la quote-part des pertes incombant à la Compagnie dépasse sa participation dans l'entité émettrice mise en équivalence, la valeur comptable de cette participation, y compris tous les placements à long terme, est réduite à néant, et la constatation des autres pertes cesse, sauf dans la mesure où la Compagnie a l'obligation de faire des paiements ou a fait des paiements pour le compte de l'entité émettrice.

Transactions éliminées à la consolidation

Les soldes et les transactions intragroupes et tous les produits et charges latents découlant des transactions intragroupes sont éliminés à l'établissement des états financiers consolidés. Les profits latents résultant de transactions entre la Compagnie et des entités émettrices mises en équivalence sont compensés par la participation de la Compagnie dans l'entité émettrice. Les pertes latentes sont éliminées de la même manière que les profits latents, à moins que la transaction ne fournisse des indications de perte de valeur.

Immobilisations incorporelles

Le goodwill n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation une fois l'an, ou plus souvent s'il se produit un événement ou une situation indiquant que le goodwill pourrait avoir subi une baisse de valeur. Le test de dépréciation est effectué en déterminant si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») excède sa valeur recouvrable à la date de l'évaluation. Une UGT se définit comme le groupe d'actifs identifiable le plus petit à générer des rentrées de fonds largement indépendantes des rentrées de fonds provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs. Chacune de ces UGT représente la participation de la Compagnie dans chacune des entités juridiques. Les actifs composant l'UGT à laquelle le goodwill a été attribué font l'objet de tests de dépréciation avant que le goodwill ne fasse lui-même l'objet de ce test. Toute perte de valeur de ces actifs est constatée dans les états consolidés du résultat net avant que l'UGT comprenant le goodwill ne soit soumise à un test de dépréciation.

Si la valeur comptable d'une UGT, y compris le goodwill attribué, dépasse sa valeur recouvrable, la perte de valeur du goodwill correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'UGT sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre, d'une part, la juste valeur moins les coûts engagés pour la vente et, d'autre part, la valeur d'utilité. Lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net à ce moment. La valeur recouvrable estimative utilisée dans le cadre du test de dépréciation est sensible aux projections et aux hypothèses liées aux flux de trésorerie utilisées dans le modèle d'évaluation. Les pertes de valeur constatées antérieurement pour le goodwill ne sont pas reprises au cours des périodes ultérieures.

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode d'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité estimative et sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et la perte de valeur. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Elles ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation une fois l'an, ou plus souvent s'il se produit un événement ou une situation indiquant une perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée dans la mesure de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre, d'une part, la juste valeur d'un actif moins les coûts engagés pour sa vente et, d'autre part, sa valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la perte de valeur, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement, soit celui des UGT, pour lequel il existe des flux de trésorerie identifiables et indépendants.

Pour les immobilisations incorporelles autres que le goodwill, une évaluation est effectuée à chaque date de clôture afin de déterminer si des éléments indiquent que des pertes de valeur constatées antérieurement n'existent peut-être plus ou peuvent avoir diminué. En présence de tels éléments, la Compagnie procède à une estimation de la valeur recouvrable. Il y a reprise d'une perte de valeur antérieure seulement s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT depuis la constatation de la dernière perte de valeur. Dans ce cas, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est augmentée de manière à correspondre à sa valeur recouvrable. Cette valeur accrue ne peut dépasser la valeur comptable qui aurait été calculée, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été constatée pour l'actif ou l'UGT au cours des exercices antérieurs.

La méthode comptable de la Compagnie est la suivante pour chaque groupe d'immobilisations incorporelles :

	Durée d'utilité
Goodwill	Durée indéterminée, sans amortissement
Licences	Durée indéterminée, sans amortissement
Marque	Durée indéterminée, sans amortissement
Relations clients	De 5 à 10 ans
Logiciels	De 2 à 5 ans

La catégorie « logiciels » regroupe principalement les coûts de développement des logiciels générés en interne.

Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme des actifs détenus en vue de la vente lorsque la Compagnie s'attend à ce que la valeur comptable soit recouvrée dans le cadre d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue. Cette condition est remplie si l'actif ou le groupe destiné à être cédé est disponible à la vente immédiatement dans sa condition actuelle et que sa vente est fortement probable. Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au moindre de leur valeur comptable antérieure, avant le reclassement, et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Les passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente d'un groupe destiné à être cédé sont présentés séparément des passifs liés aux activités poursuivies.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Un groupe destiné à être cédé est classé dans les activités abandonnées si les conditions suivantes sont réunies : i) il constitue une composante qui peut être distinguée, sur les plans opérationnel et financier, du reste des activités de la Compagnie et ii) il représente une branche d'activité importante et distincte ou il fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une branche d'activité ou d'une région géographique importante et distincte. Les groupes destinés à être cédés qui sont classés dans les activités abandonnées sont présentés séparément des activités poursuivies dans les états consolidés du résultat net de la Compagnie, ses états consolidés du résultat global et ses tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite comprennent les prestations de retraite, les prestations pour soins médicaux et soins dentaires et certains autres avantages à l'intention des personnes admissibles. Le principal régime de retraite est un régime à cotisations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi aux termes duquel une entité verse des cotisations d'un montant déterminé à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de verser d'autres montants. Les obligations en matière de cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont constatées aux états consolidés du résultat net comme une charge au titre des avantages du personnel dans les frais généraux des périodes au cours desquelles les services sont fournis par les employés.

Les autres régimes d'avantages correspondent à des obligations au titre des prestations qui sont comptabilisées selon la méthode des unités de crédit projetées. Les coûts prévus des obligations au titre des prestations de retraite sont passés en charges au cours des exercices pendant lesquels les services sont rendus par les employés, et une obligation au titre des prestations constituées est constatée à l'égard des avantages postérieurs à l'emploi. Cette obligation est établie en fonction des modalités des régimes et des hypothèses actuarielles pertinentes. Les employés ne cotisent pas aux régimes d'avantages autres que le régime de retraite. Les régimes ne sont pas capitalisés. Le coût financier net du passif au titre des prestations constituées est comptabilisé dans les frais généraux aux états consolidés du résultat net.

L'incidence de la réévaluation des obligations au titre des prestations de retraite, y compris les écarts entre le rendement réel des actifs des régimes et les produits d'intérêts sur les actifs des régimes, et les écarts actuariels, est comptabilisée de façon permanente dans les autres éléments du résultat global. Le coût des services passés est inscrit aux états consolidés du résultat net à la première des dates suivantes : au moment de la modification ou de la réduction du régime ou lorsque la Compagnie comptabilise les charges de restructuration ou les indemnités de fin de contrat de travail, le cas échéant.

Emprunts

Les emprunts sont initialement constatés à la juste valeur, après déduction des coûts de transaction engagés. Par la suite, les emprunts sont comptabilisés au coût amorti. Les coûts de transaction engagés pour l'émission de titres d'emprunt sont amortis sur la durée des titres d'emprunt visés, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées i) lorsque la Compagnie a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, ii) qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et iii) que le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses prévues pour régler l'obligation à un taux avant impôt qui tient compte des évaluations actuelles sur le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation. L'augmentation de la provision imputable au passage du temps est constatée comme une charge d'intérêts et est classée parmi les frais généraux dans les états consolidés du résultat net.

Provision pour commissions de transition des conseillers

Les conseillers de la Compagnie ont droit au versement d'une commission de transition en cas de cessation d'emploi admissible. Le passif au titre des commissions de transition est établi selon le nombre d'années de service et le volume moyen des commissions de suivi de chaque conseiller. Les paiements aux conseillers dont l'emploi a pris fin sont financés en partie au moyen de la réduction des commissions versées aux conseillers qui ont acquis les droits relatifs au portefeuille d'affaires au cours des trois premières années de leur relation de mandataire. Le calcul de l'obligation envers les conseillers actifs s'appuie sur le cumul des prestations acquises jusqu'à ce moment à la valeur actualisée et repose sur l'hypothèse que les sorties de fonds associées aux prestations constituées seront effectuées à la date prévue de cessation d'emploi.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Conversion des devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers de chacune des entités de la Compagnie sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de CAGC et monnaie de présentation de la Compagnie.

Transactions et soldes

La totalité des actifs et des passifs monétaires de la Compagnie libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et pertes de change sont constatés dans les états consolidés du résultat net, à l'exception des profits et pertes latents découlant des actifs financiers non monétaires comme les titres de capitaux propres disponibles à la vente, qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Impôt sur le résultat

Pour comptabiliser l'impôt sur le résultat, la Compagnie utilise la méthode du report variable axée sur le bilan, en vertu de laquelle la charge d'impôt est calculée selon les lois fiscales et les taux d'impôt en vigueur et pratiquement en vigueur à la date de clôture. La charge d'impôt est composée de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt exigible est composé des montants qui seraient à payer ou à recouvrer selon les résultats d'exploitation de l'exercice considéré. Les actifs et les passifs d'impôt différé découlent des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs. Un actif d'impôt différé est constaté lorsqu'il est probable que l'avantage lié aux pertes et aux déductions pourra être différé à des exercices ultérieurs à des fins fiscales. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net, sauf pour les éléments qui sont associés à des composantes des autres éléments du résultat global. L'impôt applicable est alors aussi constaté dans les autres éléments du résultat global.

Capital-actions

Les actions sont classées parmi les capitaux propres en l'absence d'obligation de virer des fonds ou d'autres actifs. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de titres de capitaux propres sont présentés dans les capitaux propres en déduction du produit, déduction faite de l'impôt.

Utilisation d'estimations et recours au jugement

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, y compris sur l'information à fournir sur les actifs et passifs éventuels, et sur les montants présentés au titre des produits et des charges pour l'exercice visé. Pour la préparation des états financiers consolidés, la direction doit aussi exercer son jugement lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la Compagnie. Les secteurs qui nécessitent un plus haut degré de jugement ou qui comportent une plus grande part de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers consolidés sont présentés dans les notes concernant les soldes de compte correspondants.

Voici des estimations et des hypothèses importantes :

Évaluation des contrats d'assurance

La Compagnie formule certaines hypothèses, notamment au sujet des taux d'actualisation et de l'évolution future des sinistres.

Une estimation révisée des sinistres et frais de règlement non réglés de l'exercice précédent est présentée à la note 7 b). La sensibilité, pour la Compagnie, des sinistres non réglés et du résultat net après impôt aux modifications des hypothèses correspondant aux meilleures estimations possibles fait l'objet de la note 7 f).

Provision pour commissions de transition des conseillers

La provision pour les commissions de transition des conseillers comprend une obligation envers les conseillers actifs et correspond au cumul des prestations constituées. La Compagnie formule certaines hypothèses pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie associés aux prestations constituées. Les hypothèses importantes utilisées pour l'estimation de la provision, notamment en ce qui concerne le taux d'actualisation et l'âge moyen de cessation d'emploi, sont présentées à la note 15.

Notes annexes

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Évaluation de l'obligation au titre des autres régimes d'avantages

L'obligation au titre des autres régimes d'avantages est calculée par les actuaires indépendants de la Compagnie sur la base d'hypothèses posées par la direction. L'évaluation actuarielle suppose la formulation d'hypothèses sur les taux d'actualisation, l'inflation future, les taux de mortalité et les tendances au chapitre des coûts des soins de santé et des soins dentaires. Si les résultats actuariels s'écartent des hypothèses posées, l'obligation prévue pourrait s'accroître ou décroître lors d'exercices à venir. La note 16 présente les principales hypothèses utilisées dans l'estimation de l'obligation au titre des prestations définies.

Voici des jugements importants :

Dépréciation d'instruments financiers

La Compagnie évalue ses instruments financiers disponibles à la vente à la recherche d'indications objectives de perte de valeur à chaque date de clôture. Les indications objectives de perte de valeur sont, par exemple, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument ou de la valeur de l'actif net en deçà du coût ou la venue d'un événement générateur de perte qui a une incidence pouvant être estimée de manière fiable sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'instrument financier. La détermination de ce qui constitue une baisse importante ou prolongée fait appel au jugement. Pour formuler ce jugement, la direction étudie divers facteurs comme la détérioration de la situation financière courante, le manquement aux obligations de remboursement des emprunts, le non-respect des clauses restrictives des conventions d'emprunt, une importante révision à la baisse des notations de crédit, ou la gravité ou la durée de la baisse de valeur.

3. Adoption de normes comptables nouvelles et modifiées

Le 1^{er} janvier 2019, la Compagnie a adopté les normes comptables nouvelles et modifiées ci-dessous.

IFRS 16 Contrats de location

Publiée en janvier 2016, IFRS 16 remplace IAS 17 *Contrats de location* et les interprétations du Comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (« IFRIC ») qui s'y rapportaient. Cette norme propose un modèle de comptabilisation unique à l'intention des preneurs, qui devront comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les passifs correspondants relatifs à tous les contrats de location, à moins que la durée du contrat de location soit de 12 mois ou moins ou que la valeur de l'actif sous-jacent soit de faible valeur.

La Compagnie a adopté cette norme le 1^{er} janvier 2019. Elle a choisi d'appliquer IFRS 16 à ses états financiers consolidés suivant l'application rétrospective modifiée. L'information comparative n'a donc pas été retraitée et est toujours présentée conformément à IAS 17.

La Compagnie a déterminé qu'au 1^{er} janvier 2019, l'effet de l'adoption de la norme sur son état consolidé de la situation financière traduisait une augmentation de 35 764 \$ de l'actif et du passif.

La Compagnie s'est prévaluée des mesures de simplification suivantes lors de l'application d'IFRS 16 aux contrats de location précédemment classés en tant que contrats de location simple selon IAS 17 :

- Elle a choisi de laisser telle quelle l'ancienne étiquette des transactions qui étaient réputées constituer un contrat de location. La Compagnie n'a donc pas réapprécié si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de première application; elle a plutôt appliqué IFRS 16 aux contrats qu'elle avait antérieurement identifiés comme des contrats de location conformément à IAS 17.
- Elle a appliqué un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires.
- Elle s'est appuyée sur l'évaluation qu'elle a faite de ses contrats de location immédiatement avant la date de première application conformément à IAS 37 pour déterminer si des contrats étaient déficitaires, au lieu d'effectuer un test de dépréciation.
- Elle a exclu les coûts directs initiaux lors de l'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation à la date de première application.
- Elle a utilisé, lors de la détermination d'un actif au titre du droit d'utilisation et d'une obligation locative, des connaissances acquises a posteriori pour établir si la durée d'un contrat de location contenait ou non une option de prolongation ou de résiliation.

Pour déterminer l'obligation locative au 1^{er} janvier 2019, la Compagnie a utilisé le taux implicite du contrat de location si celui-ci était connu; sinon, elle a appliqué son taux d'emprunt marginal à l'ensemble du portefeuille de contrats de location. Le taux d'actualisation moyen pondéré au 1^{er} janvier 2019 correspondait à 2,82 %.

Les autres informations à fournir sur les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives se trouvent à la note 13.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux

IFRIC 23 a été publiée en juin 2017 pour clarifier la comptabilisation des incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat. Cette interprétation traite de la détermination du bénéfice imposable ou de la perte fiscale, des bases fiscales, des pertes fiscales inutilisées, des crédits d'impôt inutilisés et des taux d'impôt lorsque le traitement fiscal est incertain selon les dispositions d'IAS 12. IFRIC 23 traite en particulier de la question de savoir si les traitements fiscaux doivent être considérés collectivement; des hypothèses relatives aux contrôles des administrations fiscales; de la détermination du bénéfice imposable (de la perte fiscale), des bases fiscales, des pertes fiscales inutilisées, des crédits d'impôt inutilisés et des taux d'impôt; de l'incidence des changements dans les faits et les circonstances. La Compagnie a déterminé que cette interprétation n'a aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

IAS 19 Avantages du personnel

Depuis les modifications apportées en février 2018, IAS 19 précise que si une modification, une réduction ou une liquidation de régime a lieu, l'entité doit obligatoirement déterminer le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier net postérieurs à la réévaluation au moyen des mêmes hypothèses que celles utilisées pour la réévaluation. Les modifications clarifient aussi l'effet d'une modification, d'une réduction ou d'une liquidation sur les dispositions concernant le plafond de l'actif. La Compagnie a déterminé que ces modifications n'ont aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

Améliorations annuelles – Cycle 2015-2017

En décembre 2017, l'IASB a publié les *Améliorations annuelles – Cycle 2015-2017*, qui apportaient notamment des modifications mineures à IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, à IFRS 11 *Partenariats*, à IAS 12 *Impôts sur le résultat* et à IAS 23 *Coûts d'emprunt*. Le processus d'améliorations annuelles sert à apporter des modifications nécessaires, mais non urgentes, à des IFRS qui ne sont pas visées par d'autres projets de l'IASB. Toutes ces modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La Compagnie a déterminé que ces améliorations n'ont aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

4. Normes comptables publiées, mais pas encore appliquées

IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir

IFRS 7 a été modifiée en décembre 2011 et exige maintenant que soient fournies des informations supplémentaires sur les instruments financiers au moment du passage d'IAS 39 à IFRS 9. Les modifications prendront effet dès l'adoption d'IFRS 9, qui est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Toutefois, IFRS 4 a été modifiée en septembre 2016 et prévoit une exemption temporaire et facultative de l'application d'IFRS 9 à l'intention des entités dont l'activité principale consiste à émettre des contrats d'assurance entrant dans le champ d'application d'IFRS 4. Les entités admissibles auront donc le choix d'adopter IFRS 9 en même temps qu'IFRS 17. Puisque la Compagnie est admissible à une exemption temporaire, IFRS 7 s'appliquera pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 (date prévue). La Compagnie procède actuellement à l'évaluation de l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

IFRS 9 Instruments financiers

IFRS 9 a été publiée en juillet 2014 en vue du remplacement d'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9, qui comporte trois parties, vise à réduire la complexité associée à la communication de l'information sur les instruments financiers. Le projet a été divisé en trois phases : phase 1, Classement et évaluation; phase 2, Dépréciation; et phase 3, Comptabilité de couverture. La première phase a été publiée en novembre 2009, puis modifiée en octobre 2010. Elle stipule que les actifs financiers doivent être comptabilisés soit au coût amorti, soit à la juste valeur, en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie qui s'y rapportent. Tous les actifs financiers doivent être évalués à leur juste valeur à l'état de la situation financière s'ils ne sont pas évalués au coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, l'entité peut désigner irrévocablement un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes. La deuxième phase a été achevée en juillet 2014 et présente une nouvelle méthode de dépréciation attendue permettant la comptabilisation des pertes de valeur en temps opportun. La troisième phase a été menée à terme en novembre 2013. Cette phase remplace les exigences de la comptabilité de couverture à base de règles d'IAS 39 et vise à mieux harmoniser le mode de comptabilisation avec les activités de gestion des risques.

Notes annexes

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

La norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Toutefois, IFRS 4 a été modifiée en septembre 2016 et prévoit une exemption temporaire et facultative de l'application d'IFRS 9 à l'intention des entités dont l'activité principale consiste à émettre des contrats d'assurance entrant dans le champ d'application d'IFRS 4. Les entités admissibles auront donc le choix d'adopter IFRS 9 en même temps qu'IFRS 17. La Compagnie peut se prévaloir de l'exemption temporaire; on s'attend à ce qu'IFRS 9 s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 (date prévue). La Compagnie procède actuellement à l'évaluation de l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

IFRS 17 Contrats d'assurance

Publiée en mai 2017, IFRS 17 remplacera IFRS 4 *Contrats d'assurance*. L'objectif de cette norme est d'établir des principes uniformes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'obligation d'information qui garantiront la publication d'informations pertinentes et comparables sur tous les contrats d'assurance, peu importe le territoire de compétence.

La norme exige des entités qu'elles évaluent leurs passifs d'assurance à la valeur actualisée, ajustée pour tenir compte du risque, des flux de trésorerie majorés de la marge sur les services contractuels, qui représente le profit non acquis que l'entité comptabilisera à mesure que les services futurs seront rendus. Cette méthode est appelée le modèle général. Certaines mesures de simplification sont possibles, pourvu que les contrats d'assurance réunissent certaines conditions. Si, au moment de la comptabilisation initiale ou par la suite, la marge sur les services contractuels devient négative, le contrat est alors considéré comme déficitaire, et l'excédent est comptabilisé immédiatement dans les états consolidés du résultat net. La norme précise aussi d'importants changements apportés à la présentation des contrats d'assurance et aux informations à fournir à leur sujet dans les états financiers.

En décembre 2018, l'IASB a voté en faveur d'un report de la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17, qui s'appliquera maintenant pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 (date prévue) plutôt qu'à compter du 1^{er} janvier 2021. Elle devra être appliquée de manière rétrospective, à moins qu'il soit impraticable de le faire; dans ce cas, une application rétrospective modifiée ou une méthode fondée sur la juste valeur sera employée pendant la période transitoire. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.

IFRS 3 Regroupements d'entreprises

IFRS 3 a été modifiée en octobre 2018; la définition d'une entreprise a été révisée, et la norme simplifie l'appréciation à porter pour pouvoir conclure qu'un ensemble d'activités et d'actifs acquis constitue ou non une entreprise. La modification s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. La Compagnie procède actuellement à l'évaluation de l'incidence qu'aurait cette norme sur ses états financiers consolidés en cas d'une acquisition d'entreprise.

IAS 1 Présentation des états financiers et IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

Des modifications d'IAS 1 *Présentation des états financiers* et d'IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* ont été publiées en octobre 2018. Ces modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Elles actualisent la définition du terme « significatif » et de l'expression « principaux utilisateurs des états financiers à usage général ». La Compagnie évalue actuellement l'effet qu'auront ces modifications sur ses états financiers consolidés.

Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a révisé son *Cadre conceptuel de l'information financière*. Le cadre conceptuel révisé comprend un nouveau chapitre sur l'évaluation, des indications sur la présentation de la performance financière, des définitions et des indications améliorées ainsi que des clarifications sur des sujets importants (p. ex., le rôle de la gestion, de la prudence et de l'incertitude de mesure dans l'information financière). L'IASB a également mis à jour les références au cadre conceptuel dans certaines normes. Ces modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. La Compagnie évalue actuellement l'effet qu'auront ces modifications sur ses états financiers consolidés.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

5. Actifs investis et revenus et profits (pertes) nets de placement

a) Actifs investis

	Juste valeur			Coût amorti		Valeur comptable
	Disponibles à la vente	Classés comme JVBRN	Désignés comme JVBRN	Prêts et créances	Autres	Total
31 décembre 2019	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations						
Gouvernement fédéral	840 643	-	38 085	-	-	878 728
Gouvernements provinciaux	1 045 533	-	36 386	-	-	1 081 919
Administrations municipales	10 489	-	-	-	-	10 489
Sociétés	814 994	-	57 205	-	348	872 547
Titres garantis par des créances	73 011	-	9 053	-	-	82 064
	2 784 670	-	140 729	-	348	2 925 747
Actions						
Actions ordinaires canadiennes	744 208	-	-	-	-	744 208
Actions privilégiées canadiennes	-	-	430 025	-	-	430 025
Actions américaines	184 964	-	-	-	-	184 964
	929 172	-	430 025	-	-	1 359 197
Placements à court terme	75 944	-	-	-	14 874	90 818
Sociétés en commandite	188 358	-	-	-	-	188 358
Fonds d'investissement	195 510	-	-	-	-	195 510
Contrats de change à terme	-	4 882	-	-	-	4 882
Créances hypothécaires	-	-	-	521 887	-	521 887
Autres placements	-	-	-	9 867	-	9 867
Revenus de placement à recevoir	-	-	-	30 894	-	30 894
Total des actifs investis	4 173 654	4 882	570 754	562 648	15 222	5 327 160

Notes annexes

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

	Juste valeur			Coût amorti		Valeur comptable
	Disponibles à la vente	Classés comme JVBRN	Désignés comme JVBRN	Prêts et créances	Autres	Total
31 décembre 2018	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations						
Gouvernement fédéral	799 140	-	40 182	-	-	839 322
Gouvernements provinciaux	854 380	-	35 438	-	-	889 818
Administrations municipales	30 116	-	-	-	-	30 116
Sociétés	812 132	-	49 761	-	430	862 323
Titres garantis par des créances	73 432	-	8 976	-	-	82 408
	2 569 200	-	134 357	-	430	2 703 987
Actions						
Actions ordinaires canadiennes	567 307	-	-	-	-	567 307
Actions privilégiées canadiennes	-	-	395 598	-	-	395 598
Actions américaines	155 929	-	-	-	-	155 929
Actions étrangères	3 912	-	-	-	-	3 912
	727 148	-	395 598	-	-	1 122 746
Placements à court terme	89 274	-	-	-	10 178	99 452
Sociétés en commandite	137 433	-	-	-	-	137 433
Fonds d'investissement	179 484	-	-	-	-	179 484
Contrats de change à terme	-	1 683	-	-	-	1 683
Créances hypothécaires	-	-	-	443 059	-	443 059
Autres placements	-	-	-	13 990	-	13 990
Revenus de placement à recevoir	-	-	-	27 040	-	27 040
Total des actifs investis	3 702 539	1 683	529 955	484 089	10 608	4 728 874

Au 31 décembre 2019, la juste valeur des titres prêtés comptabilisés dans les actifs investis indiqués ci-dessus comprenait une somme de 75 726 \$ en actions (54 967 \$ en 2018) et une somme de 715 678 \$ en obligations (395 210 \$ en 2018).

b) Placements évalués à la juste valeur

La Compagnie est tenue d'établir la juste valeur de son portefeuille de placements en se servant de mesures axées sur le marché obtenues sur des marchés actifs dans la mesure du possible, en tenant compte d'autres données d'entrée observables et non observables et en ayant recours à des techniques d'évaluation qui reposent sur des données courantes du marché. Les actifs et les passifs constatés à la juste valeur aux états consolidés de la situation financière sont évalués et classés, aux fins de présentation de l'information financière, selon une hiérarchie comportant trois niveaux. Ces trois niveaux ont été établis selon l'importance et la fiabilité des données d'entrée utilisées dans les différentes techniques d'évaluation. Ces niveaux sont définis ci-dessous.

Niveau 1 – Prix cotés

Ce niveau correspond aux prix cotés non ajustés s'appliquant à des instruments identiques négociés sur des marchés actifs. La juste valeur est établie selon les prix cotés sur des marchés actifs obtenus auprès de sources externes d'établissement des cours.

Niveau 2 – Autres données observables importantes

Ce niveau comprend les données d'entrée directement ou indirectement observables, sauf les prix cotés, pour des instruments identiques négociés sur des marchés actifs. Ces données comprennent les prix cotés pour des instruments similaires négociés sur des marchés actifs, les prix cotés pour des instruments identiques ou similaires négociés sur des marchés non actifs, les données d'entrée autres que les prix cotés observables pour ces instruments, comme les taux d'intérêt et les courbes de taux, la volatilité, l'échelonnement des remboursements anticipés, les risques de crédit et les taux de défaut de paiement, lorsque ceux-ci sont disponibles, et les données d'entrée qui sont tirées principalement de données de marché observables ou qui sont corroborées par des données de marché observables par corrélation ou par d'autres moyens. Tout comme les intervenants du marché, la Compagnie détermine la juste valeur des contrats de change à terme en utilisant une technique d'évaluation des flux de trésorerie actualisés fondée sur des données de marché observables.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Niveau 3 – Données non observables importantes

Ce niveau comprend les données d'entrée qui ne sont pas basées sur des données observables sur le marché. La direction doit recourir à ses propres hypothèses concernant les données non observables, car il n'y a que peu ou pas d'activité de marché pour ces actifs ou ces passifs ou de données observables connexes pouvant être corroborées à la date d'évaluation. Les données d'entrée non observables exigent que la direction exerce son jugement ou fasse des estimations importantes pour établir certaines projections et hypothèses quant à l'information qui serait utilisée par les intervenants du marché pour établir les prix des actifs ou des passifs. Pour vérifier le prix établi, la Compagnie évalue le caractère raisonnable des justes valeurs en les comparant aux modèles d'évaluation acceptés par le secteur, aux fluctuations des écarts de taux d'intérêt et aux prix négociés récemment pour des actifs similaires, s'il y a lieu. Les créances hypothécaires sont évaluées au coût amorti, et leurs justes valeurs, leur technique d'évaluation et les données d'entrée correspondantes sont présentées à la note 5 e).

Les tableaux suivants indiquent la façon dont les justes valeurs des mesures récurrentes ont été établies :

	Niveau 1	Niveau 2 Autres données observables importantes	Niveau 3 Données non observables importantes	Total de la juste valeur
	Prix cotés			
31 décembre 2019	\$	\$	\$	\$
Disponibles à la vente				
Obligations	-	2 784 670	-	2 784 670
Actions	927 292	-	-	927 292
Placements à court terme	-	75 944	-	75 944
Sociétés en commandite	-	-	188 358	188 358
Fonds d'investissement	-	195 510	-	195 510
	927 292	3 056 124	188 358	4 171 774
JVBRN				
Obligations	-	140 729	-	140 729
Actions	430 025	-	-	430 025
Contrats de change à terme	-	4 882	-	4 882
	430 025	145 611	-	575 636
Total des actifs investis à la juste valeur	1 357 317	3 201 735	188 358	4 747 410
JVBRN				
Contrats de change à terme (note 15)	-	71	-	71
Total des passifs financiers à la juste valeur	-	71	-	71

	Niveau 1	Niveau 2 Autres données observables importantes	Niveau 3 Données non observables importantes	Total de la juste valeur
	Prix cotés			
31 décembre 2018	\$	\$	\$	\$
Disponibles à la vente				
Obligations	-	2 569 200	-	2 569 200
Actions	725 268	-	-	725 268
Placements à court terme	-	89 274	-	89 274
Sociétés en commandite	-	-	137 433	137 433
Fonds d'investissement	-	179 484	-	179 484
	725 268	2 837 958	137 433	3 700 659
JVBRN				
Obligations	-	134 357	-	134 357
Actions	395 598	-	-	395 598
Contrats de change à terme	-	1 683	-	1 683
	395 598	136 040	-	531 638
Total des actifs investis à la juste valeur	1 120 866	2 973 998	137 433	4 232 297
JVBRN				
Contrats de change à terme (note 15)	-	10 790	-	10 790
Total des passifs financiers à la juste valeur	-	10 790	-	10 790

Notes annexes

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Ces totaux excluent des placements disponibles à la vente constitués d'actions d'autres entités coopératives d'un montant de 1 880 \$ (1 880 \$ en 2018). Ces placements sont comptabilisés au coût, car ils n'ont pas de valeur cotée sur des marchés actifs et leur juste valeur ne peut pas être mesurée de manière fiable.

Les placements évalués à la juste valeur et classés au niveau 3 sont les placements dans des sociétés en commandite, constitués de parts de fonds de capital-investissement gérés par des tiers (les « fonds »). La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite est fondée sur la valeur liquidative figurant dans les états financiers annuels ou trimestriels les plus récents de chaque fonds. La valeur liquidative d'une société en commandite est calculée à l'aide des techniques d'évaluation fondées sur des données non observables qu'emploie le gestionnaire de chaque fonds. La Compagnie évalue la valeur liquidative présentée dans les plus récents états financiers de chaque fonds au moyen de procédés analytiques indépendants afin de s'assurer que le montant est une représentation raisonnable de la juste valeur. La Compagnie n'évalue pas la sensibilité de la juste valeur des sociétés en commandite parce que les données utilisées par le gestionnaire de chacun des fonds pour établir la valeur liquidative sont des données non observables qui ne sont pas facilement disponibles.

Les tableaux suivants présentent les rapprochements des évaluations des justes valeurs de niveau 3 :

	Sociétés en commandite
2019	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	137 433
Achats	68 969
Ventes et rachats	(11 835)
Pertes	
Latentes, incluses dans les autres éléments du résultat global	(6 209)
Solde à la clôture de l'exercice	188 358

	Sociétés en commandite
2018	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	93 800
Achats	28 165
Ventes et rachats	(1 376)
Acquisition d'une filiale d'une partie liée	5 469
Profits	
Latents, inclus dans les autres éléments du résultat global	11 375
Solde à la clôture de l'exercice	137 433

Aucun placement n'a été transféré entre les niveaux au cours de l'exercice (néant en 2018).

c) Revenus et profits nets de placement

	Disponibles à la vente	Classés comme JVBRN	Désignés comme JVBRN	Prêts et créances	Autres	Total
31 décembre 2019	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produit d'intérêts	73 047	-	4 338	18 110	2 444	97 939
Produit de dividendes	56 328	-	21 871	-	-	78 199
Autres revenus de placement	-	-	-	-	318	318
Frais de placement	(4 728)	-	(977)	(1 112)	-	(6 817)
Revenus nets de placement	124 647	-	25 232	16 998	2 762	169 639
Profits (pertes) nets réalisés	87 318	-	(1 109)	387	-	86 596
Profits (pertes) nets de change	3 566	10 446	(40)	-	-	13 972
Variation de la juste valeur (note 24)	-	-	5 823	-	-	5 823
Pertes de valeur (note 24)	(3 946)	-	-	-	-	(3 946)
Profits nets de placement	86 938	10 446	4 674	387	-	102 445
Revenus et profits nets de placement	211 585	10 446	29 906	17 385	2 762	272 084

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

	Disponibles à la vente	Classés comme JVBRN	Désignés comme JVBRN	Prêts et créances	Autres	Total
31 décembre 2018	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produit d'intérêts	65 487	-	3 534	16 221	843	86 085
Produit de dividendes	30 611	-	20 472	-	-	51 083
Autres revenus de placement	-	-	-	-	222	222
Frais de placement	(4 468)	-	(924)	(1 009)	-	(6 401)
Revenus nets de placement	91 630	-	23 082	15 212	1 065	130 989
Profits nets réalisés	10 401	-	647	272	-	11 320
Profits (pertes) nets de change	6 634	(15 505)	(140)	-	-	(9 011)
Variation de la juste valeur (note 24)	-	-	(46 321)	-	-	(46 321)
Pertes de valeur (note 24)	(20 298)	-	-	-	-	(20 298)
Profits (pertes) nets de placement	(3 263)	(15 505)	(45 814)	272	-	(64 310)
Revenus et profits (pertes) nets de placement	88 367	(15 505)	(22 732)	15 484	1 065	66 679

d) Échéances des actifs investis

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	De 6 à 9 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance déterminée	Total
31 décembre 2019	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations	104 164	894 710	1 003 897	530 816	392 160	-	2 925 747
Actions	-	-	-	-	-	1 359 197	1 359 197
Placements à court terme	90 818	-	-	-	-	-	90 818
Sociétés en commandite	-	-	-	-	-	188 358	188 358
Fonds d'investissement	-	-	-	-	-	195 510	195 510
Contrats de change à terme	4 882	-	-	-	-	-	4 882
Créances hypothécaires	119 189	241 353	122 818	35 590	2 937	-	521 887
Autres placements	-	-	-	-	9 765	102	9 867
Revenus de placement à recevoir	30 894	-	-	-	-	-	30 894
	349 947	1 136 063	1 126 715	566 406	404 862	1 743 167	5 327 160
	7 %	21 %	21 %	11 %	8 %	32 %	100 %

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	De 6 à 9 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance déterminée	Total
31 décembre 2018	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations	49 821	834 414	708 719	875 087	235 946	-	2 703 987
Actions	-	-	-	-	-	1 122 746	1 122 746
Placements à court terme	99 452	-	-	-	-	-	99 452
Sociétés en commandite	-	-	-	-	-	137 433	137 433
Fonds d'investissement	-	-	-	-	-	179 484	179 484
Contrats de change à terme	1 683	-	-	-	-	-	1 683
Créances hypothécaires	83 974	252 341	89 467	12 928	4 349	-	443 059
Autres placements	-	-	-	-	9 765	4 225	13 990
Revenus de placement à recevoir	27 040	-	-	-	-	-	27 040
	261 970	1 086 755	798 186	888 015	250 060	1 443 888	4 728 874
	6 %	23 %	17 %	19 %	5 %	30 %	100 %

Notes annexes

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

e) Diversification des créances hypothécaires

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Concentration du crédit		
Crédit résidentiel assuré	8 445	15 528
Crédit résidentiel non assuré	132 734	81 475
Crédit commercial	380 708	346 056
	521 887	443 059

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Concentration géographique		
Provinces de l'Atlantique	38 987	45 116
Québec	69 221	38 845
Ontario	198 298	157 376
Provinces de l'Ouest	215 381	201 722
	521 887	443 059

Juste valeur	526 119	447 699
---------------------	----------------	----------------

Les créances hypothécaires évaluées à la juste valeur, à des fins de communication de l'information seulement, sont classées au niveau 3. La juste valeur des créances hypothécaires a été calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie attendus de chaque instrument. Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement d'obligations de référence du gouvernement du Canada pour des instruments assortis d'échéances semblables ajustés en fonction d'un risque de crédit spécifique. Pour déterminer l'ajustement lié au risque de crédit, Addenda Capital Inc. (« Addenda »), société sous contrôle commun qui assure la gestion du portefeuille de placements de la Compagnie, tient compte des conditions du marché, de la valeur des biens qui garantissent les créances hypothécaires et d'autres indicateurs de solvabilité.

f) Entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : a) activités bien circonscrites; b) objectif précis et bien défini, par exemple fournir des possibilités de placement à des investisseurs en leur transférant les risques et avantages associés aux actifs de l'entité structurée; c) capitaux propres insuffisants pour permettre à l'entité structurée de financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné; d) financement par émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit ou d'autres risques (des « tranches »).

La Compagnie détient des participations dans diverses entités structurées prises en compte dans les états consolidés de la situation financière au poste des actifs investis. Ces entités regroupent des véhicules de financements adossés à des actifs, des fonds d'investissement et des sociétés en commandite. La Compagnie ne consolide pas ces entités structurées, car elle n'y détient aucune participation importante ou ne contrôle pas l'entité qui les gère.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Les participations de la Compagnie dans des entités structurées non consolidées se présentaient comme suit à la clôture de l'exercice :

	Valeur comptable	Risque maximal de perte
31 décembre 2019	\$	\$
Titres garantis par des créances	82 064	82 064
Fonds d'investissement	195 510	195 510
Sociétés en commandite	188 358	188 358

	Valeur comptable	Risque maximal de perte
31 décembre 2018	\$	\$
Titres garantis par des créances	82 408	82 407
Fonds d'investissement	179 484	179 484
Sociétés en commandite	137 433	137 433

Titres garantis par des créances

Les placements dans les titres garantis par des créances de tiers sont composés de titres adossés à des créances mobilières, de prêts auto et de créances sur cartes de crédit. Le financement et le soutien sont à hauteur du placement effectué.

Fonds d'investissement

Les placements dans les fonds d'investissement sont composés de parts investies dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres sous-jacents qui sont gérés par Addenda et d'autres gestionnaires tiers. Les fonds d'investissement sont des fiducies privées perpétuelles créées en vertu de conventions de fiducie. Les fonds d'investissement donnent aux investisseurs un accès aux portefeuilles sous-jacents, dont l'objectif est de réduire le risque de volatilité au moyen de portefeuilles équilibrés et d'accroître le rendement. Le financement et le soutien ne sont fournis aux fonds d'investissement que par l'intermédiaire des parts achetées; par conséquent, l'exposition maximale de la Compagnie aux fonds d'investissement correspond à la juste valeur totale des placements de la Compagnie dans ces fonds.

Sociétés en commandite

La Compagnie détient des parts dans les fonds dans le but de générer une appréciation du capital et des rendements au moyen d'investissements dans des infrastructures. Les placements dans les sociétés en commandite sont structurés de manière à donner au commanditaire tiers le droit exclusif de gérer et de contrôler les fonds. Ces sociétés en commandite sont financées au moyen des engagements et des apports en capital des commanditaires des fonds. Le risque maximal de perte de la Compagnie se limite au total des apports en capital de cette dernière dans les fonds. La Compagnie s'est engagée à faire des apports en capital futurs, qui sont présentés à la note 28.

g) Autres placements

	31 décembre 2019 \$	31 décembre 2018 \$
Rentes liées à des règlements échelonnés	9 676	9 765
Prêts	191	4 225
	9 867	13 990
Juste valeur	9 867	13 990

h) Report temporaire d'IFRS 9

La Compagnie a temporairement reporté l'adoption d'IFRS 9. Elle peut se prévaloir du report temporaire de l'application d'IFRS 9 pour les motifs suivants : 1) la Compagnie n'a précédemment appliqué aucune version d'IFRS 9, et 2) ses activités étaient principalement liées à l'assurance au 31 décembre 2015, et aucun changement important n'y a été apporté depuis cette date. Pour conclure que les activités de la Compagnie étaient principalement liées à l'assurance, il a été établi que la valeur comptable du passif de la Compagnie découlant de contrats d'assurance faisant partie du champ d'application d'IFRS 4 représentait plus de 90 % du total de son passif.

Notes annexes

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Conformément aux dispositions du report temporaire, la Compagnie a présenté les informations ci-après pour que celles-ci puissent être comparées à celles des entités ayant appliqué IFRS 9.

Flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts

Dans les tableaux ci-dessous, les actifs financiers de la Compagnie sont classés en deux groupes : a) les actifs financiers dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû et b) tous les autres actifs financiers.

	Juste valeur	Variation de la juste valeur au cours de l'exercice
	\$	\$
31 décembre 2019		
Actifs financiers dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts	3 386 394	285 131
Autres actifs financiers	1 944 998	312 747

	Juste valeur	Variation de la juste valeur au cours de l'exercice
	\$	\$
31 décembre 2018		
Actifs financiers dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts	3 101 263	460 883
Autres actifs financiers	1 632 251	(29 074)

Risque de crédit lié aux actifs financiers dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts

Les tableaux ci-dessous décrivent le risque de crédit et les concentrations de risque de crédit des actifs financiers dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

	Juste valeur	Valeur comptable
	\$	\$
31 décembre 2019		
AAA	1 126 872	1 126 872
AA	886 490	885 876
A	886 953	883 729
BBB	397 015	396 750
Inférieur à BBB	68 728	68 599
Non noté	20 336	20 336
	3 386 394	3 382 162

	Juste valeur	Valeur comptable
	\$	\$
31 décembre 2018		
AAA	1 139 519	1 139 518
AA	690 781	690 039
A	812 700	809 585
BBB	364 800	363 977
Inférieur à BBB	73 986	74 027
Non noté	19 477	19 477
	3 101 263	3 096 623

6. Gestion des risques financiers

La Compagnie a établi des politiques et des pratiques de gestion des risques couvrant les aspects clés des activités. Le conseil d'administration approuve ces politiques, et la direction est responsable de s'assurer qu'elles sont correctement maintenues et mises en pratique. Le conseil d'administration a la confirmation que les risques sont gérés de façon appropriée grâce à des rapports réguliers et à un rapport de conformité annuel, de même qu'à des examens faits par le service d'audit interne de la Compagnie.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte financière découlant du manquement d'un débiteur ou d'une contrepartie à honorer ses obligations de paiement envers la Compagnie. Il augmente lorsqu'il y a une concentration de placements dans des secteurs similaires, dans la même zone géographique ou dans une seule entité. La politique de placement de la Compagnie établit des limites pour le portefeuille d'obligations, y compris quant à la composition du portefeuille, au type d'émetteur, à la qualité des obligations, aux titres d'un seul émetteur et au secteur des entreprises. Elle énonce aussi des directives générales pour l'exposition géographique. La Compagnie surveille toutes les positions pour s'assurer que celles-ci ne dépassent pas ces limites de concentration.

La Compagnie limite sa concentration de placements dans une société émettrice ou dans un groupe de contrôle donné à 5 % de l'actif total, et au plus 20 % du portefeuille d'obligations peut être investi dans des obligations assorties d'une note inférieure à A. Au 31 décembre 2019, l'exposition la plus importante aux obligations d'une société s'établissait à 1,5 % de l'actif investi (1,4 % en 2018), soit 4,3 % du total des capitaux propres (4,0 % en 2018). Le portefeuille d'obligations compte 86,2 % d'obligations notées A ou supérieures à A (86,4 % en 2018).

Le portefeuille de créances hypothécaires de la Compagnie représente 9,8 % (9,4 % en 2018) de la valeur comptable des actifs investis. La Compagnie a une politique en matière de créances hypothécaires exhaustive qui prévoit, entre autres, des limites applicables à chaque prêt, à la diversification par type de biens et à la diversification géographique. Chaque créance hypothécaire est garantie par des biens immobiliers et des contrats connexes. La créance hypothécaire présentant le solde le plus important s'élevait à 12 313 \$ (10 840 \$ en 2018). Toutes les créances hypothécaires commerciales de plus de 2 000 \$ sont évaluées selon les risques qui s'y rapportent, sur une base annuelle.

Les concentrations du risque de crédit pour les contrats d'assurance peuvent découler de contrats de cession en réassurance, la cession ne déchargeant pas la société cédante de sa principale obligation à l'endroit du titulaire de police. La Compagnie a mis sur pied un comité des normes relatives aux réassureurs et aux assureurs de contrepartie qui évalue la situation financière de ses réassureurs afin de réduire son exposition à des pertes importantes pouvant découler de l'insolvabilité d'un réassureur. Les réassureurs doivent habituellement avoir obtenu une notation minimum de solidité financière de A- à l'entrée en vigueur du traité; les agences de notation retenues sont A.M. Best et Standard & Poor's. Des lignes directrices concernant la concentration ont aussi été mises en place afin d'établir le nombre maximum de contrats pouvant être conclus avec un réassureur. Aucun défaut important de la part des réassureurs contreparties à des opérations conclues par la Compagnie n'a eu lieu pendant l'exercice. D'après l'examen de la solvabilité des réassureurs effectué par la direction, aucune provision, autre que celle requise par les normes actuarielles, n'est incluse dans les états financiers consolidés.

Les primes dues par les titulaires de police représentent un autre facteur potentiel de risque de crédit lié aux contrats d'assurance. L'exposition de la Compagnie au risque de crédit lié à un titulaire de police donné est négligeable. Cependant, les polices de la Compagnie sont distribuées par des conseillers, des gestionnaires de programme ou des courtiers qui sont responsables du recouvrement des sommes dues.

Le tableau ci-après fournit des informations sur le risque de crédit global auquel est exposée la Compagnie et les actifs y sont classés selon les notations des contreparties. La note AAA est la note la plus élevée qui puisse être attribuée, et les actifs qui ne sont pas classés dans l'intervalle délimité par les notes AAA et BBB sont classés comme des placements spéculatifs.

Les obligations, les placements à court terme et certains équivalents de trésorerie sont évalués par des notations externes attribuées par Dominion Bond Rating Services, Standard & Poor's et Moody's Investors Services.

Les contrats de cession en réassurance et les autres créances sont classés selon les notations de solidité financière attribuées par A.M. Best et Standard & Poor's. Les créances hypothécaires sont classées au moyen du système de notation interne d'Addenda qui surveille les expositions liées au crédit. Addenda se fonde sur l'expérience, le jugement et d'autres facteurs qualitatifs et quantitatifs pour attribuer une notation interne.

Notes annexes

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

	AAA	AA	A	BBB	Inférieur à BBB	Non noté	Total
31 décembre 2019	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 921	-	-	-	-	77 446	97 367
Obligations	1 088 152	911 856	522 959	297 440	84 656	20 684	2 925 747
Placements à court terme	85 858	4 960	-	-	-	-	90 818
Sociétés en commandite	-	-	-	-	-	188 358	188 358
Fonds d'investissement	-	-	-	-	-	195 510	195 510
Contrats de change à terme	-	4 882	-	-	-	-	4 882
Créances hypothécaires et autres placements	-	8 445	382 351	137 370	3 486	102	531 754
Revenus de placement à recevoir	-	-	-	-	-	30 894	30 894
Contrats de cession en réassurance	4 977	97 265	56 856	(269)	-	4 839	163 667
Primes dues	-	-	-	-	-	1 250 904	1 250 904
Autres créances	-	-	6 585	2 874	-	40 782	50 241
	1 198 908	1 027 408	968 751	437 415	88 142	1 809 519	5 530 142

	AAA	AA	A	BBB	Inférieur à BBB	Non noté	Total
31 décembre 2018	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	43 962	-	-	-	-	21 410	65 372
Obligations	1 089 225	712 920	533 774	281 077	67 084	19 907	2 703 987
Placements à court terme	99 452	-	-	-	-	-	99 452
Sociétés en commandite	-	-	-	-	-	137 433	137 433
Fonds d'investissement	-	-	-	-	-	179 484	179 484
Contrats de change à terme	-	1 683	-	-	-	-	1 683
Créances hypothécaires et autres placements	-	15 528	304 860	125 494	6 943	4 224	457 049
Revenus de placement à recevoir	-	-	-	-	-	27 040	27 040
Contrats de cession en réassurance	287	95 899	71 227	(574)	-	7 588	174 427
Primes dues	-	-	-	-	-	1 073 368	1 073 368
Autres créances	-	-	5 494	2 262	-	46 404	54 160
	1 232 926	826 030	915 355	408 259	74 027	1 516 858	4 973 455

La direction a inféré les notations qui suivent pour les placements à court terme : AAA = R- 1 (élevé); AA = R- 1 (moyen); A = R- 1 (faible); BBB = R- 2 (élevé, moyen, faible); au-dessous de BBB = R- 3 (élevé, moyen, faible).

Les montants totaux présentés dans les tableaux ci-dessus représentent l'exposition maximale de la Compagnie au risque de crédit si le pire des scénarios se produisait, sauf dans le cas des règlements échelonnés, et ne tiennent pas compte des garanties détenues ou d'autres caractéristiques de rehaussement de crédit des actifs.

Au cours de l'exercice, la Compagnie a modifié la présentation des fonds d'investissement à revenu fixe, qu'elle présente maintenant assortis d'un risque de crédit « non noté ». Cette modification permet de présenter des renseignements plus pertinents sur la nature des fonds d'investissement. En 2018, des placements dans des fonds d'investissement à revenu fixe totalisant 58 353 \$ étaient assortis d'un risque de crédit noté A, et d'autres fonds d'investissement de 121 131 \$ étaient assortis d'un risque de crédit « non noté ».

Dans le cours normal des activités de règlement des demandes, la Compagnie règle certaines obligations envers les demandeurs de règlement en faisant l'acquisition de rentes, auprès de sociétés d'assurance vie tierces, aux termes de conventions de règlements échelonnés. La Compagnie garantit les obligations des sociétés d'assurance vie au titre de ces rentes, d'une valeur de 794 804 \$ au 31 décembre 2019 (740 051 \$ en 2018), en fonction de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs attendus de ces garanties. Une tranche de 9 676 \$ (9 765 \$ en 2018) de la valeur totale est classée comme règlements échelonnés de type 2 et comptabilisée dans les autres placements au poste des actifs investis. Cette pratique a lieu avec plusieurs entreprises canadiennes autorisées. Le risque net de la Compagnie correspond au risque de crédit lié aux sociétés d'assurance vie auprès desquelles ces rentes sont acquises. Pour gérer ce risque, la Compagnie conclut des contrats de règlement échelonné avec des sociétés d'assurance vie dont la notation est A ou supérieure à cette note. Aucun défaut n'a eu lieu en 2019 ni en 2018, et la Compagnie estime que la possibilité de défaut est faible. Le risque de crédit est aussi réduit dans la mesure où une couverture est fournie par Assuris, régime de protection du secteur de l'assurance vie qui finance la plupart des passifs des polices des assureurs vie canadiens insolubles.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

La Compagnie participe à un programme de prêt de titres géré par une institution financière de régime fédéral, aux termes duquel elle prête des titres qu'elle détient à d'autres institutions financières pour leur permettre de respecter leurs engagements d'exécution. La Compagnie reçoit, en garantie des titres prêtés, des titres dont la notation financière et la valeur sont supérieures. Des titres d'une juste valeur de 849 524 \$ (478 993 \$ en 2018) ont été obtenus en nantissement. Les titres obtenus en nantissement n'ont pas été comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Compagnie.

La Compagnie est le bénéficiaire désigné de garanties composées de trésorerie, de comptes en fiducie et de lettres de crédit, qui totalisaient 112 652 \$ au 31 décembre 2019 (119 319 \$ en 2018), cédés en nantissement par des réassureurs sans licence. Cette garantie est détenue à l'égard du passif des polices, soit 74 309 \$ au 31 décembre 2019 (92 205 \$ en 2018) et pourrait être utilisée si ces réassureurs n'étaient pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations. La partie en trésorerie de cette garantie, soit 15 171 \$ (26 233 \$ en 2018), a été comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière de la Compagnie.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque actions, le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

a) Risque actions

Le risque actions survient lorsque les résultats financiers sont touchés de façon négative par des variations dans le marché financier.

Une politique de placement est en place, et son application est contrôlée tous les trimestres par le conseil d'administration. Des techniques de diversification sont employées pour réduire le risque au minimum. En vertu de la politique, les placements dans toute entité ou tout groupe d'entités liées ne peuvent excéder 5 % de la valeur de l'actif de la Compagnie.

Le portefeuille d'actions de la Compagnie est comparé aux indices figurant dans le tableau ci-après. Le tableau suivant présente l'incidence estimative d'une variation de 10 % des indices, toutes les autres variables demeurant constantes, sur la juste valeur du portefeuille d'actions de la Compagnie ainsi que sur les autres éléments du résultat global avant impôt :

		31 décembre 2019 Disponibles à la vente	31 décembre 2018 Disponibles à la vente
Portefeuille d'actions	Indice de référence	\$	\$
Actions ordinaires canadiennes	Indice composé S&P/TSX	69 716	54 076
Actions américaines	Indice S&P 500 (\$ CA)	18 773	15 885
Actions étrangères	Indice MSCI EAEO (\$ CA)	-	372

b) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des instruments financiers libellés en devises qui n'est pas compensée par la valeur des passifs correspondants varie en raison de la fluctuation des taux de change.

La plus grande partie du risque de change auquel la Compagnie est exposée est liée à son portefeuille de placements. Des politiques limitent les placements dans des titres libellés en devises à 15 % de la valeur des actifs investis. Une fluctuation de 10 % de la valeur de la devise serait compensée en résultat net par une variation de 20 147 \$ (11 975 \$ en 2018) de la juste valeur des contrats de change à terme servant de couvertures. Une fluctuation de 10 % de la valeur de la devise aurait une incidence de 37 332 \$ (33 133 \$ en 2018) sur la juste valeur des placements. En ce qui concerne les placements libellés en devises et disponibles à la vente, une fluctuation de 10 % de la valeur de la devise se traduirait par une augmentation ou une diminution de 27 253 \$ (24 187 \$ en 2018) des autres éléments du résultat global.

La Compagnie atténue une partie du risque de change auquel elle est exposée par l'achat ou la vente de contrats de change à terme. Un contrat de change à terme est un engagement d'acheter ou de vendre une devise à une date future et à un taux fixe donné. Les contrats de change à terme sont négociés sur les marchés hors cote. Ceux dont la juste valeur est positive sont inclus au poste des actifs investis (note 5), tandis que ceux dont la juste valeur est négative sont inclus au poste des provisions et autres passifs (note 15).

Le risque de manquement par les contreparties liées à ces instruments financiers dérivés se limite au coût de remplacement positif des instruments, lequel est sensiblement inférieur à leur valeur nominale. Le coût de remplacement des instruments dérivés hors cote est estimatif et calculé au moyen d'une méthode d'évaluation tenant compte des taux de change et des prix qui s'appliquent à des instruments sous-jacents comportant des échéances et des modalités similaires. Le coût de remplacement reflète le montant estimatif que la Compagnie recevrait ou paierait pour mettre fin aux contrats au 31 décembre 2019. À cette date, la Compagnie aurait reçu 4 811 \$ pour mettre fin aux contrats (elle aurait payé 9 107 \$ en 2018). Les dates d'échéance des contrats de la Compagnie sont échelonnées du 23 janvier au 30 avril 2020. Les notionnels des contrats de change à terme ont totalisé 252 625 \$ (215 564 \$ en 2018). Les contreparties sont des institutions financières de régime fédéral.

Notes annexes

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Le BSIF exige que soient déclarés le coût de remplacement, le montant en équivalent-crédit et l'équivalent du facteur de pondération des risques pour chaque type d'instrument dérivé. Le montant en équivalent-crédit est le coût de remplacement d'un instrument auquel s'ajoute un montant représentant le montant du risque de crédit potentiel futur, selon la définition qu'en donne le BSIF. L'équivalent du facteur de pondération des risques est obtenu en appliquant un facteur de pondération des risques au montant en équivalent-crédit, conformément aux lignes directrices du BSIF.

Le montant en équivalent-crédit et l'équivalent du facteur de pondération des risques par type d'instrument dérivé se présentent comme suit :

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Montant en équivalent-crédit	Équivalent du facteur de pondération	Montant en équivalent-crédit	Équivalent du facteur de pondération
	\$	\$	\$	\$
Contrats de change à terme	4 931 \$	24 \$	1 700 \$	8 \$

L'exposition aux fluctuations des taux de change découlant des passifs des contrats d'assurance est considérée comme négligeable.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt. La Compagnie est exposée de manière importante aux variations des taux d'intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt à court terme et à long terme, y compris les variations dans les écarts de crédit, entraînent des changements dans les profits et les pertes réalisés et latents.

Ce risque est géré au moyen de données historiques et de données courantes qui permettent d'établir le profil des sinistres à régler par catégorie d'assurance, celui-ci permettant de définir une stratégie et une politique de placement approuvées et surveillées par le conseil d'administration. Cette politique et cette stratégie reposent sur la prudence, sur les lignes directrices des organismes de réglementation et sur le profil de règlement des sinistres par catégorie de produit. La politique prévoit des restrictions de placement prudentes qui permettent à la Compagnie de maintenir un équilibre entre la poursuite des objectifs à long terme et des possibilités qui se présentent sur le marché. Pour y parvenir, la Compagnie investit dans un portefeuille diversifié de titres et déplace les actifs d'une catégorie à une autre selon l'évolution des tendances des marchés financiers.

Le risque de taux d'intérêt donne aussi lieu à la volatilité des produits, les sinistres et frais de règlement non réglés étant actualisés selon le rendement de portefeuille prévu des actifs auxquels sont adossés les passifs liés aux sinistres. Les variations de la valeur des sinistres et frais de règlement non réglés découlant des fluctuations des taux d'intérêt sont comptabilisées dans les sinistres et frais de règlement aux états consolidés du résultat net. La variation correspondante de la valeur des actifs est comptabilisée aux états consolidés du résultat net ou dans les autres éléments du résultat global, selon la désignation des actifs détenus aux fins du règlement des obligations liées aux sinistres futurs. Si les actifs auxquels sont adossés les passifs sont classés comme disponibles à la vente, les profits et les pertes liés aux fluctuations des taux d'intérêt sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Si les actifs auxquels sont adossés les passifs sont désignés, selon l'option de la juste valeur, comme détenus à la juste valeur par le biais du résultat net, les profits et les pertes liés aux fluctuations des taux d'intérêt sont comptabilisés aux états consolidés du résultat net.

Pour atténuer l'effet du risque de taux d'intérêt, la Compagnie suit une stratégie de gestion des actifs et des passifs. Une partie des actifs auxquels sont adossés les passifs au titre des sinistres et frais de règlement non réglés de la Compagnie sont désignés comme détenus à la juste valeur par le biais du résultat net, évalués selon l'option de la juste valeur, dans le but de compenser une proportion ciblée de l'incidence financière des fluctuations des taux d'intérêt et d'éviter un décalage entre l'incidence des variations de taux d'intérêt sur les actifs et les passifs aux états consolidés du résultat net.

Le tableau suivant présente l'incidence estimative sur la juste valeur du portefeuille de la Compagnie, ainsi que sur le résultat net ou les autres éléments du résultat global avant impôt, d'une variation de 1 % du taux d'intérêt, toutes les autres variables demeurant constantes :

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Disponibles à la vente	JVBRN	Disponibles à la vente	JVBRN
	\$	\$	\$	\$
Obligations	131 949	7 097	120 906	6 336
Actions privilégiées canadiennes	-	16 882	-	16 037
Fonds d'investissement	17 682	-	14 588	-

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se rapporte à la capacité de la Compagnie de disposer des fonds suffisants pour respecter ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. Les obligations de la Compagnie découlent des demandes de règlement, des engagements contractuels et d'autres sorties de fonds. La Compagnie n'a pas d'engagement important en matière de dépenses en capital, et de telles dépenses ne sont habituellement pas nécessaires dans le cours normal des activités.

Les paiements au titre des réclamations, les engagements contractuels et d'autres sorties de trésorerie sont financés par les flux de trésorerie découlant des produits courants, qui excèdent normalement les besoins de trésorerie. Au 31 décembre 2019, la Compagnie détenait 97 367 \$ (65 372 \$ en 2018) en trésorerie et équivalents de trésorerie et 90 818 \$ (99 452 \$ en 2018) en placements à court terme. De plus, la Compagnie détenait des lignes de crédit et un portefeuille de placements liquides. La juste valeur du volet du portefeuille consacré aux obligations, qui comprend principalement des titres canadiens à revenu fixe émis ou garantis par des gouvernements et des obligations de sociétés de première qualité, ajoutée à celle des actions négociées sur les marchés canadiens et américains, totalisait 4 177 724 \$ au 31 décembre 2019 (3 733 950 \$ en 2018).

En plus des fonds générés en interne, la Compagnie dispose de facilités de crédit de 19 000 \$ (19 000 \$ en 2018) qui lui donnent une souplesse financière supplémentaire pour répondre à ses besoins de trésorerie de manière continue. La Compagnie n'avait prélevé aucun montant (néant en 2018) sur ces facilités à la date de clôture.

Les échéances estimatives des passifs financiers, des contrats d'assurance et des autres engagements de la Compagnie sont présentées dans le tableau ci-dessous selon leur valeur non actualisée. Les passifs financiers et les engagements contractuels sont présentés selon leurs échéances contractuelles estimatives. Les contrats d'assurance et les provisions et autres passifs sont présentés compte tenu des attentes à l'égard de l'échéance des flux de trésorerie futurs ou de la durée des contrats.

Les engagements contractuels ne sont pas présentés dans l'état consolidé de la situation financière.

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	De 6 à 9 ans	Plus de 10 ans	Total
31 décembre 2019	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	324 665	-	-	-	-	324 665
Passif d'impôt exigible	74 147	-	-	-	-	74 147
Contrats d'assurance	2 970 593	980 413	488 732	278 105	56 333	4 774 176
Provisions et autres passifs						
Provision pour commissions de transition des conseillers	45 737	42 440	12 833	24 255	40 816	166 081
Commissions de transition des conseillers à payer	9 537	8 214	-	-	-	17 751
Autres provisions	8 267	500	-	-	-	8 767
Contrats de change à terme	71	-	-	-	-	71
Autres passifs	1 619	822	160	-	-	2 601
	3 434 636	1 032 389	501 725	302 360	97 149	5 368 259
Engagements contractuels						
Financement hypothécaire	8 631	6 674	61	-	-	15 366

Notes annexes

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	De 6 à 9 ans	Plus de 10 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 décembre 2018						
Créditeurs et charges à payer	291 125	-	-	-	-	291 125
Passif d'impôt exigible	39	-	-	-	-	39
Contrats d'assurance	2 736 785	904 407	445 872	239 306	50 993	4 377 363
Provisions et autres passifs						
Provision pour commissions de transition des conseillers	33 140	36 914	15 095	22 401	43 754	151 304
Commissions de transition des conseillers à payer	8 421	8 890	-	-	-	17 311
Autres provisions	4 955	500	-	-	-	5 455
Contrats de change à terme	10 790	-	-	-	-	10 790
Autres passifs	1 406	945	394	-	-	2 745
	3 086 661	951 656	461 361	261 707	94 747	4 856 132
Engagements contractuels						
Engagements aux termes de contrats de location simple	12 014	18 579	8 680	1 513	-	40 786
Financement hypothécaire	2 155	2 171	-	-	-	4 326
	14 169	20 750	8 680	1 513	-	45 112

Les engagements de financement hypothécaire de la Compagnie ont des taux d'intérêt qui varient de 3,54 % à 6,45 % (de 4,00 % à 6,70 % en 2018).

7. Gestion du risque d'assurance

a) Nature des risques découlant des contrats d'assurance

Il y a incertitude quant à savoir si un événement assuré se produit et à quel degré pour chaque police. De par la nature même d'un contrat d'assurance, ce risque est aléatoire, donc imprévisible. Les sociétés d'assurances acceptent le transfert de l'incertitude par les titulaires de police et cherchent à ajouter de la valeur par l'effet du cumul et de la gestion du risque d'assurance. La Compagnie est exposée à des risques de pertes dans l'éventualité où des hypothèses ou des informations incomplètes ou inexacts servent à la tarification, à l'établissement des produits d'assurance ou à la constitution de provisions.

Le principal risque qui découle, pour la Compagnie, de ses contrats d'assurance est que le montant réel des demandes de règlement et des versements connexes puisse dépasser la valeur comptable des passifs d'assurance, la fréquence ou la gravité des sinistres réels ayant dépassé les prévisions.

Puisque la Compagnie est un assureur IARD, une catastrophe pourrait avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Le risque de catastrophe se définit comme l'exposition à des pertes découlant de multiples demandes de règlement à la suite d'une catastrophe. Les risques éventuels comprennent notamment les tremblements de terre, les tornades, les inondations, les tempêtes de vent ou de grêle et les incendies.

Le risque de souscription, le risque de règlement et le risque de conception des produits et d'établissement des prix sont aussi importants pour la gestion appropriée du risque d'assurance. Le risque de souscription correspond aux pertes financières pouvant découler de la sélection et de l'approbation des risques à assurer ou de l'application inappropriée des règles de souscription aux risques assurés. Le risque de règlement est le risque de subir une perte financière à cause d'une variation de la fréquence ou de la gravité des sinistres, d'une évaluation inadéquate des demandes de règlement ou d'un règlement de sinistre inapproprié. Le risque de conception des produits et d'établissement des prix découle des pertes financières pouvant résulter du commerce des assurances lorsque les coûts et les passifs liés à une catégorie de produits dépassent les prévisions sur lesquelles s'appuyait l'établissement des prix pour cette catégorie de produits. Des politiques, des processus et d'autres contrôles internes ont été établis pour gérer ces risques afin qu'ils demeurent dans des limites tolérables.

La Compagnie a recours à la réassurance pour gérer certains risques d'assurance; toutefois, elle demeure tout de même exposée au risque de réassurance. Le risque de réassurance s'entend du risque de perte financière imputable à une garantie de réassurance inadéquate ou à un défaut d'un réassureur. Si un réassureur omet d'acquiescer une demande de règlement pour quelque raison que ce soit, la Compagnie demeure responsable du paiement envers le titulaire de police.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

D'autres facteurs externes jouent un rôle dans la gestion du risque d'assurance de la Compagnie. Les assureurs IARD font l'objet d'une réglementation gouvernementale importante. Comme pour tout secteur réglementé, il se peut que des changements apportés ultérieurement à la réglementation ou d'autres éventualités empêchent la Compagnie d'augmenter ses taux ou de prendre d'autres mesures pour améliorer ses résultats d'exploitation. De plus, des modifications à la réglementation, des interprétations judiciaires nouvelles ou inattendues ou l'évolution du contexte politique pourraient influencer sur le montant des sinistres à régler. Les risques macroéconomiques, comme les fluctuations du rendement des portefeuilles à long terme qui servent à l'évaluation des contrats d'assurance de la Compagnie ou des changements dans les prévisions de la Compagnie quant au niveau d'inflation prévu, sont aussi des aspects importants à prendre en considération pour l'établissement du passif estimatif.

b) Sources d'incertitude et processus de formulation d'hypothèses pour les contrats d'assurance

La Compagnie établit une provision pour sinistres et frais de règlement non réglés afin de couvrir les sinistres subis, mais non réglés à la clôture de la période de présentation de l'information financière. La provision pour sinistres non réglés comporte à la fois une estimation des sinistres individuels et une provision pour sinistres subis mais non déclarés (« SSND »).

Les estimations des sinistres individuels sont établies, au cas par cas, par des experts internes en sinistres qui s'appuient sur leurs connaissances et leur expertise afin d'établir des estimations de la provision pour chaque dossier de sinistre, compte tenu de toute l'information disponible au sujet des circonstances du sinistre. La Compagnie a consigné par écrit une politique et des procédures d'établissement des provisions pour chaque dossier de sinistre. La stratégie d'établissement des provisions pour sinistres et la surveillance de son application et de son efficacité incombent au service national de règlement des sinistres de la Compagnie, sauf pour l'assurance voyage, dont la responsabilité revient au service actuariel de l'AGG. Une surveillance additionnelle de l'assurance voyage est assurée au moyen de la tenue d'une réunion trimestrielle du comité canadien des provisions techniques réglementaires, formé de membres de la Compagnie et de l'AGG. Les provisions pour sinistres sont passées en revue par le comité; le service actuariel de la Compagnie les soumet par la suite à un examen trimestriel par des pairs.

La provision pour SSND doit couvrir les besoins futurs, tant pour les sinistres déclarés que pour ceux qui ont été subis, mais qui n'ont pas encore été déclarés. La Compagnie ne peut établir avec certitude le montant des sinistres déclarés étant donné qu'il pourrait lui manquer certains renseignements à la date d'évaluation. Il est possible que des sinistres surviennent sans être déclarés immédiatement à la Compagnie. C'est pourquoi la valeur de ces sinistres doit être estimée, et il n'est pas exclu qu'il s'écoule plusieurs années avant qu'on ne puisse en déterminer le montant réel.

Le total de la provision pour sinistres et frais de règlement non réglés est une estimation établie au moyen d'un ensemble de techniques actuarielles reconnues pour la projection des sinistres, notamment la méthode du triangle et la méthode Bornhuetter-Ferguson. Ces techniques s'appuient sur les tendances historiques en matière de sinistres de la Compagnie afin de prévoir l'évolution future des sinistres. Lorsqu'il y a un changement important du contexte ou des risques sous-jacents, les données historiques sont ajustées pour tenir compte des différences prévues.

L'estimation actuarielle initiale des sinistres et frais de règlement non réglés représente un montant non actualisé. Cette estimation est ensuite actualisée de manière à tenir compte de la valeur temps de l'argent. Le taux d'actualisation appliqué pour évaluer les sinistres et frais de règlement non réglés dépend du rendement de marché du portefeuille des actifs auxquels sont adossés les passifs liés aux sinistres et tient compte du calendrier des flux de trésorerie liés aux actifs et aux passifs. Ce taux peut varier considérablement en fonction des fluctuations des taux d'intérêt et des écarts de crédit. Les taux d'intérêt utilisés pour actualiser les passifs liés aux sinistres de chaque société d'exploitation s'établissent comme suit :

	2019	2018
CAGC, La Souveraine et COSECO	2,49 %	2,84 %
CUMIS-Générale	2,33 %	2,79 %

Le montant actualisé des sinistres et frais de règlement non réglés reflète les hypothèses quant aux revenus de placement futurs, aux flux de trésorerie prévus et à la constitution de provisions adéquates pour écarts défavorables. Puisque les estimations des sinistres non réglés sont incertaines et que leur fluctuation peut être importante à court terme, la Compagnie inclut des provisions pour écarts défavorables dans les hypothèses relatives à l'évolution des sinistres, aux recouvrements prévus au titre de la réassurance et aux revenus de placement futurs. Les provisions pour écarts défavorables sont établies conformément aux normes actuarielles reconnues afin de s'assurer que les montants du passif actuariel sont suffisants pour régler les prestations futures. Les provisions pour écarts défavorables se situent à l'intérieur des fourchettes recommandées par l'Institut canadien des actuaires (« ICA »).

Notes annexes

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Le tableau suivant présente l'évolution des sinistres, déduction faite de la réassurance et après actualisation.

Année de survenance	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Estimation des coûts finaux liés aux règlements de sinistres ¹ :											
À la clôture de l'année de survenance	1 438 417	1 451 371	1 369 236	1 595 650	1 584 753	1 637 924	1 757 030	1 882 990	2 181 340	2 251 704	
Un an plus tard	1 281 611	1 382 851	1 345 293	1 562 625	1 541 947	1 588 473	1 749 824	1 897 698	2 153 872		
Deux ans plus tard	1 257 183	1 338 812	1 306 988	1 525 744	1 510 417	1 567 564	1 782 620	1 878 246			
Trois ans plus tard	1 238 647	1 325 881	1 282 392	1 516 796	1 496 184	1 572 105	1 770 003				
Quatre ans plus tard	1 218 537	1 303 524	1 269 019	1 497 580	1 491 529	1 558 292					
Cinq ans plus tard	1 218 888	1 308 161	1 268 875	1 514 138	1 495 807						
Six ans plus tard	1 204 957	1 294 171	1 255 413	1 494 589							
Sept ans plus tard	1 196 048	1 289 072	1 251 151								
Huit ans plus tard	1 195 147	1 288 264									
Neuf ans plus tard	1 192 446										
Estimation du cumul des demandes de règlement pour l'exercice considéré	1 192 446	1 288 264	1 251 151	1 494 589	1 495 807	1 558 292	1 770 003	1 878 246	2 153 872	2 251 704	16 334 374
Cumul des paiements reçus	(1 179 404)	(1 262 678)	(1 219 681)	(1 435 308)	(1 386 700)	(1 398 439)	(1 530 477)	(1 523 557)	(1 615 290)	(1 235 418)	(13 786 952)
Provision comptabilisée	13 042	25 586	31 470	59 281	109 107	159 853	239 526	354 689	538 582	1 016 286	2 547 422
Provision relative à 2009 et aux années de survenance précédentes											158 662
Incidence de l'actualisation											133 308
Sinistres et frais de règlement non réglés, solde net											2 839 392

¹ L'estimation du solde net des sinistres et frais de règlement non réglés pour 2018 a été ajustée pour tenir compte des coûts finaux liés aux règlements de sinistres découlant de l'acquisition d'une filiale d'une partie liée en 2018, qui était auparavant présentés dans un poste distinct.

c) Changements dans les hypothèses utilisées pour évaluer les contrats d'assurance

Les hypothèses retenues pour élaborer cette estimation sont choisies par catégorie d'affaires et emplacement géographique. Il faut tenir compte des caractéristiques des risques, des tendances historiques, de la quantité d'informations disponibles sur les demandes individuelles, de l'inflation et de tout autre facteur pertinent. Certaines hypothèses nécessitent un important recours au jugement, notamment en ce qui concerne l'incidence prévue de la législation gouvernementale et des décisions judiciaires à venir. En raison de la diversité des aspects dont il faut tenir compte, il n'est pas véritablement faisable de choisir et de quantifier les hypothèses qui sont plus susceptibles que d'autres d'avoir une incidence importante sur l'évaluation des contrats d'assurance de la Compagnie. Au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent, aucune hypothèse nouvelle n'a été reconnue comme ayant une incidence notable potentielle ou définissable sur l'estimation de l'ensemble des sinistres.

d) Objectifs, politiques et processus de gestion des risques découlant des contrats d'assurance

L'objectif de souscription de la Compagnie consiste à acquérir des affaires dans un de ses marchés cibles en suivant une approche prudente et diversifiée et à obtenir des résultats techniques rentables.

La Compagnie utilise des manuels de souscription exhaustifs qui décrivent les pratiques et procédures utilisées pour l'évaluation du risque d'assurance de chaque élément à assurer et qui indiquent s'il y a lieu ou non d'assurer cet élément. La Compagnie souscrit de l'assurance automobile après un examen annuel du dossier de conduite du client et de ses antécédents de sinistres. Pour la souscription de l'assurance des biens, la Compagnie tient compte de divers facteurs pertinents, dont la condition matérielle, la valeur à neuf des biens, les antécédents de sinistres et le secteur géographique. Tous les membres du personnel du service de souscription suivent une formation appropriée, et leur travail fait l'objet d'un contrôle par la Compagnie. Les conseillers et les courtiers sont rémunérés, en partie, selon la rentabilité de leur portefeuille.

Pour établir la provision pour sinistres et frais de règlement non réglés qui est nécessaire pour couvrir le passif estimatif lié aux sinistres, la Compagnie a pour pratique de maintenir une marge suffisante pour éviter que les résultats des exercices à venir soient affectés par l'évolution des sinistres d'années antérieures et par d'autres facteurs variables, comme l'inflation. Conformément aux exigences du BSIF, la Compagnie soumet ses provisions à un examen complet par des pairs, tous les trois ans; dans cet intervalle, elle soumet également ses méthodes et ses hypothèses à un examen annuel.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Les politiques d'établissement des prix de la Compagnie tiennent compte de nombreux facteurs, y compris les tendances en matière de fréquence et de gravité des sinistres, le taux des dépenses par catégorie de produits, les facteurs de risque spéciaux, le capital nécessaire au maintien de la catégorie de produits et le revenu de placement à gagner sur ce capital. Le processus d'établissement des prix de la Compagnie est conçu de manière à procurer un rendement approprié sur les capitaux propres, tout en assurant la stabilité des taux à long terme. Ces facteurs sont examinés annuellement et donnent lieu à des ajustements périodiques afin de tenir compte du contexte courant.

La Compagnie veille à demeurer conforme à toute la réglementation pertinente et participe activement à des discussions avec les organismes de réglementation, les gouvernements et les groupes sectoriels pour demeurer bien informée des modifications envisagées et pour bien faire connaître ses préoccupations. Lors de sa planification stratégique, elle évalue les conséquences des modifications éventuelles à son contexte réglementaire et politique afin d'ajuster ses plans au besoin.

e) Objectifs, politiques et processus de gestion du risque d'assurance par la réassurance

La Compagnie a pour stratégie de conserver le risque de souscription lorsque c'est financièrement prudent de le faire. Elle évalue annuellement ses besoins d'assurance pour déterminer le niveau de réassurance requis. La réassurance est souscrite pour limiter l'exposition de la Compagnie à un risque en particulier, à une catégorie de risques ou à un risque lié à une zone géographique. Pour gérer le risque de contrepartie de réassurance, la Compagnie évalue et surveille périodiquement la vigueur financière de ses réassureurs.

La Compagnie souscrit des affaires très diversifiées, tant pour ce qui est des branches d'activité que des emplacements géographiques. Rien ne garantit qu'une catastrophe n'entraînera pas des demandes de règlement dépassant la garantie de réassurance maximale de la Compagnie; toutefois, compte tenu des modèles de risque de catastrophe de la Compagnie, celle-ci bénéficie d'une protection d'un niveau qu'elle juge prudent et qui va au-delà des exigences réglementaires.

La Compagnie a pour politique de souscrire et de réassurer des contrats d'assurance afin de limiter sa responsabilité à un montant maximum pour un seul et même sinistre. De plus, la Compagnie a conclu un contrat de réassurance qui limite sa responsabilité si un même événement entraîne une série de demandes de règlement, sauf dans le cas de l'assurance voyage (voir plus loin).

Les montants de rétention nette de la Compagnie s'établissent comme suit :

	2019 \$	2018 \$
Sinistre individuel		
Assurance des biens	7 500	7 500
Assurance responsabilité générale	5 000	5 000
Assurance automobile	5 000	5 000
Assurance détournements et responsabilité des administrateurs	3 000	3 000
Catastrophe		
Limite globale	1 400 000	1 300 000
Plein de conservation de la Compagnie	70 000	70 000

Pour certaines catégories spéciales d'entreprises ou certains types de risques, le plein de conservation pour un seul et même événement peut être inférieur en raison de l'existence d'un traité particulier ou d'une réassurance facultative. La limite globale pour la réassurance contre les catastrophes s'applique à tous les dossiers d'assurance IARD ultimement détenus par GCL. Après application du programme de réassurance contre les catastrophes, le plein de conservation de la Compagnie à l'égard des sinistres survenus se chiffre à 70 000 \$ (70 000 \$ en 2018).

L'assurance accident et maladie en voyage de CUMIS-Générale, souscrite par l'AGG, est cédée à 100 % : 45 % à CCAV et 55 % à un réassureur externe. En outre, 55 % des risques IARD en assurance voyage sont cédés à un réassureur externe; l'exposition maximale de la Compagnie s'établit à 56 \$ par personne (56 \$ en 2018). La réassurance contre les catastrophes est achetée pour une protection de 1 800 \$ (1 800 \$ en 2018) et un plein de conservation de 450 \$ (450 \$ en 2018).

Les conséquences sur le plan de la souscription du recours par la Compagnie à des programmes de réassurance, pour les résultats de l'exercice, sont décrites à la note 9.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

f) Analyse de sensibilité

La Compagnie est exposée à des risques dans chacune des catégories d'affaires, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur sa situation financière. La corrélation des hypothèses a une incidence importante pour la détermination du passif ultime lié au sinistre, et les mouvements dans les hypothèses ne sont pas linéaires; en outre, on ne peut quantifier la sensibilité de certaines hypothèses clés, par exemple les modifications législatives à venir.

Pour s'assurer de disposer d'un capital suffisant pour résister à divers scénarios plausibles et considérablement défavorables, la Compagnie réalise un examen dynamique de la suffisance de son capital. Cet examen est effectué tous les ans, comme l'exige l'ICA, par l'actuaire désigné. Les scénarios défavorables font l'objet d'un examen annuel afin que les risques appropriés soient inclus dans l'examen dynamique de la suffisance du capital. Le risque lié à la fréquence des sinistres et à leur gravité, le risque d'inflation, le risque de prime, le risque de réassurance et le risque lié aux placements ont été pris en compte dans le scénario défavorable plausible retenu pour le dernier examen dynamique de la suffisance du capital. L'exposition au risque de tremblement de terre et le défaut des réassureurs ont aussi été considérés pour des tests de tension, comme il est décrit à la note 7 g). Les derniers résultats ont indiqué que les perspectives financières et la situation du capital de la Compagnie sont satisfaisantes, compte tenu des hypothèses retenues.

La sensibilité estimative, pour la Compagnie, des sinistres non réglés couverts par les contrats d'assurance et du résultat net après impôt aux changements dans les hypothèses correspondant aux meilleures estimations possibles dans les contrats d'assurance s'établit comme suit :

Hypothèse	Sensibilité	Incidence sur les sinistres couverts par les contrats d'assurance		Incidence sur le résultat net après impôt	
		31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2019	31 décembre 2018
		\$	\$	\$	\$
Taux d'actualisation	+100 pb	(57 058)	(50 738)	41 652	37 039
Taux d'actualisation	-100 pb	60 124	53 408	(43 891)	(38 988)
Ratio de perte nette	+10 %	227 502	211 629	(166 076)	(154 489)
Erreur d'estimation	Insuffisance de 1 %	28 394	26 136	(20 728)	(19 079)

Les incidences liées à la sensibilité au taux d'actualisation sont approximativement linéaires dans cette fourchette.

g) Concentrations du risque d'assurance

La Compagnie est exposée à des risques de catastrophe en raison des polices d'assurance biens et automobile de formule générale qu'elle souscrit partout au pays. Les concentrations de risques d'assurance exposés à des sinistres de catastrophe sont évaluées, et la Compagnie a adopté une stratégie de réassurance visant à réduire ces risques à un niveau acceptable.

Une attention particulière est accordée aux risques de tremblement de terre en Colombie-Britannique, au Québec et dans l'est de l'Ontario. La Compagnie utilise des techniques de modélisation des tremblements de terre acceptées dans le secteur pour comprendre son exposition et elle se fonde sur cette information pour établir la garantie contre les catastrophes décrite à la note 7 e). En plus des tremblements de terre, d'autres risques de catastrophe, comme la grêle et les tempêtes de vent, sont aussi modélisés, et la Compagnie souscrit de la réassurance en fonction du risque susceptible d'entraîner la perte la plus prononcée. Puisque la réassurance souscrite contre les catastrophes n'est pas spécifique à un risque, la Compagnie obtient donc un niveau élevé de protection contre les sinistres de catastrophe pouvant découler d'autres risques. Les tests de tension visant le capital de la Compagnie sont basés sur des événements qui se produisent une fois par 500 ans; ils dépassent donc les exigences réglementaires du BSIF.

Les primes nettes acquises de la Compagnie, réparties par branche d'activité et par secteur géographique, s'établissent comme suit :

	2019 \$	2018 \$
Assurance automobile	1 603 822	1 388 566
Assurance habitation	902 713	811 157
Assurance agricole	143 384	130 458
Assurance entreprise	551 374	490 433
Assurance voyage et autres	73 430	66 263
Primes nettes acquises (notes 8 et 22)	3 274 723	2 886 877

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

	2019 \$	2018 \$
Provinces de l'Ouest	1 155 743	1 050 026
Ontario	1 648 926	1 426 448
Québec	161 421	128 372
Provinces de l'Atlantique	308 633	282 031
Primes nettes acquises (notes 8 et 22)	3 274 723	2 886 877

h) Risques financiers liés aux contrats d'assurance

L'information relative au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché pour les contrats d'assurance est présentée à la note 6.

8. Contrats d'assurance

Les contrats d'assurance se composent des soldes suivants :

	31 décembre 2019 \$	31 décembre 2018 \$
Sinistres et frais de règlement non réglés, montant non actualisé	2 853 686	2 667 071
Incidence de la valeur temps de l'argent	(141 929)	(145 666)
Provisions pour écarts défavorables	276 966	249 615
Incidence de l'actualisation	135 037	103 949
Sinistres et frais de règlement non réglés, montant actualisé	2 988 723	2 771 020
Primes non acquises	1 909 860	1 697 482
Programme de bonification	10 630	12 810
	4 909 213	4 481 312

a) Analyse des primes non acquises

	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Montant brut \$	Montant cédé \$	Montant net \$	Montant brut \$	Montant cédé \$	Montant net \$
Assurance automobile	865 419	296	865 123	753 198	211	752 987
Assurance habitation	527 513	106	527 407	472 390	91	472 299
Assurance agricole	79 018	99	78 919	73 150	103	73 047
Assurance entreprise	367 381	14 387	352 994	311 088	8 625	302 463
Assurance voyage et autres	70 529	38 374	32 155	87 656	61 092	26 564
	1 909 860	53 262	1 856 598	1 697 482	70 122	1 627 360

Le montant cédé des primes non acquises est inclus dans les contrats de cession en réassurance à l'état de la situation financière (note 9).

b) Rapprochement des primes non acquises

	2019			2018		
	Montant brut \$	Montant cédé \$	Montant net \$	Montant brut \$	Montant cédé \$	Montant net \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 697 482	70 122	1 627 360	1 399 757	6 475	1 393 282
Primes souscrites	3 780 168	276 207	3 503 961	3 315 810	253 159	3 062 651
Moins : primes acquises	3 567 790	293 067	3 274 723	3 126 601	239 724	2 886 877
Acquisition d'une filiale d'une partie liée	-	-	-	108 516	50 212	58 304
Solde à la clôture de l'exercice	1 909 860	53 262	1 856 598	1 697 482	70 122	1 627 360

Notes annexes

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

c) Analyse des sinistres et frais de règlement non réglés, montant net

	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Montant brut	Montant cédé	Montant net	Montant brut	Montant cédé	Montant net
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Assurance automobile	1 893 830	10 084	1 883 746	1 721 122	11 311	1 709 811
Assurance habitation	279 255	22 854	256 401	294 578	34 274	260 304
Assurance agricole	56 196	898	55 298	58 214	2 160	56 054
Assurance entreprise	685 525	65 328	620 197	619 294	56 494	562 800
Assurance voyage et autres	73 917	50 167	23 750	77 812	53 145	24 667
Provision actualisée	2 988 723	149 331	2 839 392	2 771 020	157 384	2 613 636

d) Rapprochement des sinistres et frais de règlement non réglés, montant net

	2019			2018		
	Montant brut	Montant cédé	Montant net	Montant brut	Montant cédé	Montant net
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 771 020	157 384	2 613 636	2 475 952	135 236	2 340 716
Moins : incidence de l'actualisation à la clôture de l'exercice précédent	103 949	662	103 287	105 568	334	105 234
Sinistres et frais de règlement non réglés, montant non actualisé, à la clôture de l'exercice précédent	2 667 071	156 722	2 510 349	2 370 384	134 902	2 235 482
Payé sur les exercices précédents	(869 116)	(55 271)	(813 845)	(781 047)	(47 607)	(733 440)
Modification de l'estimation des exercices précédents	(28 721)	(22 015)	(6 706)	(78 897)	(28 161)	(50 736)
Engagé pendant l'exercice considéré	2 378 834	127 130	2 251 704	2 279 319	110 345	2 168 974
Payé pendant l'exercice considéré	(1 294 382)	(58 964)	(1 235 418)	(1 278 142)	(71 299)	(1 206 843)
Acquisition d'une filiale d'une partie liée	-	-	-	155 454	58 542	96 912
Sinistres et frais de règlement non réglés, montant non actualisé, à la clôture de l'exercice considéré	2 853 686	147 602	2 706 084	2 667 071	156 722	2 510 349
Incidence de l'actualisation	135 037	1 729	133 308	103 949	662	103 287
Solde à la clôture de l'exercice	2 988 723	149 331	2 839 392	2 771 020	157 384	2 613 636
Partie courante	1 142 648	98 397	1 044 251	1 103 290	110 936	992 354
Partie non courante	1 846 075	50 934	1 795 141	1 667 730	46 448	1 621 282
Solde à la clôture de l'exercice	2 988 723	149 331	2 839 392	2 771 020	157 384	2 613 636

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

9. Programmes de réassurance

a) Incidence des contrats de réassurance sur la souscription

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Cession en réassurance		
Primes souscrites (note 22)	276 207	253 159
Primes acquises	293 067	239 724
Sinistres et prestations	106 183	81 940
Commissions	108 952	85 073
Coût du programme de cession en réassurance	77 932	72 711

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Acceptation en réassurance		
Primes souscrites (note 22)	27 778	19 946
Primes acquises	25 169	19 549
Sinistres et prestations	14 378	9 632
Commissions	10 351	7 158
Bénéfice technique découlant des acceptations en réassurance	440	2 759

b) Contrats de cession en réassurance

Les montants présentés au titre des contrats de cession en réassurance dans l'état consolidé de la situation financière se rapportent aux droits contractuels nets de la Compagnie aux termes de contrats de réassurance et se composent des éléments suivants :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Actifs au titre des cessions en réassurance		
Quote-part des primes non acquises attribuable aux réassureurs (note 8)	53 262	70 122
Quote-part des sinistres et frais de règlement non réglés attribuable aux réassureurs (note 8)	149 331	157 384
Créances sur les réassureurs	8 586	15 495
	211 179	243 001
Passifs au titre des cessions en réassurance		
Commissions de réassurance non acquises	25 968	37 165
Montants à payer à des réassureurs	6 373	5 176
Dépôts de réassureurs sans licence	15 171	26 233
	47 512	68 574
Contrats de cession en réassurance	163 667	174 427
Partie courante	117 890	135 700
Partie non courante	45 777	38 727
	163 667	174 427

Notes annexes

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

10. Frais d'acquisition différés

Les frais d'acquisition différés se ventilent comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	293 131	224 504
Frais d'acquisition différés	695 357	625 957
Amortissement	(675 353)	(596 420)
Acquisition d'une filiale d'une partie liée	-	39 090
Solde à la clôture de l'exercice	313 135	293 131

11. Impôt sur le résultat

a) Rapprochement avec le taux d'impôt prévu par la loi

Dans les états consolidés du résultat net, la charge d'impôt sur le résultat reflète un taux d'impôt effectif qui diffère du taux d'impôt prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2019		2018	
	\$	%	\$	%
Résultat avant impôt	214 151		(69 537)	
Impôt aux taux prévus par la loi	57 821	27,0	(18 775)	27,0
Incidences des éléments suivants :				
Revenus de placement non imposables	(18 789)	(8,8)	(14 476)	20,8
Charges non déductibles	722	0,3	585	(0,8)
Variation des taux d'impôt	(143)	(0,1)	(13)	-
Écart de taux d'impôt effectif des filiales	(11)	-	2	-
Ajustement à la charge d'impôt au titre des exercices antérieurs	(101)	-	(49)	0,1
Autres	626	0,3	296	(0,4)
Charge (recouvrement) d'impôt	40 125	18,7	(32 430)	46,7

b) Impôt sur le résultat inclus dans les états consolidés du résultat net

	2019	2018
	\$	\$
Charge (recouvrement) d'impôt exigible		
Période considérée	46 855	(21 407)
Variation des taux d'impôt	(208)	(45)
Ajustement au titre de périodes précédentes	3 158	(151)
	49 805	(21 603)
Recouvrement d'impôt différé		
Naissance et reprise des différences temporaires	(6 486)	(10 961)
Variation des taux d'impôt	65	32
Ajustement au titre des périodes précédentes	(3 259)	102
	(9 680)	(10 827)
Charge (recouvrement) d'impôt	40 125	(32 430)

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

c) Impôt sur le résultat inclus dans les autres éléments du résultat global

	2019	2018
	\$	\$
Charge (recouvrement) d'impôt exigible	33 034	(20 303)
Charge (recouvrement) d'impôt différé	(1 533)	4 715
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt inclus dans les autres éléments du résultat global	31 501	(15 588)

	2019	2018
	\$	\$
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans les états consolidés du résultat net :		
Profits (pertes) nets latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	55 611	(19 701)
Ajustement de reclassement au titre des (profits) pertes portées au résultat, montant net	(23 263)	1 024
Total des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans les états consolidés du résultat net	32 348	(18 677)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans les états consolidés du résultat net :		
Réévaluation des obligations au titre des prestations de retraite	(847)	3 089
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt inclus dans les autres éléments du résultat global	31 501	(15 588)

d) Composantes de l'impôt différé

	Actifs	Passifs	Montant net
	\$	\$	\$
31 décembre 2019			
Obligations et créances hypothécaires	436	-	436
Actions	(2 987)	-	(2 987)
Immobilisations incorporelles	657	(7 612)	(6 955)
Immobilisations corporelles	183	(10)	173
Actifs au titre de droits d'utilisation	(7 269)	-	(7 269)
Contrats d'assurance	43 359	-	43 359
Obligations au titre des prestations de retraite	34 764	-	34 764
Obligations locatives	7 441	-	7 441
Provisions et autres passifs	43 700	-	43 700
Reports prospectifs de pertes et crédits	6 936	78	7 014
	127 220	(7 544)	119 676

	Actifs	Passifs	Montant net
	\$	\$	\$
31 décembre 2018			
Obligations et créances hypothécaires	763	-	763
Actions	(3 639)	-	(3 639)
Immobilisations incorporelles	383	(3 968)	(3 585)
Immobilisations corporelles	101	4	105
Contrats d'assurance	40 717	-	40 717
Obligations au titre des prestations de retraite	32 583	-	32 583
Provisions et autres passifs	38 026	-	38 026
Reports prospectifs de pertes et crédits	7 815	88	7 903
	116 749	(3 876)	112 873

Notes annexes

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Le tableau qui suit présente l'évolution nette de l'impôt différé.

	2019	2018
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	112 873	101 935
Recouvrement inscrit à l'état du résultat net (note 24)	9 680	10 827
Recouvrement (charge) inscrit dans les autres éléments du résultat global	1 533	(4 715)
Acquisition d'une filiale d'une partie liée (note 26)	-	4 961
Autres éléments	(4 410)	(135)
Solde à la clôture de l'exercice	119 676	112 873

e) Reports prospectifs de pertes

La Compagnie dispose de reports prospectifs de pertes autres qu'en capital de 26 006 \$ (28 843 \$ en 2018) à l'égard desquels un montant d'impôt différé de 7 014 \$ (7 799 \$ en 2018) a été comptabilisé. Les reports prospectifs de pertes autres qu'en capital viennent à échéance comme suit :

	\$
2036	175
2037	359
2038	344
2039	25 128

12. Immobilisations incorporelles

	Goodwill	Licences	Marque	Relations clients	Logiciels	Logiciels en voie de conception	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
1 ^{er} janvier 2018	1 076	53 750	-	26 394	18 395	-	99 615
Entrées	-	1 250	-	177	361	3 428	5 216
Acquisition d'une filiale d'une partie liée	5 730	-	800	5 700	-	-	12 230
31 décembre 2018	6 806	55 000	800	32 271	18 756	3 428	117 061
Entrées	-	-	-	18 165	-	7 469	25 634
31 décembre 2019	6 806	55 000	800	50 436	18 756	10 897	142 695
Cumul des amortissements							
1 ^{er} janvier 2018	-	-	-	8 180	18 127	-	26 307
Amortissement (note 24)	-	-	-	3 251	188	-	3 439
Acquisition d'une filiale d'une partie liée	-	-	-	4 702	-	-	4 702
31 décembre 2018	-	-	-	16 133	18 315	-	34 448
Amortissement (note 24)	-	-	-	4 070	182	-	4 252
31 décembre 2019	-	-	-	20 203	18 497	-	38 700
Valeur comptable nette							
31 décembre 2018	6 806	55 000	800	16 138	441	3 428	82 613
31 décembre 2019	6 806	55 000	800	30 233	259	10 897	103 995

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

La valeur comptable du goodwill attribué aux unités génératrices de trésorerie au 31 décembre 2019 s'établissait comme suit :

Unité génératrice de trésorerie	Total \$
CUMIS-Générale	5 730
CAGC	1 076
	6 806

13. Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

La Compagnie applique IFRS 16 à ses états financiers consolidés depuis le 1^{er} janvier 2019.

La Compagnie loue des biens immobiliers; il s'agit essentiellement de bureaux à l'usage des conseillers et des représentants du service à la clientèle situés un peu partout au pays. Les contrats de location ont une durée allant de moins de trois à neuf ans.

Actifs au titre de droits d'utilisation

	Immeubles \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	35 764
Entrées	4 869
Amortissement	(11 468)
Solde au 31 décembre 2019	29 165

Obligations locatives

	Immeubles \$
Obligations locatives non comptabilisées au 31 décembre 2018	40 786
Contrats de location transférés à une partie liée	(2 839)
Obligations locatives découlant des contrats de location simple, avant actualisation, au 1^{er} janvier 2019	37 947
Loyer de base	33 318
Options de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain	4 629
Actualisation au 1 ^{er} janvier 2019	(2 183)
Obligations locatives découlant des contrats de location simple au 1^{er} janvier 2019	35 764

	\$
Flux de trésorerie non actualisés	
Moins de un an	10 992
De un an à trois ans	14 097
De quatre à cinq ans	6 081
De six à neuf ans	580
Solde non actualisé au 31 décembre 2019	31 750
Actualisation	(1 947)
Obligations locatives au 31 décembre 2019	29 803
Partie courante	10 992
Partie non courante	18 811
Obligations locatives au 31 décembre 2019	29 803

Des sorties de trésorerie éventuelles non actualisées de 64 027 \$ ont été exclues des obligations locatives, puisqu'il n'est pas raisonnablement certain que les contrats de location correspondants seront reconduits. Les obligations locatives ne tiennent pas compte non plus de sorties de trésorerie futures non actualisées de 580 \$ à l'égard des contrats de location qui lient la Compagnie, mais qui ne sont pas encore en vigueur.

Notes annexes

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Charges incluses dans les états consolidés du résultat net

	2019 \$
Intérêts sur les obligations locatives	861
Paievements variables au titre des contrats de location, non pris en compte dans les obligations locatives	5 725
Charge relative aux contrats de location comptabilisée dans les états consolidés du résultat net	6 586

14. Autres actifs

	31 décembre 2019 \$	31 décembre 2018 \$
Solde dû par des parties liées (note 25)	35 714	42 535
Prêts à des parties liées (note 25)	300	300
Créances au titre des acceptations en réassurance	3 040	1 435
Immobilisations corporelles	14 438	18 118
Sommes exigibles des programmes de partage des risques	3 879	4 192
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	7 061	7 925
Charges payées d'avance	3 540	4 126
Autres	7 308	5 699
	75 280	84 330

Le tableau ci-dessous présente les immobilisations corporelles.

	Matériel informatique \$	Mobilier et matériel \$	Améliorations locatives \$	Projets en cours \$	Total \$
Coût					
1 ^{er} janvier 2018	44 017	36 666	59 704	1 385	141 772
Entrées	11	368	2 484	295	3 158
Sorties	(1 578)	-	-	-	(1 578)
Transferts	-	-	1 079	(1 079)	-
31 décembre 2018	42 450	37 034	63 267	601	143 352
Entrées	24	2 813	1 206	992	5 035
Sorties	-	-	(1 014)	-	(1 014)
Transferts	-	(1 142)	1 004	(1 004)	(1 142)
31 décembre 2019	42 474	38 705	64 463	589	146 231
Cumul des amortissements					
1 ^{er} janvier 2018	40 526	29 554	48 174	-	118 254
Amortissement	2 259	1 556	4 455	-	8 270
Sorties	(1 290)	-	-	-	(1 290)
31 décembre 2018	41 495	31 110	52 629	-	125 234
Amortissement	905	1 379	4 275	-	6 559
31 décembre 2019	42 400	32 489	56 904	-	131 793
Valeur comptable nette					
31 décembre 2018	955	5 924	10 638	601	18 118
31 décembre 2019	74	6 216	7 559	589	14 438

15. Provisions et autres passifs

	31 décembre 2019 \$	31 décembre 2018 \$
Provision pour commissions de transition des conseillers	137 873	116 161
Commissions de transition des conseillers à payer	17 300	16 774
Autres provisions	8 767	5 455
Contrats de change à terme (note 5)	71	10 790
Autres passifs	2 601	2 745
	166 612	151 925

La provision pour commissions de transition des conseillers est une obligation envers les conseillers actifs dont le calcul s'appuie sur le cumul des prestations acquises jusqu'à ce moment à la valeur actualisée et repose sur l'hypothèse que les sorties de fonds associées aux prestations acquises auront été effectuées à la date prévue de cessation d'emploi. La provision est actualisée au taux de 2,80 % (3,67 % en 2018) et suppose un âge moyen de 56 ans à la cessation d'emploi (57 ans en 2018). Un rapprochement de la provision pour commissions de transition des conseillers est présenté ci-après :

	2019 \$	2018 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	116 161	109 610
Provision supplémentaire imputée au résultat		
Cumul des avantages des conseillers	16 590	13 795
Charge d'intérêts	4 662	3 917
Règlements relatifs à la cessation d'emploi des conseillers	(9 616)	(7 910)
Modifications des hypothèses	10 076	(3 251)
Solde à la clôture de l'exercice	137 873	116 161

Une diminution de 1 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de 8 957 \$ de la provision pour commissions de transition des conseillers (8 100 \$ en 2018) et une réduction de 6 539 \$ du résultat net (5 913 \$ en 2018). Une diminution de 2 ans de l'âge moyen à la cessation d'emploi entraînerait une augmentation de 4 146 \$ de la provision pour commissions de transition des conseillers (5 275 \$ en 2018) et une réduction de 3 026 \$ du résultat net (3 851 \$ en 2018). Des variations plus grandes du taux et de l'âge auraient une incidence proportionnelle sur le résultat net.

16. Obligations au titre des prestations de retraite

La Compagnie offre un régime à cotisations définies et des prestations de soins médicaux, dentaires et d'assurance vie à l'intention des employés admissibles. Le principal régime de retraite est un régime à cotisations définies, qui n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser d'autres montants.

a) Prestations pour soins médicaux, soins dentaires et assurance vie

La Compagnie offre des prestations pour soins médicaux, soins dentaires et assurance vie à l'intention des retraités admissibles et de certaines autres personnes. L'obligation au titre des prestations constituées a été calculée au 31 décembre 2019 en fonction des hypothèses actuarielles qui avaient été mises à jour lors de l'évaluation effectuée au 1^{er} janvier 2019. Le régime n'est pas capitalisé et la Compagnie s'acquitte de ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La prochaine évaluation actuarielle triennale doit être effectuée en date du 1^{er} janvier 2022.

Notes annexes

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Les informations concernant le coût, le passif et les hypothèses actuarielles du régime se présentent comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde à l'ouverture de l'exercice	120 501	126 686
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4 302	4 749
Coût financier des prestations constituées	4 738	4 366
Prestations versées	(4 050)	(3 879)
(Profit) perte de réévaluation		
Gains et pertes actuariels découlant des modifications des hypothèses financières	16 745	(11 421)
Pertes actuarielles découlant des modifications des hypothèses démographiques	(13 575)	-
Solde à la clôture de l'exercice	128 661	120 501
Éléments du coût des prestations définies constaté au cours de l'exercice		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4 302	4 749
Coût financier des prestations constituées	4 738	4 366
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en résultat net	9 040	9 115
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies :		
Gains et pertes actuariels découlant des modifications des hypothèses financières	16 745	(11 421)
Pertes actuarielles découlant des modifications des hypothèses démographiques	(13 575)	-
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	3 170	(11 421)
Total des composantes du coût des prestations définies	12 210	(2 306)

L'évaluation des composantes des obligations au titre des prestations de retraite est assujettie à l'incertitude relative à la mesure. La direction formule chaque hypothèse en fonction de la conjoncture et des résultats techniques disponibles; cependant, la nature à long terme des risques courus et des variations futures des résultats réels rend l'évaluation incertaine.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses importantes	2019	2018
Taux d'actualisation	3,25 %	4,00 %
Taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins médicaux aux 31 décembre		
Taux tendanciel initial des coûts des soins médicaux	5,25 %	5,50 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	4,50 %	4,50 %
Exercice au cours duquel le taux est censé se stabiliser	2022	2022
Mortalité		
Salariés prenant leur retraite à la clôture de l'exercice considéré :		
Espérance de vie moyenne pour un homme prenant sa retraite à 65 ans	22,0	21,8
Espérance de vie moyenne pour une femme prenant sa retraite à 65 ans	24,3	24,2
Salariés prenant leur retraite 20 ans après la clôture de l'exercice considéré :		
Espérance de vie moyenne pour un homme prenant sa retraite à 65 ans	23,1	22,9
Espérance de vie moyenne pour une femme prenant sa retraite à 65 ans	25,3	25,1

Les hypothèses relatives au taux de mortalité futur sont établies en fonction de conseils actuariels conformes aux statistiques publiées.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

La sensibilité de l'obligation au titre des autres régimes d'avantages aux modifications des principales hypothèses actuarielles (après pondération) est la suivante :

Hypothèses importantes	Variation de l'hypothèse	Incidence sur l'obligation au titre des autres régimes d'avantages	
		Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
Taux d'actualisation	1,00 %	Diminution de 21 703 \$	Augmentation de 29 195 \$
Taux tendanciels des coûts médicaux et dentaires	1,00 %	Augmentation de 25 702 \$	Diminution de 20 775 \$
Espérance de vie	1 an	Augmentation de 7 402 \$	Diminution de 7 233 \$

L'analyse de sensibilité ci-dessus est fondée sur une variation d'une hypothèse alors que toutes les autres demeurent constantes. En fait, il est peu probable qu'une telle situation se produise, car les variations de certaines hypothèses peuvent être reliées. Pour calculer la sensibilité de l'obligation à des hypothèses actuarielles importantes, la méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées qui a été appliquée au calcul de l'obligation au titre des prestations de retraite comptabilisée à l'état de la situation financière.

La durée moyenne pondérée du passif au titre des prestations constituées est de 21,7 années.

Du fait de son régime de prestations pour soins médicaux, soins dentaires et assurance vie, la Compagnie est exposée à des risques normaux, dont la variation de rendements obligataires et l'espérance de vie. Le taux d'actualisation est dérivé des rendements d'obligations de sociétés, une diminution des rendements obligataires entraînant une augmentation de l'obligation au titre des prestations constituées. Les prestations pour soins médicaux et soins dentaires sont versées pendant toute la vie du membre, donc tout accroissement de l'espérance de vie entraînera une augmentation de l'obligation au titre des prestations constituées. Le coût ultime du régime dépendra des événements futurs qui se produiront réellement plutôt que des hypothèses formulées.

b) Régime de retraite à cotisations définies

La Compagnie offre un régime de retraite à cotisations définies à l'ensemble de son personnel. Le coût total comptabilisé du régime à cotisations définies est de 16 846 \$ (15 447 \$ en 2018) et il est inscrit dans les frais généraux aux états consolidés du résultat net.

17. Capital-actions

Le nombre de titres et les montants par action ne sont pas exprimés en milliers.

Nombre autorisé d'actions privilégiées de premier rang

Les actions privilégiées de catégorie A, les actions privilégiées de catégorie B et les actions privilégiées de catégorie E sont de rang égal entre elles et ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'actions privilégiées et d'actions ordinaires.

1 440 000	Actions privilégiées de catégorie A, série A, à dividende non cumulatif devant être déterminé chaque semestre par le conseil d'administration sous réserve d'un taux minimal de 5 % de la valeur de rachat, s'il est déclaré, rachetables à la valeur de rachat de 37,50 \$ l'action, ayant une valeur attribuée de 25 \$ l'action. Convertibles en actions privilégiées de catégorie F, série A. La Compagnie peut racheter ou acheter en tout temps, à son gré, une partie ou la totalité des actions à leur valeur de rachat selon les conditions établies dans son Règlement n° 2.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie A, série B, à dividende non cumulatif devant être déterminé chaque semestre par le conseil d'administration sous réserve d'un taux minimal de 5 % de la valeur de rachat, s'il est déclaré, rachetables à la valeur de rachat de 100 \$ l'action, ayant une valeur attribuée de 100 \$ l'action. La Compagnie peut racheter ou acheter en tout temps, à son gré, une partie ou la totalité des actions à leur valeur de rachat selon les conditions établies dans son Règlement n° 2.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie B, à dividende non cumulatif devant être déterminé chaque semestre par le conseil d'administration sous réserve d'un taux minimal de 5 % de la valeur de rachat, s'il est déclaré, rachetables à la valeur de rachat de 50 \$ l'action, ayant une valeur attribuée de 25 \$ l'action. Convertibles en actions privilégiées de catégorie G, série A. La Compagnie peut racheter ou acheter en tout temps, à son gré, une partie ou la totalité des actions à leur valeur de rachat selon les conditions établies dans son Règlement n° 2.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie E, série A, à dividende non cumulatif, s'il est déclaré, payable trimestriellement au taux de 5,75 % par année jusqu'au 30 juin 2002. Après le 30 juin 2002, les dividendes correspondront à 90 % du taux préférentiel jusqu'à concurrence de 5,50 %. Le 30 juin 2002 et le 30 juin de chaque période quinquennale ultérieure, le porteur aura le droit de convertir les actions privilégiées de catégorie E, série A, en actions privilégiées de catégorie E, série B, rachetables, à dividende non cumulatif, à raison de une action pour une. Le 30 juin 2002 et le 30 juin de chaque période quinquennale ultérieure, la Compagnie pouvait racheter la totalité des actions émises à 25 \$ l'action. Après le 30 juin 2002 et en tout temps par la suite à l'exception des dates anniversaires, la Compagnie pouvait racheter la totalité ou une partie des actions émises à 25,50 \$ l'action. Le 30 juin 2007, la Compagnie a racheté la totalité des actions privilégiées de catégorie E, série A, au prix de rachat en trésorerie de 25 \$ par action.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie E, série B, émises le 30 juin 2002 et tous les cinq ans par la suite, uniquement à la conversion des actions privilégiées de catégorie E, série A. Le dividende non cumulatif, s'il est déclaré, est payable trimestriellement. Le 21 ^e jour précédant le 30 juin 2002 et le 30 juin de chaque période quinquennale ultérieure, le taux de dividende sera fixé à au moins 95 % du rendement des obligations du gouvernement du Canada. Le 30 juin 2007 et le 30 juin de chaque période quinquennale ultérieure, la Compagnie pourra racheter la totalité des actions émises à 25 \$ l'action.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie E, série C, à dividende non cumulatif, s'il est déclaré, payable trimestriellement au taux de 0,3125 \$ par action, soit un rendement de 5,00 % par année. Le dividende initial de 0,3767 \$ par action a été déclaré et payé le 30 septembre 2007. Le 30 juin 2012 et par la suite, la Compagnie pourra racheter en tout temps, à son gré, une partie ou la totalité des actions privilégiées de catégorie E, série C, en circulation contre un versement en trésorerie de 26,00 \$ par action privilégiée de catégorie E, série C, au cours de la période de 12 mois débutant le 30 juin 2012, contre un versement en trésorerie de 25,75 \$ par action au cours de la période de 12 mois débutant le 20 juin 2013, contre un versement en trésorerie de 25,50 \$ par action au cours de la période de 12 mois débutant le 30 juin 2014, contre un versement en trésorerie de 25,25 \$ par action au cours de la période de 12 mois débutant le 30 juin 2015 et contre un versement en trésorerie de 25,00 \$ par action à partir du 30 juin 2016. Le paiement versé pour chacune des périodes susmentionnées devra également inclure un montant correspondant à tous les dividendes déclarés et non versés sur les actions privilégiées jusqu'à la date de rachat, exclusivement.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie E, série D, à dividende non cumulatif, s'il est déclaré, payable trimestriellement au taux de 1,8125 \$ par action, soit un rendement de 7,25 % par année. Le dividende initial de 0,6505 \$ par action a été déclaré et payé le 30 septembre 2009. Le 30 juin 2014 et le 30 juin de chaque période quinquennale ultérieure, le taux de dividende sera fixé à nouveau afin qu'il corresponde au rendement alors en vigueur des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 5,21 %. Les actions privilégiées de catégorie E, série D, n'étaient pas rachetables avant le 30 juin 2014. Le 30 juin 2014, la Compagnie a racheté la totalité des actions privilégiées de catégorie E, série D, au prix de rachat en trésorerie de 25,00 \$ par action.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie E, série E, émises le 30 juin 2014 et tous les cinq ans par la suite, seulement à la conversion des actions privilégiées de catégorie E, série D. Le dividende à taux variable trimestriel non cumulatif, s'il est déclaré, correspond au rendement alors en vigueur des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois majoré de 5,21 %. La Compagnie peut racheter une partie ou la totalité des actions privilégiées de catégorie E, série E, en circulation, à son gré et sans le consentement des porteurs, en payant un montant en trésorerie pour chaque action privilégiée de catégorie E, série E, ainsi rachetée, lequel montant correspond : i) à 25,00 \$ l'action majoré d'un montant égal à la somme de tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date établie pour le rachat, exclusivement, dans le cas de rachats effectués le 30 juin 2019 et le 30 juin de chaque période quinquennale ultérieure, ou ii) à 25,50 \$ l'action majoré d'un montant égal à la somme de tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date établie pour le rachat, exclusivement, dans le cas de rachats effectués à toute date postérieure au 30 juin 2014 qui n'est pas une date de conversion des actions privilégiées de catégorie E, série E.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Nombre autorisé d'actions privilégiées de rang inférieur

Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie C pouvant être émises en séries.
100 000	Actions privilégiées de catégorie C, série A, à dividende non cumulatif de 6 % et à dividende participatif d'au plus 5 %, devant chacun être déterminé annuellement par le conseil d'administration, d'une valeur déclarée de 100 \$ par action.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie D, série A, à dividende non cumulatif devant être déterminé annuellement par le conseil d'administration, rachetables à 100 \$ par action, d'une valeur déclarée de 100 \$ par action.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie D, série B, à dividende non cumulatif devant être déterminé annuellement par le conseil d'administration, rachetables à 100 \$ par action, d'une valeur déclarée de 100 \$ par action.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie D, série C, à dividende non cumulatif devant être déterminé annuellement par le conseil d'administration, rachetables à 100 \$ par action, d'une valeur déclarée de 100 \$ par action.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie F, série A, à dividende non cumulatif sous réserve d'un taux minimum de 5 %, s'il est déclaré, devant être déterminé annuellement par le conseil d'administration, rachetables à 37,50 \$ par action, d'une valeur attribuée de 25 \$ par action.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie G, série A, à dividende non cumulatif sous réserve d'un taux minimum de 5 %, s'il est déclaré, devant être déterminé annuellement par le conseil d'administration, rachetables à 50 \$ par action, d'une valeur attribuée de 25 \$ par action.
Nombre illimité	Les actions privilégiées de catégorie H, I et J ont été autorisées, mais sans qu'aucune caractéristique ne leur soit attribuée, et elles n'ont pas encore été émises. Le conseil d'administration a le droit de définir les caractéristiques des catégories et de les émettre au besoin.

Actions ordinaires autorisées

Nombre illimité	Actions ordinaires
-----------------	--------------------

Tout rachat d'actions doit être approuvé au préalable par le BSIF.

Les changements et le nombre d'actions émises et en circulation s'établissent comme suit :

	Ouverture de l'exercice		Émises pendant l'exercice		Rachetées pendant l'exercice		Clôture de l'exercice	
	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$
2019								
Actions privilégiées de catégorie A, série A	119 818	2 998	-	-	119 818	2 998	-	-
Actions privilégiées de catégorie A, série B	748 168	74 816	101 705	10 171	59 696	5 970	790 177	79 017
Actions privilégiées de catégorie B	422	11	-	-	10	1	412	10
Actions privilégiées de catégorie D, série A	13 803	1 380	-	-	-	-	13 803	1 380
Actions privilégiées de catégorie D, série B	42 535	4 254	-	-	-	-	42 535	4 254
Actions privilégiées de catégorie D, série C	43 184	4 318	-	-	-	-	43 184	4 318
Actions privilégiées de catégorie E, série C	4 000 000	100 000	-	-	-	-	4 000 000	100 000
Actions privilégiées de catégorie F, série A	488 624	12 216	-	-	-	-	488 624	12 216
Actions privilégiées de catégorie G, série A	14 984	375	-	-	-	-	14 984	375
Actions ordinaires	24 499 925	229 776	2 120 470	130 002	-	-	26 620 395	359 778
		430 144		140 173		8 969		561 348
Moins le régime de prêts pour l'achat d'actions à l'intention du personnel		16 692						16 569
		413 452						544 779

Notes annexes

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

	Ouverture de l'exercice		Émises pendant l'exercice		Rachetées pendant l'exercice		Clôture de l'exercice	
	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$
2018								
Actions privilégiées de catégorie A, série A	164 287	4 107	-	-	44 469	1 109	119 818	2 998
Actions privilégiées de catégorie A, série B	690 759	69 075	99 896	9 990	42 487	4 249	748 168	74 816
Actions privilégiées de catégorie B	426	11	-	-	4	-	422	11
Actions privilégiées de catégorie D, série A	13 803	1 380	-	-	-	-	13 803	1 380
Actions privilégiées de catégorie D, série B	42 535	4 254	-	-	-	-	42 535	4 254
Actions privilégiées de catégorie D, série C	43 184	4 318	-	-	-	-	43 184	4 318
Actions privilégiées de catégorie E, série C	4 000 000	100 000	-	-	-	-	4 000 000	100 000
Actions privilégiées de catégorie F, série A	488 624	12 216	-	-	-	-	488 624	12 216
Actions privilégiées de catégorie G, série A	14 984	375	-	-	-	-	14 984	375
Actions ordinaires	21 503 693	48 076	2 996 232	181 700	-	-	24 499 925	229 776
		243 812		191 690		5 358		430 114
Moins le régime de prêts pour l'achat d'actions à l'intention du personnel		15 972						16 692
		227 840						413 452

Le régime de prêts pour l'achat d'actions à l'intention du personnel consiste en une série de prêts consentis au personnel de la société mère ultime de la Compagnie et de ses filiales aux fins d'achat d'actions privilégiées de catégorie A, série B, de la Compagnie. Les prêts sont consentis sans intérêt à tous les employés à des intervalles préétablis et ils sont remboursés au moyen de prélèvements sur la paie et du versement de dividendes. Les prêts sont habituellement réglés dans un délai de 10 ans et sont garantis par les actions privilégiées. La valeur comptable des actions privilégiées s'approche étroitement de la juste valeur du régime de prêts pour l'achat d'actions à l'intention du personnel.

En 2019, la Compagnie a émis 2 120 470 actions ordinaires (2 996 232 en 2018) d'une valeur de 130 002 \$ (181 700 \$ en 2018) à l'intention de sa société mère par suite de l'acquisition d'une filiale d'une partie liée (note 26).

Les dividendes s'établissent comme suit :

	2019				2018			
	Déclarés	Déclarés par action	Versés	Versés par action	Déclarés	Déclarés par action	Versés	Versés par action
Dividendes	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A, série A	-	-	113	0,94	232	1,88	274	1,88
Catégorie A, série B	3 887	5,00	3 782	5,00	3 664	5,00	3 521	5,00
Catégorie B	1	2,50	1	2,50	1	2,50	1	2,50
Catégorie D, série A	69	5,00	69	5,00	69	5,00	69	5,00
Catégorie D, série B	213	5,00	213	5,00	213	5,00	213	5,00
Catégorie D, série C	216	5,00	216	5,00	216	5,00	216	5,00
Catégorie E, série C	5 000	1,25	5 000	1,25	5 000	1,25	5 000	1,25
Catégorie F, série A	916	1,88	916	1,88	916	1,88	916	1,88
Catégorie G, série A	37	2,50	37	2,50	37	2,50	37	2,50
Actions ordinaires	48 000	1,81	48 000	1,81	-	-	-	-
	58 339		58 347		10 348		10 247	

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

18. Résultat par action

Le résultat par action est établi en divisant le résultat net, déduction faite du total des dividendes sur les actions privilégiées, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires entièrement libérées en circulation au cours de l'exercice.

	2019 \$	2018 \$
Résultat net	174 026	(37 107)
Moins les dividendes déclarés sur les actions privilégiées	10 339	10 348
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	163 687	(47 455)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	25 560	23 359
Résultat par action	6,40	(2,03)

19. Résultats non distribués

La Compagnie a déduit 6 493 \$ (7 992 \$ en 2018) des résultats non distribués pour rendre compte de l'écart entre la valeur comptable et la valeur de rachat des actions privilégiées.

	2019 \$	2018 \$
Actions privilégiées de catégorie A, série A	-	1 498
Actions privilégiées de catégorie B	10	11
Actions privilégiées de catégorie F, série A	6 108	6 108
Actions privilégiées de catégorie G, série A	375	375
	6 493	7 992

20. Cumul des autres éléments du résultat global

	31 décembre 2019 \$	31 décembre 2018 \$
Profits latents sur actifs financiers disponibles à la vente	210 575	123 349
Cumul des réévaluations des obligations au titre des prestations de retraite	(38 271)	(35 948)
Acquisition d'une filiale d'une partie liée	-	3 036
	172 304	90 437

21. Gestion du capital

La Compagnie considère le capital comme une ressource rare et stratégique. Cette ressource préserve la santé financière de l'organisation et joue un rôle essentiel dans la poursuite d'occasions d'affaires stratégiques par la Compagnie. Un capital suffisant sert également de filet de sécurité en cas de pertes éventuelles imprévues et permet d'établir une relation de confiance entre la Compagnie et les actionnaires, les titulaires de police, les créanciers et les autres intervenants.

Aux fins de la gestion du capital, la Compagnie a défini le capital comme étant les capitaux propres, excluant le cumul des autres éléments du résultat global. La politique de gestion du capital de la Compagnie est approuvée par le conseil d'administration. L'objectif de cette politique est de protéger le capital et d'évaluer la répartition de la ressource rare et stratégique qu'est le capital, de maximiser le rendement du capital investi et de prévoir les besoins futurs en capital. Le comité de gestion du capital surveille le capital au niveau de la société mère ultime de la Compagnie.

La Compagnie a recours à la réassurance pour protéger son capital contre les pertes découlant de catastrophes causées notamment par des tremblements de terre, des tornades, des tempêtes de vent ou de grêle, des inondations et des incendies. La fréquence et la gravité des pertes découlant de catastrophes sont imprévisibles. Afin de limiter leur incidence potentielle, la Compagnie souscrit des contrats de réassurance, lesquels permettent de rembourser les sinistres à la Compagnie. Le programme de réassurance de la Compagnie est exposé en détail à la note 7 e). Le plein de conservation de la Compagnie par événement se chiffre à 70 000 \$ (70 000 \$ en 2018), ce qui représente environ 4,2 % de son capital (4,5 % en 2018).

Notes annexes

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Chaque année, l'actuaire désigné prépare un examen dynamique de suffisance du capital qui permet de prévoir et d'analyser les tendances en matière de suffisance du capital selon divers scénarios défavorables plausibles. Également chaque année, la Compagnie effectue une simulation de crise conformément à la ligne directrice E-18 du BSIF. Cette simulation sert à déterminer les répercussions éventuelles, sur la situation financière de la Compagnie, d'une séquence précise de changement de facteurs de risque qui correspond à des événements exceptionnels, mais plausibles. Au moins une fois l'an, la Compagnie effectue une évaluation interne des risques et de la solvabilité (le « dispositif ORSA ») pour déterminer le montant minimal de capital qu'elle peut détenir dans les limites de sa propension à prendre des risques (le « capital établi selon le dispositif ORSA »). Les résultats de cette évaluation sont remis au conseil d'administration.

CAGC et certaines de ses filiales doivent se conformer aux exigences en matière de capital réglementaire du BSIF et de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le BSIF évalue la vigueur financière des assureurs IARD au moyen d'un test du capital minimal de solvabilité. Ce test compare le capital d'une entreprise, y compris le cumul des autres éléments du résultat global, avec le profil de risque de cette entreprise. Le cadre de suffisance du capital fondé sur les risques permet d'évaluer le risque lié aux actifs, aux contrats d'assurance, aux règlements échelonnés, aux lettres de crédit, aux instruments dérivés, aux contrats de réassurance sans licence et à d'autres risques, en tenant compte de divers facteurs.

La cible interne de la Compagnie, ou test du capital minimal interne, est déterminée en fonction du capital établi selon le dispositif ORSA, et tient compte des résultats de l'examen dynamique de suffisance du capital et de la simulation de crise ainsi que de la cible pour le test du capital minimal de solvabilité selon le BSIF, qui est de 150 %. Le capital minimal interne de la Compagnie a été fixé à 180 % par le conseil d'administration. Au 31 décembre 2019, le capital détenu par la Compagnie et ses filiales dépassait aussi bien le ratio cible fixé par le BSIF que les montants minimaux que la Compagnie s'est elle-même fixés.

22. Primes nettes acquises

	2019 \$	2018 \$
Primes directes souscrites	3 752 390	3 295 864
Primes souscrites liées aux acceptations en réassurance (note 9)	27 778	19 946
Primes souscrites, montant brut	3 780 168	3 315 810
Primes souscrites liées aux cessions en réassurance (note 9)	(276 207)	(253 159)
Primes souscrites, montant net	3 503 961	3 062 651
Variation du montant brut des primes non acquises	(212 378)	(189 209)
Variation des primes non acquises liées aux cessions en réassurance	(16 860)	13 435
Primes nettes acquises (notes 7 et 8)	3 274 723	2 886 877

23. Informations supplémentaires sur les charges

	2019 \$	2018 \$
Rémunération	356 441	310 693
Obligations au titre des prestations de retraite	9 040	9 115
Amortissement	10 811	10 220
Charge d'intérêts	49	2
Autres charges	19 317	1 010
	395 658	331 040

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

24. Tableaux consolidés des flux de trésorerie

a) Autres éléments hors trésorerie

	2019 \$	2018 \$
i) Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Profits provenant des activités d'investissement	(100 568)	(2 309)
Pertes de valeur (note 5)	3 946	20 298
Amortissement des éléments suivants :		
Prime/escompte à l'émission d'obligations	17 140	16 377
Accroissement lié aux créances hypothécaires	324	273
Immobilisations incorporelles (note 12)	4 252	3 439
Immobilisations corporelles	6 559	6 980
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 13)	11 468	-
Variation de la juste valeur des actifs investis à la JVBRN (note 5)	(5 823)	46 321
Impôt différé (note 11)	(9 680)	(10 827)
Obligations au titre des prestations de retraite	4 990	5 236
Perte découlant des participations dans des coentreprises	864	480
	(66 528)	86 268
ii) Variations des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Contrats d'assurance	427 901	318 329
Contrats de cession en réassurance	10 760	20 463
Primes dues	(177 536)	(104 302)
Frais d'acquisition différés	(20 004)	(29 402)
Régime de prêts pour l'achat d'actions à l'intention du personnel	123	(720)
Débiteurs et autres actifs	652	(13 161)
Créditeurs et charges à payer	47 160	28 114
Passif ou actif d'impôt exigible	120 854	(54 991)
Impôt différé (note 11)	4 410	-
Provisions et autres passifs	25 406	8 491
	439 726	172 821

b) Informations supplémentaires

	2019 \$	2018 \$
Intérêts et dividendes reçus	201 379	160 798
Intérêts payés	908	-
Impôts payés (déduction faite des recouvrements)	(50 290)	33 382

25. Transactions entre parties liées

Les transactions suivantes ont été conclues entre parties liées :

	Entreprises associées et coentreprises	Entreprises associées de sociétés sous contrôle commun	Sociétés sous contrôle commun	Sociétés mères	Total
2019	\$	\$	\$	\$	\$
Produits					
Primes de réassurance	-	-	(71 933)	-	(71 933)
Autres revenus de placement	-	-	-	318	318
Bénéfice provenant des entreprises associées et des coentreprises	(864)	-	-	-	(864)
Services de conseils en placement	-	-	(5 100)	-	(5 100)
	(864)	-	(77 033)	318	(77 579)
Charges					
Réassurance	-	-	(74 900)	-	(74 900)
Services généraux	-	-	84	151 638	151 722
Services de soutien aux agences	-	-	21	-	21
Avantages du personnel – assurances	-	-	9 078	-	9 078
Distribution des produits et services de souscription	-	94 935	44 686	-	139 621
	-	94 935	(21 031)	151 638	225 542
Dividendes déclarés	-	-	-	49 451	49 451
Soldes à la clôture de l'exercice					
Actifs de réassurance	-	-	30 411	-	30 411
Passifs de réassurance	-	-	3 580	-	3 580
Primes dues	-	-	17 202	-	17 202
Sommes dues par des parties liées (note 14)	2 568	-	13 390	19 756	35 714
Prêts à des parties liées (note 14)	300	-	-	-	300
Sommes dues à des parties liées	-	3 626	9 292	12 993	25 911

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

	Entreprises associées et coentreprises	Entreprises associées de sociétés sous contrôle commun	Sociétés sous contrôle commun	Sociétés mères	Total
2018	\$	\$	\$	\$	\$
Produits					
Primes de réassurance	-	-	(54 446)	-	(54 446)
Autres revenus de placement	-	-	-	222	222
Profits nets réalisés	-	-	-	6 303	6 303
Bénéfice provenant des entreprises associées et des coentreprises	(829)	-	-	-	(829)
Services de conseils en placement	-	-	(5 123)	-	(5 123)
	(829)	-	(59 569)	6 525	(53 873)
Charges					
Réassurance	-	-	(56 306)	-	(56 306)
Services généraux	-	-	107	126 594	126 701
Avantages du personnel – assurances	-	-	7 088	-	7 088
Distribution des produits et services de souscription	-	126 050	38 457	-	164 507
	-	126 050	(10 654)	126 594	241 990
Dividendes déclarés	-	-	-	1 451	1 451
Soldes à la clôture de l'exercice					
Actifs de réassurance	-	-	49 174	-	49 174
Passifs de réassurance	-	-	15 671	-	15 671
Primes dues	-	-	15 110	-	15 110
Sommes dues par des parties liées (note 14)	7 811	-	9 639	25 085	42 535
Prêts consentis à des parties liées (note 14)	300	-	-	-	300
Sommes dues à des parties liées	-	17	1 069	14 725	15 811

Dans le tableau précédent, le terme « sociétés mères » englobe toutes les transactions entre parties liées avec les sociétés mères immédiates et ultimes, au sens de la note 1. Le terme « sociétés sous contrôle commun » désigne toutes les transactions entre parties liées conclues entre des sociétés contrôlées par la même société mère ultime. Le terme « entreprises associées et coentreprises » désigne toutes les transactions entre parties liées sur lesquelles la Compagnie a une influence notable ou exerce un contrôle conjoint. Toutes les transactions conclues entre CAGC et ses filiales ont été éliminées à la consolidation et ne sont pas indiquées dans la présente note, sauf les transactions conclues avec CUMIS-Générale avant la date d'acquisition du 1^{er} avril 2018; se reporter à la note 26 pour des précisions.

Au cours de l'exercice, la Compagnie a modifié la présentation des services généraux (auparavant appelés « services de gestion ») que reçoivent les sociétés mères. Les services généraux comprennent actuellement tous les services partagés importants reçus, compte tenu des coûts liés aux technologies de l'information partagées et aux services en milieu de travail partagés. Ce reclassement permet de présenter des renseignements plus pertinents sur la nature des services généraux reçus. En 2018, les services généraux étaient présentés à titre de services de gestion et ne tenaient pas compte de coûts de 81 764 \$ liés aux technologies de l'information partagées et aux services en milieu de travail partagés.

Exception faite des services généraux, qui sont basés sur un contrat interne, tous les services sont offerts dans le cours normal des activités et sont établis à des conditions convenues entre les parties.

Au cours de l'exercice, la Compagnie a comptabilisé un avantage de 6 785 \$ (4 872 \$ en 2018) dans sa charge d'impôt relativement aux pertes fiscales d'une partie liée dont elle a fait l'acquisition auprès de SFCL en émettant 105 559 actions ordinaires (87 341 actions ordinaires en 2018) assorties d'une valeur nominale (valeur nominale en 2018).

Les sommes dues à/par des parties liées représentent les comptes courants des parties liées, qui sont généralement réglés dans les 30 jours.

Notes annexes

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Les principaux dirigeants de la Compagnie comprennent tous les administrateurs, les cadres dirigeants et les membres de la haute direction. Le sommaire de la rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice s'établit comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme	17 534	14 474
Avantages postérieurs à l'emploi	2 282	1 928
Autres avantages à long terme	2 098	2 211
Total de la rémunération des principaux dirigeants	21 914	18 613

26. Regroupements d'entreprises sous contrôle commun

Acquisition d'une entreprise de H.B. Gestion d'assurance collective Itée (« HB »)

Le 27 mai 2019, CAGC a conclu un accord avec une société sous contrôle commun, HB, afin d'acquérir une branche d'activité proposant des services de courtage en assurance collective habitation et automobile partout au Canada. Les deux parties à l'accord sont entièrement détenues par SFCL. La Compagnie a appliqué la méthode fondée sur la valeur de l'entité préexistante en comptabilisant l'acquisition à la valeur comptable de l'actif net. L'écart entre la valeur comptable et la contrepartie versée a été comptabilisé en capitaux propres dans les états financiers consolidés de la Compagnie.

La contrepartie, dont la juste valeur s'établit à 130 002 \$, a été financée par CAGC au moyen de l'émission d'actions ordinaires à l'intention de sa société mère, SFCL. La valeur comptable de l'actif net acquis était de néant. L'acquisition procure à CAGC un accès direct à la clientèle de HB.

Acquisition de CUMIS-Générale

Le 1^{er} avril 2018, CAGC a conclu un accord avec une société sous contrôle commun, CUMIS Services Incorporated, afin d'acquérir la totalité des actions ordinaires de CUMIS-Générale, un assureur IARD. Les deux parties à l'accord sont entièrement détenues par SFCL.

La Compagnie a appliqué la méthode fondée sur la valeur de l'entité préexistante en comptabilisant l'acquisition à la valeur comptable de CUMIS-Générale. Les résultats d'exploitation de CUMIS-Générale sont inclus dans les présents états financiers consolidés à compter de la date d'acquisition. L'écart entre la valeur comptable et la contrepartie versée a été comptabilisé en capitaux propres dans les états financiers consolidés de la Compagnie.

La contrepartie, dont la juste valeur s'établit à 179 160 \$, a été versée en trésorerie. CAGC a financé cette transaction au moyen de l'émission d'actions ordinaires à l'intention de sa société mère, SFCL. Cette réorganisation interne simplifie la structure globale de GCL en regroupant le secteur de l'assurance IARD en une seule entité juridique.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Le tableau qui suit résume la contrepartie payée pour CUMIS-Générale et les montants comptabilisés au titre des actifs acquis, des passifs repris et des capitaux propres à la date d'acquisition.

	1 ^{er} avril 2018 \$
Valeur comptable des actifs acquis	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 357
Actifs investis, y compris les titres prêtés	219 741
Primes dues	30 938
Contrats de cession en réassurance	82 713
Frais d'acquisition différés	39 225
Actif d'impôt différé	4 961
Actif d'impôt exigible	481
Immobilisations incorporelles	7 528
Autres actifs	2 985
	390 929
Valeur comptable des passifs repris	
Créditeurs et charges à payer	6 748
Contrats d'assurance	287 274
Provisions et autres passifs	102
	294 124
Actifs nets acquis	96 805
Juste valeur de la contrepartie versée	179 160
Écart attribué aux capitaux propres	(82 355)
Attribution :	
Capital d'apport	(9 258)
Résultats non distribués	(76 133)
Cumul des autres éléments du résultat global	3 036
Écart attribué aux capitaux propres	(82 355)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'apport de CUMIS-Générale aux primes nettes acquises s'était établi à 109 672 \$, et son apport au résultat avant impôt s'était élevé à 2 648 \$; ces montants ont été inscrits dans les états consolidés du résultat net de la Compagnie. Si CUMIS-Générale avait été acquise le 1^{er} janvier 2018, son apport aux primes nettes acquises aurait été de 145 045 \$ et son apport au résultat avant impôt, de 5 085 \$, dans les états consolidés du résultat net de la Compagnie.

27. Informations sectorielles

Les résultats d'exploitation de la Compagnie sont passés en revue par la haute direction et le conseil d'administration selon un seul secteur opérationnel à présenter, à savoir l'assurance IARD.

Information réglementaire

La valeur comptable totale du capital-actions des filiales de la Compagnie s'établit comme suit :

	31 décembre 2019 \$	31 décembre 2018 \$
La Souveraine	45 953	45 953
COSECO	105 507	105 507
CUMIS-Générale	109 672	109 672
CIAL	67 801	63 301
CSGC	14 959	11 373
Valeur comptable totale du capital-actions des filiales	343 892	335 806

Produits découlant de parties liées

Moins de 1 % (1 % en 2018) des produits sont tirés de transactions avec des parties liées.

Répartition géographique

Les activités de la Compagnie se déroulent exclusivement au Canada, dans l'ensemble des territoires et des provinces.

Principaux clients

La Compagnie tire ses produits de nombreux titulaires de police. Aucun titulaire ne génère plus de 10 % du total des produits.

28. Éventualités, engagements et garanties

La Compagnie est partie à une poursuite judiciaire découlant du cours normal de ses activités d'assurance, mais elle est d'avis que ce litige en cours n'aura pas de répercussions importantes sur sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou ses flux de trésorerie. De plus, la Compagnie est parfois engagée dans des poursuites judiciaires autres que les poursuites liées à des sinistres en vertu de ses polices. Les poursuites sont souvent assujetties à nombre d'incertitudes et il est impossible de prévoir l'issue de chacune. De l'avis de la direction, la Compagnie a constitué des provisions suffisantes ou a souscrit des assurances suffisantes à l'égard de la totalité des demandes de règlement et des poursuites. Par conséquent, aucun règlement ne devrait avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Compagnie.

Dans la mesure permise par la loi, la Compagnie conclut des ententes d'indemnisation avec des administrateurs et certains dirigeants agissant comme administrateurs pour le compte de la Compagnie contre lesquels certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions. Elle souscrit une assurance des administrateurs et des dirigeants afin de réduire l'incidence financière possible de ces engagements. Les garanties maximales sont comparées aux données de référence canadiennes obtenues auprès des institutions financières clientes du courtier de la Compagnie et d'autres sources du secteur. Elles sont conformes aux garanties maximales souscrites par les entreprises de taille similaire et la direction estime que leurs montants sont suffisants et raisonnables.

La Compagnie s'est engagée à fournir des investissements de 71 701 \$ (51 676 \$ en 2018) à des fonds de capital-investissement, ainsi que des apports en capital de 177 500 \$ US (115 000 \$ US en 2018) à des structures de société en commandite. Le commandité peut demander le versement des apports en capital au moment où il le juge approprié et selon le montant qu'il estime nécessaire. Au 31 décembre 2019, la Compagnie avait fourni des apports en capital totalisant 162 548 \$ (121 460 \$ en 2018) pour le financement de ces participations dans des sociétés en commandite, qui sont décrits à la note 5.

29. Entités à tarifs réglementés

L'assurance automobile est un domaine réglementé dans toutes les provinces en ce qui a trait à la nature et à l'étendue des prestations. En outre, l'établissement et la gestion des grilles et algorithmes tarifaires, ainsi que les règles de tarification, sont réglementés dans les provinces de l'Alberta, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador, où des régimes d'assurance privés existent. Le droit de la Compagnie de souscrire de l'assurance automobile est limité et réglementé dans ces provinces par des programmes publics d'assurance automobile.

Les coûts liés aux demandes de règlement de sinistres de la Compagnie subissent l'influence des gouvernements en raison des lois et des règlements adoptés par ces derniers, qui changent la nature ou l'étendue des prestations, et d'autres exigences qui ont une incidence sur les frais et le processus de règlement des sinistres.

Les processus réglementaires auxquels la Compagnie est assujettie se classent en trois catégories, ou propositions tarifaires, qui régissent la modification des grilles et algorithmes tarifaires. La réglementation prescrit l'un ou l'autre des trois processus selon la portée de la déclaration effectuée et le contenu des documents déposés :

Catégorie	Description
Déclaration et application	Les assureurs soumettent leurs tarifs aux autorités compétentes et doivent attendre un temps précis avant de les mettre en application.
Soumission pour approbation	Les assureurs soumettent leurs tarifs aux autorités compétentes et attendent l'approbation de ces dernières avant d'appliquer les tarifs soumis.
Application et déclaration	Les assureurs soumettent leurs tarifs aux autorités compétentes dans un certain délai après leur mise en application.

Le tableau ci-dessous indique les organismes provinciaux qui réglementent les tarifs de l'assurance automobile. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les primes directes souscrites de l'assurance automobile dans ces provinces comptaient pour 45,4 % (44,8 % en 2018) du total des primes directes souscrites de la Compagnie pour l'exercice.

Territoire de compétence	Organisme de réglementation	Processus réglementaire
Alberta	Alberta Automobile Insurance Rate Board	Soumission pour approbation
Terre-Neuve-et-Labrador	Public Utilities Board	Déclaration et application <i>ou</i> soumission pour approbation
Nouveau-Brunswick	Commission des assurances du Nouveau-Brunswick	Soumission pour approbation
Nouvelle-Écosse	Commission des services publics et de révision de la Nouvelle-Écosse	Déclaration et application <i>ou</i> soumission pour approbation
Ontario	Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	Déclaration et application
Île-du-Prince-Édouard	Commission de réglementation et d'appels de l'Île	Déclaration et application
Québec	Autorité des marchés financiers	Application et déclaration

Répertoire de l'entreprise

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE CO-OPERATORS

130 Macdonell Street
Guelph, ON N1H 6P8
Téléphone : 519-824-4400
service@cooperators.ca
cooperators.ca

Robert Wesseling

Président et chef de la direction

Kevin Daniel

Premier vice-président et chef de la mobilisation de la clientèle

Emmie Fukuchi

Première vice-présidente et cheffe du numérique et du marketing

Lisa Guglietti

Première vice-présidente et cheffe de l'exploitation, Conception de produits d'assurance de dommages

Paul Hanna

Premier vice-président aux relations avec les membres, à la gouvernance et aux services de l'entreprise

Karen Higgins

Première vice-présidente et cheffe des finances

Carol Poulsen

Première vice-présidente et cheffe de l'information

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Lesley Christodoulou

Vice-présidente aux services financiers de l'entreprise
130 Macdonell Street
Guelph, ON N1H 6P8
Téléphone : 519-767-3909
Télécopieur : 519-763-5152
lesley_christodoulou@cooperators.ca

VICE-PRÉSIDENTS RÉGIONAUX

Patrick Décarie

Atlantique et Québec
3080, boul. Le Carrefour, bur. 700
Laval, QC H7T 2R5
Téléphone : 514-703-0983
Télécopieur : 418-877-6592

Mark Feeney

Centre de l'Ontario
1720 Bishop Street N
Cambridge, ON N1T 1T2
Téléphone : 519-618-1216
Télécopieur : 519-623-9943

Chris Ross

Ouest
5550 1 Street SW
Calgary, AB T2H 0C8
Téléphone : 403-221-7137
Télécopieur : 403-221-7106

Don Viau

Nord-Est et Ouest de l'Ontario
1547 Merivale Road, Suite 400
Nepean, ON K2G 4V3
Téléphone : 613-683-1327
Télécopieur : 613-727-2607

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE CUMIS

151 North Service Road
Burlington, ON L7R 4C2
Téléphone : 1-800-263-9121
cumis.com

Lisa Guglietti

Première vice-présidente et cheffe de l'exploitation, Conception de produits d'assurance de dommages

Bob Hague

Premier vice-président et président à la distribution aux caisses d'épargne et de crédit

COMPAGNIE D'ASSURANCE COSECO

5600 Cancross Court
Mississauga, ON L5R 3E9
Téléphone : 1-800-387-1963
cooperatorsassurancegroupe.ca

Lisa Guglietti

Première vice-présidente et cheffe de l'exploitation, Conception de produits d'assurance de dommages

LA SOUVERAINE, COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

Sovereign Centre
140, 6700 MacLeod Trail SE
Calgary, AB T2H 0L3
Téléphone : 403-298-4200
lasouverainegenerale.com

Steve Phillips

Premier vice-président et chef de l'exploitation

SYMBOLE BOURSIER
Symbole à la Bourse de Toronto
« CCS.PR.C »

Conseil d'administration

John Harvie

Président
Atlantique

Denis Laverdière

Vice-président
Atlantique

Robert Wesseling

Président et chef de la direction

ALBERTA

Hazel Corcoran
Jim Laverick
Bob Petryk

ATLANTIQUE

Michael Mac Isaac

COLOMBIE- BRITANNIQUE

Phil Baudin
Bill Kiss
Marilyn Loewen Mauritz

MANITOBA

Jocelyn VanKoughnet

ONTARIO

Denis Bourdeau
Chris Johnson
Rick Hoevenaars
Geri Kamenz
Robert Paterson
Reba Plummer
Jack Wilkinson
Alexandra Wilson

QUÉBEC

Louis-H. Campagna
Jessica Provencher

SASKATCHEWAN

Gilles Colbert
Collette Robertson

Organisations membres

Les membres du Groupe Co-operators limitée sont principalement des coopératives, des caisses centrales d'épargne et de crédit ainsi que des organismes représentant les agriculteurs.

Alberta

- > Alberta Federation of Agriculture
- > Alberta Federation of Rural Electrification Associations
- > Credit Union Central Alberta Limited
- > Federation of Alberta Gas Co-ops Ltd.
- > UFA Co-operative Limited

Atlantic

- > Amalgamated Dairies Limited
- > Atlantic Central
- > Fédération des coopératives de détail en Atlantique
- > Fédération canadienne des coopératives de travail†
- > Newfoundland-Labrador Federation of Co-operatives
- > Northumberland Cooperative Limited
- > Scotian Gold Cooperative Limited
- > UNI Coopération financière

British Columbia

- > Agrifoods International Cooperative Limited†
- > BC Agriculture Council
- > BC Tree Fruits Cooperative
- > Central 1 Credit Union†
- > Modo Co-operative
- > Mountain Equipment Co-op†
- > PBC Health Benefits Society
- > Realize Strategies Co-op

Manitoba

- > Arctic Co-operatives Limited
- > Caisse Populaire Groupe Financier Ltée
- > Credit Union Central of Manitoba Limited
- > Granny's Poultry Cooperative (Manitoba) Ltd.
- > Keystone Agricultural Producers

Ontario

- > L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario limitée
- > Fédération de l'habitation coopérative du Canada†
- > La coopérative Aliments Gay Lea Ltée
- > GROWMARK, Inc.
- > Fédération de l'agriculture de l'Ontario
- > Ontario Organic Farmers Co-operative Inc.
- > La Fromagerie coopérative St-Albert inc.
- > Syndicat des Métallos – district 6†

Québec

- > Fédération des coopératives d'alimentation du Québec
- > Fédération des coopératives funéraires du Québec
- > Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire/COOPSCO
- > La Coop fédérée
- > La Fédération des coopératives du Nouveau-Québec
- > william.coop

Saskatchewan

- > Access Communications Co-operative Limited
- > Agricultural Producers Association of Saskatchewan
- > Credit Union Central of Saskatchewan
- > Federated Co-operatives Limited†
- > Regina Community Clinic

† Membre multirégion



Co-operators, 130 Macdonell Street, Guelph, ON N1H 6P8
Téléphone : (519) 824-4400 | cooperators.ca | service@cooperators.ca
Disponible en anglais ~ Available in English
Publication : 10 mars 2020 | COM368F (03/20)